



Belaid, Brahmi et organisation secrète
Me Imen Gzara, l'avocate qui a fait vaciller le juge

N° 123 - Août 2021 - 5 DT • www.leaders.com.tn

Leaders



Kais Saïed

“En maître des horloges”

Mohamed Jaoua Un monde désormais mathématique



SOMMAIRE

Opinion

- 16** Face à l'impuissance du sommet, la base n'est jamais démunie
Par Riadh Zghal

En couverture

- 22** Un nouveau cap

Tribune

- 28** L'avant-garde
Par Ahmed Ounaïes

En couverture

- 30** Kaïs Saïed ou la revanche légitime de l'État et de la société
Par Mohamed Kerrou
- 36** Assassinat de Chokri Belaïd et Mohamed Brahmî
Le procureur suspendu et déferé à la justice
Le crime d'État sera-t-il élucidé ?
- 40** Me Imen Gzara : L'avocate qui a fait vaciller le juge
- 52** Mohamed Jaoua : Trouver notre place dans un monde désormais mathématique

Tribune

- 59** Bourses à l'étranger : procédures à revoir!
Par Ahmed Friaa

Nation

- 60** Inquisition en pente douce
Par Dr Mohamed Salah Ben Ammar

Chronique

- 62** Le PIB des grandes régions tunisiennes: données et premières conclusions
Par Habib Touhami

Economie

- 58** Un pays ingouvernable ou «irréformé» ?
Par Mohamed Derbel

Diplomatie

- 70** Tunisie-Russie : 65 ans de coopération soutenue
Par l'Ambassadeur de Russie en Tunisie, Sergey Nikolaev

International

- 72** Le barrage éthiopien de la Renaissance
Quand «le don du Nil» se donne en spectacle une seconde fois !
Par Mohamed Ibrahim Hsairi

Société

- 74** La condition féminine en Tunisie husseïnite
Par Mohamed El Aziz Ben Achour
- 82** Aux origines de la Nahda
L'Expédition d'Égypte (1798-1801) - II
Rattraper le retard...
Par Abdelaziz Kacem
- 93** Caracalla
Par Ammar Mahjoubi
- 99** La transition tunisienne à la lumière d'un penseur italien, Gramsci
Par Hédi Dhoukar
- 105** Abdelhamid Sarraj : le visionnaire perfectionniste
- 108** Nejib Berriche : l'enfant de La Marsa, le serviteur de l'État
- 110** Pr Mohsen Zaouali : un cardiologue émérite

Billet

- 104** Le jour où l'extrême gauche tunisienne a jeté Nidaa dans les bras d'Ennahdha
Par Hédi Béhi

Leaders

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Taoufik Habaieb

DIRECTEUR DE LA REDACTION
Hédi Behi

COLLABORATEURS

• Walid Bel Hadj Amor • Monia Ben Jémia
• Mohamed Larbi Bouguerra • Mounira
Chapoutot Remadi • Rafik Darragi • Samy
Ghorbal • Azzedine Guellouz • Mohamed Ali
Halouani • Fatma Hentati • Ferhat Horchani •
Haykel Ben Mahfoudh • Mohamed El Aziz Ben
Achour • Ràfaa Ben Achour • Yadh Ben Achour
• Sadok Belaïd • Houcine Jaidi • Mohamed
Jaoua • Elyès Jouini • Abdelaziz Kacem •
Hatem Koitrane • Salsabil Klibi • Ammar
Mahjoubi • Radhi Meddeb • Habib Mallakh •
Afez Hammami Marrakchi • Anis Marrakchi •
Samir Marrakchi • Khadija Moalla • Mansour
Moalla • Slaheddine Sellami • Ahmed Ounaïes
• Habib Touhami • Riadh Zghal • Dr Sofïène
Zribi

CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni
(Directeur Artistique)

Raid Bouaziz
(Designer)

PHOTOS

Mohamed Hammi - DR

MARKETING & COMMUNICATION

Mohamed Taïeb Habaieb
(Système & Organisation)

APPUI

Habib Abbassi • Firas Boukataya
• Lamia Alayet • Leïla Mnif •
Khouloud Kefi • Hamdi Mzoughi
• Chaouki Riahi

IMPRESSION

Simpact

PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène, Tunisie
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333

• abonnement@leaders.com.tn
• marketing@leaders.com.tn
• redaction@leaders.com.tn

www.leaders.com.tn

NETBOX PRO

TRAVAILLEZ ET COLLABOREZ
PARTOUT OÙ VOUS ÊTES

jusqu'à
100 Go
INTERNET
MOBILE

+ IP FIXE GRATUITE
FORFAIT VOIX AU CHOIX



tunisiatelecom.tn

L'édito

Trente jours

R

etour à la case départ ? En douceur, en profondeur, la Tunisie s'engage dans un grand tournant. Une relève commence pour corriger une décennie qui n'a pas tenu ses promesses. L'hégémonie du parti islamiste Ennahdha, le dysfonctionnement du système politique instauré, la mainmise sur la justice et les rouages de l'État, l'impunité et tant d'abus ont bloqué la démocratie.

A bout de souffle, le gouvernement était dans l'impuissance totale. La quasi-faillite financière et les ravages de la pandémie ont dévoilé toute son incapacité à gouverner le pays. La Tunisie a été mise à genoux et les Tunisiens livrés à leur triste sort.



• Par Taoufik Habaieb

Le statu quo ne pouvait constituer une option. Les multiples sommations lancées par Kaïs Saïed depuis janvier dernier ont fini par déclencher le tonnerre. Les salves claquent en série. Séisme. Le gouvernement qui impose, le parlement figé, Ennahdha abasourdi, et la justice qui se met en branle. Une lourde machine s'élançe.

La querelle des constitutionnalistes ne passionne guère les Tunisiens. Ceux-ci affichent, pour la plupart, le sentiment d'un nouvel affranchissement. Ce qui est nouveau, c'est leur désaffection pour la démocratie ! Ils n'en ont vu, hormis la liberté d'expression, que dérapages, hégémonie, excès et abus. Leur vote n'a pas été utile.

Les Tunisiens sont restés dans l'émotionnel. Loin de considérer la situation dans sa globalité et de façon rationnelle. Les espoirs se croisent avec la haine. La vague monte. Comme lors du sit-in de la Kasbah, fin janvier 2011, de la victoire d'Ennahdha à la Constituante en 2011, ou de celle de Nidaa en 2014...

Kaïs Saïed ne doit pas les décevoir. L'enthousiasme risque de virer rapidement au désenchantement profond. L'enjeu devient crucial. En donnant ce coup de barre, il se met en première position, comptable de ses résultats.

Tout doit s'accomplir en trente jours. Le temps joue contre lui. Le déclenchement de l'article 80 de la Constitution n'a pas été facile à décider. L'atterrissage, un mois après, dans la légalité constitutionnelle, ne doit pas être raté. La communauté internationale veille au grain, y tient, comme du reste de nombreux Tunisiens éclairés.

En définitive, où veut aller Kaïs Saïed ? Changer la donne politique, réformer le système politique, instaurer un régime présidentiel, revoir le code électoral, organiser des législatives anticipées ?

Démanteler une classe politique vouée aux gémonies ? Libérer la justice, en faisant notamment éclater la vérité sur les assassinats politiques et l'appareil clandestin d'Ennahdha ? Traquer jusqu'au bout malfaîtres, corrompus, contrebandiers et terroristes ?

Il suffit qu'il le dise clairement. En s'appuyant sur la légalité et en précisant les séquences, le calendrier et les modalités, il emportera l'adhésion la plus large. Le soutien international aussi. La Tunisie doit montrer qu'elle est capable de rectifier sa trajectoire dans le sens des aspirations profondes du peuple, et de s'affranchir de l'hégémonie islamiste. Refonder l'unité nationale retrouvée autour des valeurs communes d'équité, de modernité et du vivre-ensemble est la clé de voûte pour reconquérir l'estime des nations, la confiance des bailleurs de fonds et l'appui des pays frères et amis.

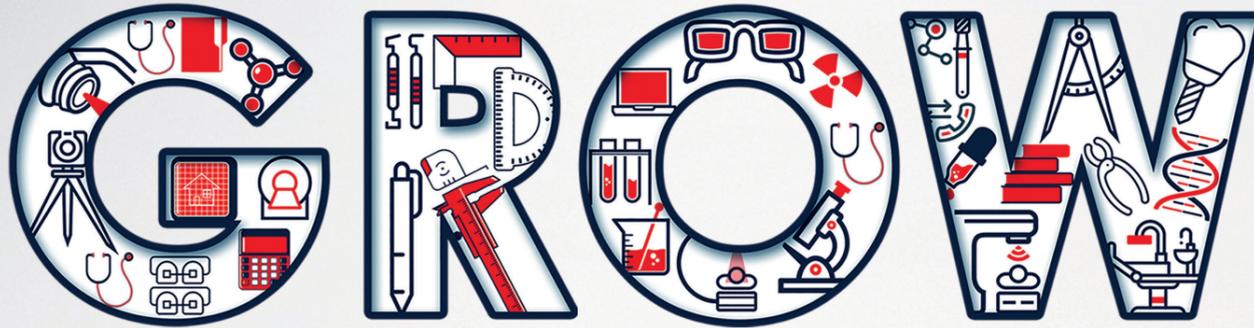
Une course contre la montre est engagée. L'état d'exception et ses pouvoirs spéciaux, qui ne saurait durer indéfiniment, ni autoriser le moindre dépassement, sont à mettre à profit pour sauver la Tunisie, la relancer. Débloquer la crise politique, surmonter celle financière et économique, accélérer la vaccination et prendre en charge les patients constituent des priorités d'une extrême urgence.

La fenêtre de tir, très réduite, risque de se refermer rapidement. Toute la responsabilité repose sur les épaules du chef de l'État. De sa vision, de ses choix, de ses décisions, du timing et de la sortie de l'état d'exception, dépend le salut de la Tunisie. La classe politique et la société civile ont assurément, elles aussi, une large part.

Trente jours pour réussir. Avons-nous une alternative ?

T.H.

PACK



- **UN COMPTE + UNE CARTE BH GOLD**
- **UN ACCÈS BH NET PROFESSIONNEL**
- **UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR DES BESOINS SPÉCIFIQUES**
- **DES OFFRES DIVERSIFIÉES POUR VOS BESOINS EN ASSURANCES, EQUITY ET LEASING**

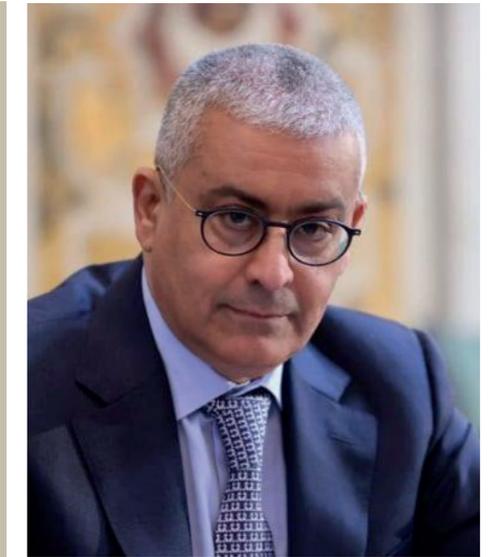
**UN PACK SUR MESURE
POUR LES
PROFESSIONS LIBÉRALES**

BH | بنك
BANK



Report de la visite à Bruxelles

Tunis et Bruxelles ont convenu de reporter la visite d'État que devait effectuer mi-septembre prochain le président Kais Saïed en Belgique, à l'invitation du Roi Philippe. Bien qu'ils se soient tous deux retrouvés en juin dernier avec leurs épouses lors du déplacement de Saïed dans la capitale belge à la rencontre des hauts dirigeants de l'Union européenne, cette visite, s'inscrivant dans le cadre bilatéral, sera hissée au plus haut niveau cérémonial du protocole du Royaume. ■



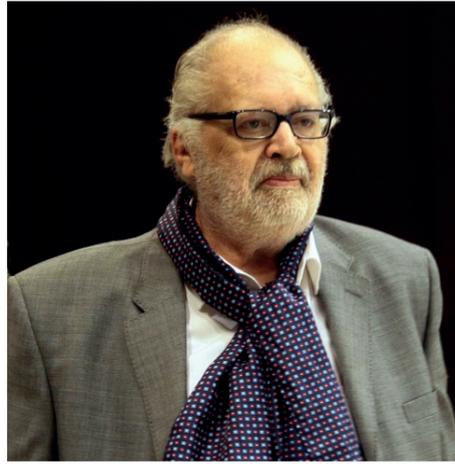
Hafedh Zouari : un demi-milliard pour la santé

S'il ne cesse de répondre à diverses sollicitations de subventions en faveur d'associations et de clubs, Hafedh Zouari s'est récemment distingué par un don financier substantiel au profit de la lutte contre le Covid. D'un seul trait, il a remis un chèque d'un demi-million de dinars (500.000 D). Commerçant, industriel et député à l'ARP, cet enfant d'El Kalaa (Sousse), qui n'est pas à son premier geste massif de mécénat, montre la voie à ses pairs. Son engagement citoyen s'accompagne d'un franc-parler politique décapant. Sans la moindre hésitation, le député interpelle vigoureusement Hichem Mechichi et son gouvernement, comme Rached Ghannouchi et ses coéquipiers au Bardo. Quand il avait commencé le 26 janvier 1978 son tout petit commerce à Sousse, avec 50 D en poche, il n'avait jamais pensé effectuer un jour tout ce parcours professionnel et politique. Cette modestie naturelle l'a gardé très proche de la réalité, toujours prompt à aider et à servir. ■



Ridha Gharsallaoui, un haut sécuritaire à l'Intérieur

Urgence oblige, c'est à l'un de ses plus proches conseillers en sécurité, Ridha Gharsallaoui, que Kais Saïed a confié le portefeuille de l'Intérieur. Jusque-là conseiller à la Sécurité au sein du département de la sécurité nationale, il aligne plus de 25 ans de service à la direction générale de la Protection du chef de l'État et des personnalités étrangères. Ridha Gharsallaoui, par ailleurs diplômé de l'Institut de défense nationale, est spécialiste en renseignement et lutte antiterrorisme. ■



Hichem Djaït entre au Bardo

Bel hommage rendu à Hichem Djaït qui vient de nous quitter. Pour perpétuer son souvenir, l'Assemblée des représentants du peuple a décidé de donner son nom à la bibliothèque du palais du Bardo. Un précieux centre de documentation qui recèle non seulement la collection complète du Journal des débats de l'Assemblée depuis la Constituante de 1956, mais aussi des ouvrages très anciens ainsi que des livres de référence. **■**

Ahmed Ayoub Hafnaoui



18 ans, décroche la médaille d'or aux Jeux Olympiques de Tokyo au 400 mètres nage libre

Mohamed Khalil Jendoubi

19 ans, décroche la médaille d'argent dans l'épreuve de taekwondo (-58 kg) aux Jeux Olympiques de Tokyo



L'expulsion de force vers la Tunisie sera-t-elle interdite ?

Les ressortissants tunisiens établis à l'étranger et faisant l'objet d'une mesure de renvoi dans leur pays d'origine pourront-ils s'y opposer définitivement ? Si des recours leur sont offerts, ils pourront en effet être reconduits de force aux frontières et placés dans un avion pour rapatriement sous escorte. Un groupe de députés conduits par Yassine Ayari s'emploie à y parer. Une proposition de loi à cet effet vient d'être déposée à l'ARP revêtue de 12 signatures. Parmi les initiateurs figurent notamment Nesrine Lamari, Mohamed Ammar, Samir Dilou, Oussama Kheli, Mabrouk Korchid, Mustapha Ben Ahmed et Imed Ouled Jebril, soit pratiquement tous les blocs parlementaires. **■**

Dilapidation de produits alimentaires : interdiction totale

Le montant est édifiant : le coût des produits alimentaires dilapidés s'élève à 567 millions de dinars selon les estimations de l'Institut national de la consommation pour l'année 2018. Au premier rang figure le pain représentant 15,7%. Le gaspillage serait de 12% dans les hôtels et de 16% dans les restaurants. Comment le réduire, faute de pouvoir y mettre fin ? Une initiative de loi, à l'instar de la loi Garot en France, fait son chemin au Bardo. Après la définition des notions de date limite de consommation et de date limite conseillée, elle entend interdire toute dilapidation en dehors de formes précises. Il s'agit de dons à des œuvres caritatives, lorsqu'il s'agit de validité de consommation encore en cours, ou à des entreprises de valorisation ou de traitement, selon des contrats précis. Jusque-là, la proposition de loi est portée par 13 députés, ce qui autorise son inscription à l'ordre du jour de l'ARP. **■**



STAR
Assurances تأمينات

**Vous pouvez
compter
sur nous**



عمل علينا

my **BNA**
H24

وين ما كنت

Tous vos services bancaires en ligne H24



BNA
BANK

www.bna.tn

Votre espace "My BNA H24" vous permet d'accéder à l'ensemble de nos services à distance et d'effectuer toutes vos transactions bancaires en ligne, en toute simplicité et en toute sécurité : Accédez à vos comptes bancaires, gérez et rechargez vos cartes prépayées, envoyez vos mandats en ligne, formulez vos demandes en ligne...

Aziz Zouhir attire 16 millions de dollars d'investissements extérieurs

Pas facile aujourd'hui de convaincre des investisseurs étrangers de s'allier avec des groupes tunisiens. Aziz Zouhir vient d'y réussir. A la tête du Groupe Sotupa, un acteur majeur de l'industrie de l'hygiène à usage unique en Afrique, disposant d'un portefeuille de marques à forte notoriété notamment constitué de Peaudouce, Nana, Lotus et Tork, il rallie un partenaire de choix, le BluePeak Private Capital. Gestionnaire de fonds de dette privée et de mezzanine, avec des bureaux à Londres, Tunis, Nairobi et Lagos, il a approuvé un investissement de 16 millions de dollars afin d'accompagner la croissance du Groupe Sotupa.

Cet investissement s'inscrit dans la volonté de BluePeak de soutenir des entreprises à fort potentiel de croissance en apportant les solutions de financement adaptées. L'investissement se fera sous forme de titres participatifs afin de renforcer les fonds propres du Groupe et d'accélérer sa croissance ainsi que son développement par une extension géographique et une diversification de sa gamme de produits. ■



Divorces : une lourde facture

Les statistiques des divorces définitivement prononcés par les tribunaux de Tunisie viennent de tomber. Au cours de l'année judiciaire 2018/2019, ils ont été au nombre de 17.306. Soit en légère augmentation par rapport à l'année précédente qui avait enregistré 16.750 jugements de divorce. La tendance est plutôt « naturelle » au cours des cinq dernières années, avec 14.982 divorces en 2014-2015, 15.632, en 2015-2016 et 16.452 en 2016 - 2017.

La répartition par motif des demandes de divorce jugées montre pour l'année 2018-2019 de nettes disparités.

Sur les 17.306 cas, ceux pour préjudice subi ne sont qu'au nombre de 1.708 (10%). Ceux par consentement mutuel, au nombre de 6.789, représentent 39% des cas. Alors que les divorces caprice constituent plus de la moitié des 8.809 jugements rendus (51%).

La rupture du lien de mariage, quel qu'en soit le motif, reste pénible dans son vécu, longue dans sa procédure et lourde dans ses coûts et conséquences. Lorsque la réconciliation s'avère impossible, d'autres voies raccourcies et acceptées par les deux parties sont à l'étude. ■



Autisme : Ennahdha initie une proposition de loi

La cause des autistes sera-t-elle entendue ? Pas moins de 200 000 personnes sont atteintes de Troubles du spectre autistique (TSA). Ces troubles neurodéveloppementaux (TND) appartenant à la catégorie des Troubles envahissants du développement (TED) affectent les capacités des enfants dès le plus jeune âge dans les domaines des interactions sociales, la communication et le comportement. Les signes autistiques peuvent apparaître dès l'âge de 6 mois, mais le diagnostic fiable ne peut être posé qu'après l'âge de 2 ans. Diagnostic très peu développé, accompagnement et prise en charge, réduits, faible nombre d'institutions publiques dédiées (23 centres publics dans 10 gouvernorats accueillant 1 200 autistes), tout est abandonné à la charge des familles et à des associations volontaires.

Pour mettre fin à cette situation, le bloc parlementaire d'Ennahdha a déposé à l'ARP une proposition de loi relative aux personnes atteintes d'autisme. L'article premier érige en responsabilité nationale le diagnostic des TSA, le traitement des personnes concernées, leur éducation, formation professionnelle et insertion

sociale et économique. La famille, l'État, les collectivités locales, les entreprises et les associations conjugueront leurs efforts. La proposition de loi vise à garantir l'égalité des opportunités entre les autistes et les autres personnes pour une vie digne, une source de revenu suffisante et la protection contre toute forme de discrimination.

La proposition de loi édicte que l'État élabore une stratégie nationale de diagnostic, appuyée par des campagnes soutenues d'information et de sensibilisation et un encouragement à la recherche scientifique et médicale appropriée. Elle institue par ailleurs une carte d'autisme, à l'instar de la carte de handicapé, donnant droit à des avantages similaires dans la prise en charge sanitaire et sociale, le transport et autres bénéfices. Quant à l'éducation et la formation, il appartiendra à l'État d'offrir des centres et établissements publics couvrant toutes les régions du pays. Des institutions privées peuvent être également créées, sous un régime de cahier des charges et soumis à une inspection technique et pédagogique. Un dispositif d'aides approprié sera mis en place.

DANS UN MONDE QUI CHANGE, ON PEUT VIVRE AILLEURS ET RESTER CONNECTÉ AU PAYS



taktik

OFFRE TUNISIENS À L'ÉTRANGER

- Un tarif préférentiel sur les crédits immobiliers
- Gestion des comptes à distance
- Pack Carthage avec des conditions privilégiées.

Tél. : +216 39 154 800 | Email : tre.ubci@ubci.tn
www.ubci.tn



UBCI GROUPE BNP PARIBAS
الاتحاد البنكي للتجارة والصناعة

La banque
d'un monde
qui change

Diplomatie

Nouveaux ambassadeurs accrédités à Tunis

Ibrahim Sy Savané
Ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire

Veselin Dyankov
Ambassadeur de la République de Bulgarie

Çağlar Fahri Çakıralp
Ambassadeur de la République de Turquie

Samuel Djobo
Ambassadeur de la République du Cameroun

Asari Edem Allotey
Ambassadeur de la République Fédérale du Nigeria

Présidence du gouvernement

Télévision tunisienne

Rached Ben Younes
Directeur de la chaîne Wataniya 1



Ministère de la Justice

Cherif Snoussi
Directeur général des prisons et de la rééducation

Ministère des Transports et de la Logistique

Mohamed Rejeb
PDG de l'Office de l'aviation civile et des aéroports (Oaca)

Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure

Sihem Mbarki Ben Soltane
PDG de la Société Tunisie Autoroutes (STA)



Ministère des Affaires culturelles

Lassaad Hassine
Directeur de la Maison du Roman

Télévision Tunisienne

Awatef Dali
Nommée à la tête de la Télévision tunisienne à titre provisoire



Ministère de la Défense nationale

Mohamed Soussi
Colonel-major médecin, promu au grade de général de brigade médecin

Mohamed Jalel Hmida
Colonel-major médecin, promu au grade de général de brigade médecin

Décorations

Ordre de la République

Chevaliers

Pr Hechmi Louzir, directeur général de l'Institut Pasteur de Tunis

Fethi Matoussi, colonel-major

Mohamed Ben Moussa, colonel-major pharmacien

Wafa Fehri, colonel-major médecin

Pr Ilhem Boutiba

Pr Hamida Maghraoui

Dr Olfa Challouf

Dr Youssef Ben Brahim

Nassiba Besbes, adjudant chef

Zina Ayari

Distinctions



Dhouha Sellaoui Ben Ghorbel
Président-directeur général du Groupe Scolaire René Descartes, décorée des insignes de Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques françaises

Héla Ammar
Avocate et photographe, nommée Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres

Mohamed Habib Attia
Producteur de cinéma, nommé Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres



Kaouther Ben Hania
Lauréate du Prix « Meilleur scénario » de la Critique arabe pour son film « L'homme qui a vendu sa peau », lors de 5e édition des Critics Awards de l'Arab Cinema Center (ACC) organisée en marge de la 74e édition du Festival de Cannes.



SSANGYONG
DRIVEN BY YOU

The power
of Authenticity



The very new PICK UP

M U S S O

www.ssangyongtunisie.com

SsangYongTunisie.Officielle



TUNIS - Rte de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine
Tél. : (+216) 70 130 070 - 70 130 060
Fax : (+216) 71 425 253

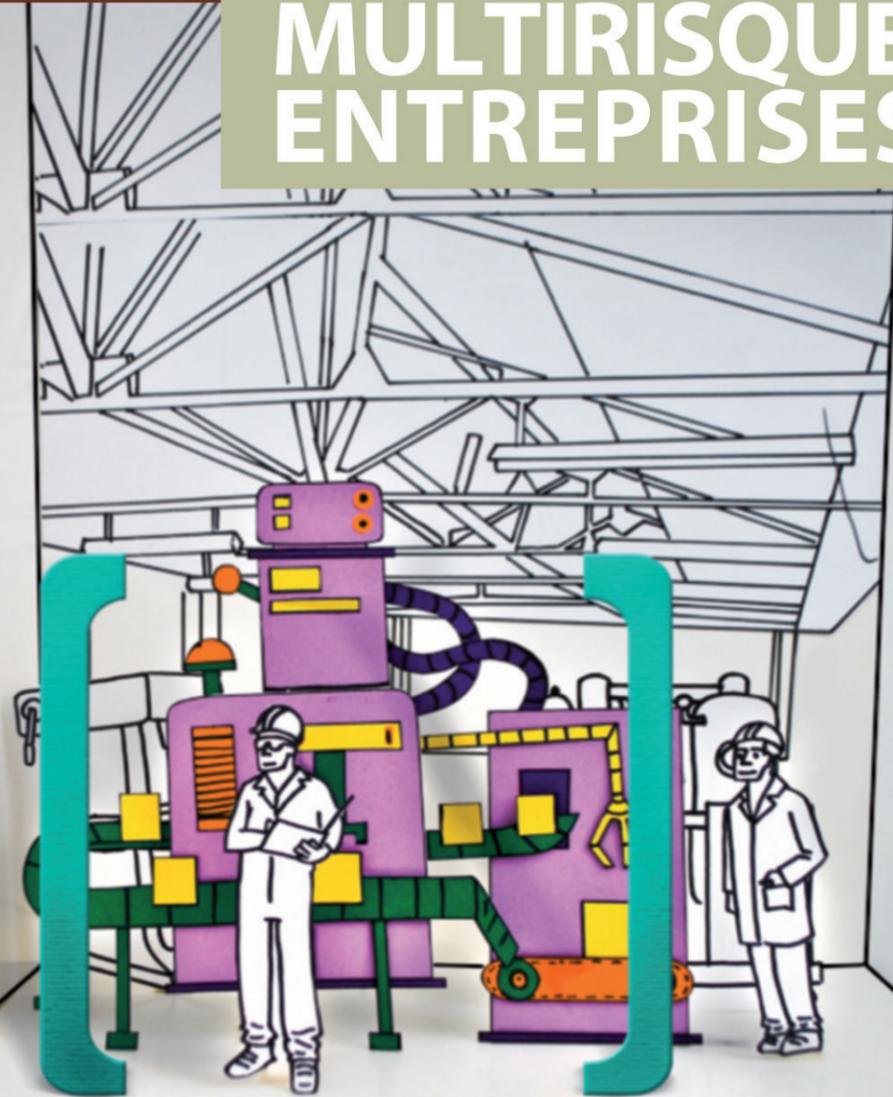
SOUSSE - Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse
Tél. : (+216) 70 130 040 - 70 130 050
Fax : (+216) 73 343 233

SFAX - Rte de Gabes, bvd de l'environnement, Km 2,5 - Sfax
Tél. : (+216) 70 130 020
Fax : (+216) 74 281 020

GABES - Rte de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès
Tél. : (+216) 70 130 090
Fax : (+216) 75 274 151

AUTOMOBILES ZOUARI
CONCESSIONNAIRE / SAV VÉHICULES DE TOURISME

MULTIRISQUES ENTREPRISES



PROTÉGEZ LE PATRIMOINE DE VOTRE ENTREPRISE.

Assurez la pérennité de votre entreprise au quotidien !

CARTE ASSURANCES vous propose son contrat d'assurance Multirisques Dommages

CHARIKATY : une couverture complète de votre entreprise en cas d'incendie, d'explosion, de vol, des dégâts des eaux. ...

Vous disposez, par le biais d'un seul et même contrat, de garanties indispensables et performantes, conformes à vos besoins.

Plus de détails sur notre site internet.



Nadia Zargouni
20 ans, major de promotion du concours HEC Paris 2021.



Elections

Association tunisienne des femmes démocrates (Atfd)

Neila Zoghلامي
Présidente



Fédération internationale des professeurs de français (Fipf)

Pr Samir Marzouki
Vice-président



Association internationale des sociologues de langue française (Aislf)

Pr Imed Melliti
Président



Décès



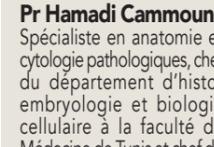
Mustapha Bouaziz
87 ans, né le 23 février 1934, juriste, général de brigade, ancien ministre. Engagé dans l'armée tunisienne en 1956, il a été juge au tribunal militaire, puis procureur général de la République et directeur général de la justice militaire. Il a été ministre de la Justice puis chargé de créer le ministère des Domaines de l'État et des Affaires foncières en 1990 jusqu'à 1999.



Mohamed Nejib Berriche
Ancien député, militant destourien, ancien secrétaire d'État au ministère de l'Équipement et maire de La Marsa



Ferid Tebourbi
Ancien député, chef de cabinet du ministre des Technologies de la communication (2005)



Pr Hamadi Cammoun
Spécialiste en anatomie et cytologie pathologiques, chef du département d'histo-embryologie et biologie cellulaire à la faculté de Médecine de Tunis et chef du service d'anatomie et de cytologie pathologiques à l'Institut Salah-Azaïez durant plus de deux décennies, ancien président de la Société d'anatomie pathologique



Pr Mohsen Zaouali
Médecin cardiologue, ancien chef du service de cardiologie à l'hôpital La Rabta, Tunis



Rzig Oueslati
61 ans, directeur général de l'Office national du thermalisme et de l'hydrothérapie (Onth)



Pr Houcine Khattali
Chercheur, enseignant universitaire, spécialiste international de l'éremologie, directeur général de l'Institut des régions arides de Médenine (IRA)



Romdhane Ben Mimoune
Ancien directeur de l'École nationale d'administration (ENA)



Pr Mohamed Salah Hermassi
84 ans, penseur, dirigeant nationaliste arabe, membre de la direction arabe du parti El Baath, établi en Syrie de longue date.



Cheikh Mohamed El Kamel Saâda
Magistrat, deuxième imam de la mosquée Zitouna



Abdelhamid Sarraj
Banquier, hôtelier, fondateur et directeur des hôtels Abou Sofiane et Riviera à Sousse et Bella Vista à Monastir



Maître Taieb Madani
Avocat et ancien député de Nidaa Tounes, élu dans la circonscription de Tataouine (2016-2019)



Nizar Makhroufi
Député du Courant démocrate (Attayar), élu dans la circonscription de Kairouan



Sameh Habachi
Artiste plasticienne, directrice du Centre national des arts vivants (Cnav) Dar El Founoun



Ahmed Abid
89 ans, ingénieur spécialiste en télécommunications. Ancien chef du Centre émetteur de la Radio nationale (1964-1971), puis premier directeur technique de Radio Sfax (1971-1992)



Dalenda Abdou
92 ans, actrice et comédienne



Kamel Eddine Ghanmi
Acteur et homme de théâtre



Hamadi Ghawar
Comédien



Achref Jormana
Chanteur



Abdelhamid Sassi
Ingénieur général des ponts et chaussées, ancien ministre sous Bourguiba dans le gouvernement de Hédi Nouira (Équipement, Transport, Communication...), maire de Gabès.

Opinion

Face à l'impuissance du sommet, la base n'est jamais démunie

A force d'assister aux querelles politiciennes, aux manigances de factions avides de pouvoir, à la valse des gouvernements, puis à la violence verbale et physique dans l'enceinte de l'ARP — une institution censée légiférer pour répondre aux besoins des électeurs —, à force de dégradation continue des conditions économiques, sociales, politiques, sécuritaires et surtout sanitaires, en ce moment où plus de 100 Tunisiens meurent quotidiennement, on en vient à oublier les cris de détresse et les martyrs du soulèvement de décembre-janvier 2010-2011 et ceux du terrorisme qui s'en est suivi.



• Par Riadh Zghal

On en est venu à oublier que la révolte était une révolte de jeunes arrivés à l'âge de l'accès à la vie active mais abandonnés sur le carreau par un système économique désormais incapable de générer les emplois et les investissements nécessaires au développement. On en est venu à oublier que ces jeunes qui ne demandaient ni réforme de la constitution ni celle des institutions, mais

des emplois qui leur permettraient une vie digne et libre, sont restés hors des sphères du pouvoir sauf exception. Pourtant, l'avenir à bâtir est le leur, mais ils n'étaient pas prêts à prendre les rênes pour le bâtir. Se révolter sans projets, sans perspectives ouvre des boulevards aux opportunistes, aux avides d'argent et de pouvoir pour occuper la place et ruser pour écarter tous ceux qui tentent de barrer la route à leurs ambitions insatiables et à faire prévaloir l'intérêt général.

Pourtant en dix ans, combien d'avancées auraient pu être réalisées si les moyens disponibles avaient servi à créer de la richesse au lieu d'être dilapidés par des choix nocifs au plan institutionnel et de la gouvernance, des hésitations qui ont vidé de leur substance des lois tantôt non appliquées, tantôt établies de sorte que toute force motrice de changement soit bloquée ? Il en est ainsi de la décentralisation, de l'économie sociale et solidaire, de la digitalisation de l'administration, de l'écosystème d'investissement, de l'éducation, de la santé...

Pourtant, les leviers de développement économique et de création d'emploi ne manquent pas dans notre pays. Certains étaient déjà à l'œuvre avant 2011 et auraient pu être poursuivis et améliorés. On aurait pu s'employer à la mise à niveau des divers secteurs d'activités économiques, plus particulièrement ceux de l'agriculture et des services, grâce à un apport de technologies et d'innovations, la stimulation de l'essaimage et des alliances d'entreprises, l'accélération du processus de création d'entreprises dont les startup, le nettoyage du cadre législatif et l'élagage de toutes les dispositions désuètes d'un autre temps, la réforme du système éducatif de la maternelle à l'université, de manière à préparer les nouvelles générations à disposer des capacités nécessaires à la nouvelle économie façonnée par le savoir et les mutations technologiques, la mise en place des bases d'une gouvernance décentralisée des régions, la valorisation des ressources matérielles et immatérielles



...Il n'est pas interdit d'imaginer le jour où des acteurs de la société civile, réunissant des jeunes sans emploi, des cadres administratifs spécialisés, des entrepreneurs tous secteurs confondus, des universitaires et autres citoyens soucieux de l'intérêt général d'une délégation, d'une région, d'une localité, se mettent ensemble pour se donner une vision et des objectifs à atteindre, mobilisent les ressources matérielles et immatérielles disponibles, élèvent leur voix à l'unisson, s'écrient «oui on peut !», au lieu du «le peuple veut» qui n'engage personne, agissent alors et déclenchent une dynamique aux effets multiplicateurs....



locales...Mais cela nécessitait une stratégie bien pensée, bien négociée avec les partenaires sociaux divers et pas seulement historiques. Les brouillages des luttes politiciennes ont empêché et empêchent encore la mobilisation de tous autour d'un projet commun. Alors, il faut maintenant se rendre à l'évidence: la poursuite du processus de démocratisation est en danger. Vouloir instituer la démocratie en misant exclusivement sur un changement de régime politique qui a fini par conduire à une faillite économique s'est avéré un échec cuisant. Aujourd'hui, certains appellent à une seconde révolution mais cela ne servirait-il pas in fine à revenir à la case départ, sans projet, sans programme, sans stratégie et sans leadership ?

En revanche, la solution pourrait résider dans l'action dans un domaine politique et démocratique autre que celui du sommet. Ce serait celui du local et du régional où il s'agira de mobiliser les énergies des divers acteurs, de faire de la coopération une règle de gouvernance, de réunir les capacités collectives disponibles pour identifier les besoins et les priorités économiques et sociales, les soumettre au gouvernement tout en œuvrant à les satisfaire en exploitant les moyens disponibles de manière créative. Cela revient à faire de la démocratie délibérative de proximité un levier de changement au profit du plus grand nombre. Cela est moins utopique qu'il ne paraît aux yeux de ceux qui craignent l'exercice d'une telle démocratie. Des expériences réussies existent déjà. Elles ont été menées par des organisations de la société civile, certaines ont réussi à réaliser des projets et à améliorer le quotidien de certains groupes sociaux, d'autres telles ces 40 associations qui ont dressé un bilan des besoins du

gouvernorat de Sfax et l'ont soumis au gouvernement*. Mais cela reste partiel, limité et dispersé. Néanmoins, l'expérience reste instructive et ouvre la voie à des possibles envisageables.

Si le sommet n'arrive pas à produire les changements de rupture espérés et s'enlise dans ses contradictions, rien n'empêche de réaliser des changements incrémentaux à partir de la base. Agir à la base est aussi l'occasion d'un exercice de civisme et de comportement nourri par les valeurs démocratiques. La multiplication des changements locaux et régionaux, grâce à la résolution et la persévérance des acteurs sociaux, pourra générer une nouvelle dynamique susceptible de secouer la léthargie au sommet et l'ensemble du système. Pour aboutir, les changements partant de la base nécessitent la coopération d'acteurs de divers horizons sociaux, l'exploitation de l'intelligence collective pour imaginer des méthodes de travail et des moyens innovants plutôt que de se soumettre à des idéologies brumeuses et des vœux pieux.

Il n'est pas interdit d'imaginer le jour où des acteurs de la société civile, réunissant des jeunes sans emploi, des cadres administratifs spécialisés, des entrepreneurs tous secteurs confondus, des universitaires et autres citoyens soucieux de l'intérêt général d'une délégation, d'une région, d'une localité, se mettent ensemble pour se donner une vision et des objectifs à atteindre, mobilisent les ressources matérielles et immatérielles disponibles, élèvent leur voix à l'unisson, s'écrient «oui on peut!», au lieu du «le peuple veut» qui n'engage personne, agissent alors et déclenchent une dynamique aux effets multiplicateurs.■

R.Z.

Bourse

Hamza Khani

Une brève histoire de la Bourse de Tunis

Leaders

Format 23CM x 27,5CM
Prix : 80 DT

Hamza Khani

Une brève histoire de la Bourse de Tunis

Leaders

Format 15CM x 21CM
Prix : 25 DT

Militaire

Solennité anniversaire de l'Armée Tunisienne 1956 - 2018

Inévitable Tunisie

Mansour Moalla

Leaders

Format 23CM x 27,5CM
Prix : 80 DT

Rjim Maaloug

Mansour Moalla

Leaders

Format 23CM x 27,5CM
Prix : 60 DT

Politique

Mansour Moalla

Sortie de crise et union nationale Pourquoi et comment

Leaders

Format 15CM x 21CM
Prix : 35 DT

Riadh Zghal

Et pourtant, il va falloir voter

Leaders

Format 15CM x 21CM
Prix : 20 DT

Walid Bel Hadj Amor

Gouverner n'est pas promettre, mais choisir

Leaders

Format 15CM x 21CM
Prix : 25 DT

Poèmes

Hédi Bouraoui

Tunisie-Habak

Poèmes

Format 12CM x 21CM
Prix : 15 DT

Mémoires

Mohamed Ennaceur

Deux Républiques, une Tunisie

Leaders

Format 15CM x 23CM
Prix : 38 DT

Raouf Menjour

Mémoire de basketteur

Leaders

Format 23CM x 27,5CM
Prix : 80 DT

Récit

Anissa Ben Hassine

C'était un 14 janvier 2011 à Tunis

Leaders

Format 15CM x 21CM
Prix : 25 DT

Diplomatie

La Tunisie en Suède Un accueil royal

Anissa Ben Hassine

Leaders

Format 23CM x 27,5CM
Prix : 80 DT

Histoire

Ammar Mahjoubi

Mélanges d'histoire ancienne

Leaders

Format 15CM x 21CM
Prix : 35 DT

Mohamed-El Aziz Ben Achour

La Tunisie, la Méditerranée et l'Orient au miroir de l'histoire

Leaders

Format 15CM x 21CM
Prix : 35 DT

Ammar Mahjoubi

Mélanges d'histoire ancienne

Leaders

Format 15CM x 21CM
Prix : 35 DT

Environnement

Leaders

Les îles de Tunisie Les phares - Les oiseaux

Format 23CM x 27,5CM
Prix : 25 DT

Hommage

Ahmed Zghal

Bourguiba Quinze ans déjà

Leaders

Format 15CM x 21CM
Prix : 15 DT

Ahmed Zghal

Des valeurs, du savoir, de l'innovation et une vie au service de la nation

Leaders

Format 15CM x 21CM
Prix : 15 DT

Chroniques

Hédi Béhi

Regards froids sur une révolution inédite

Leaders

Format 15CM x 21CM
Prix : 25 DT

Taoufik Habaleb

Le droit au rêve est le devoir de vigilance

Leaders

Format 15CM x 21CM
Prix : 25 DT

Société

Covid-19 La Tunisie abasourdie

Leaders

Format 15CM x 21CM
Prix : 30 DT

Tunisie Dix ans et dans Dix ans

Leaders

Format 15CM x 21CM
Prix : 25 DT

En librairie

COUPON D'ACHAT

Livres	Prix Unitaire	Quantité	Prix Total
Deux Républiques, une Tunisie	38 DT		
Comment l'armée tunisienne a fait fleurir le désert	60 DT		
Une brève histoire de la Bourse de Tunis (Edition Gold)	80 DT		
Une brève histoire de la Bourse de Tunis (Edition Universitaire)	25 DT		
Covid-19: La Tunisie abasourdie	30 DT		
Sortie de crise et union nationale: Pourquoi et comment	35 DT		
Mélanges d'histoire ancienne	35 DT		
La Tunisie, la Méditerranée et l'Orient au miroir de l'histoire	35 DT		
Et pourtant, il va falloir voter	20 DT		
Gouverner n'est pas promettre, mais choisir	25 DT		
Regards froids sur une révolution inédite	25 DT		
Le droit au rêve est le devoir de vigilance	25 DT		
Bourguiba, tel que je l'ai connu	25 DT		
Mémoire de basketteur	80 DT		

Nom et prénom ou Raison sociale :

Adresse de livraison :

Code postal [][][][]

Tel [][][][][][][][][]

Règlement par Chèque bancaire Virement au nom de **PR Factory**

CBB : 08 008 000671001274071

Date et signature

Livraison gratuite en Tunisie

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn
www.leadersbooks.com.tn



Mohamed Hammi



Raisin de table

Avec plus d'une quinzaine de variétés, le raisin de table est notre produit le plus demandé par le marché européen et dont la production débute mi-mai et la vente s'achève en décembre. 



Un nouveau cap

Un changement majeur intervient en Tunisie. Le tournant, réussi, la renforcera dans le camp des démocraties. Tout balbutiement ou ratage aura de lourdes conséquences sur l'avenir du pays. Le moment est historique, difficile à décrypter et les perspectives sont encore peu claires. Malgré les assurances données par le président de la République. Sous le regard attentif de la communauté internationale et la vigilance citoyenne des Tunisiens, se forment notre présent et notre avenir.

Ni les mises en garde ni les sommations graduelles n'ont été entendues. Le pouvoir était à ramasser. Le dernier bastion de l'islam politique dans le monde arabe vient de tomber sans coup férir. Une révolution à la tunisienne sans bruit et sans effusion de sang. En quelques

minutes, le président Kaïs Saïed est passé à l'acte, un dimanche soir, un 25 juillet, date-anniversaire de la République. Gouvernement et parlement en ont eu pour leurs frais. Hichem Mechichi et ses coéquipiers, à jamais, quant à Rached Ghannouchi et aux élus de la nation, avec une suspension des travaux de l'ARP et la levée de l'immunité parlementaire pendant 30 jours. L'article 80 de la constitution, activé par le chef de



l'État, lui confère des pouvoirs d'exception, à échéance précise, et sans le moindre dépassement.

Coup d'État, coup de force, coup d'éclat, extra-constitution et légitimité d'une interprétation étendue de la loi suprême diviseront les constitutionnalistes et une partie de la classe politique, le mouvement Ennahdha et ses affidés en tête. La rue, dans son immense majorité, s'est spontanément exprimée en faveur du président Saïed. «Le choc est intervenu au bon moment, répondant à une forte exaspération populaire, marquant un désaveu total de la classe politique régnante», confiera à *Leaders* un observateur averti.

Dans une course contre la montre, le président Kaïs Saïed s'emploie à résoudre la crise politique aiguë, et paver la voie à l'après-25 août. Mais aussi, s'attaquer en même temps à la dégradation avancée

des finances publiques et de l'économie, la persistance de la pandémie sanitaire, l'accroissement du chômage et l'aggravation de la précarité, et préparer la rentrée scolaire.

Quels ont été les éléments déclencheurs ? Est-ce une simple relève de la classe dirigeante ou la fin de tout un système politique déjà à l'agonie ? Quelles solutions de sortie de crise ? Et quelles garanties solides Ennahdha apporterait en rédemption ?

Éclairage.

Le projet fondateur de Kaïs Saïed

Plus que tenir une promesse de campagne en 2019, Kaïs Saïed est demeuré fortement attaché à ses convictions. Ses engagements ont été clairs : redécoupage du territoire en 256 conseils locaux, scrutin uninominal par conseil, réforme du

système politique, amendement de la constitution, accès garanti à l'éducation, aux soins de santé et à la couverture sociale, instauration de l'État de droit et de l'équité et lutte contre la malversation... «Je ne vends pas des chimères et de fausses promesses, avait-il alors déclaré, mais des idées et des propositions que je soumettrai à la consultation publique.»

Passer des idées à la concrétisation législative et réglementaire est ainsi devenu l'objectif majeur de Kaïs Saïed, une fois élu à la magistrature suprême. Surprises et déceptions ne manqueront pas de lui révéler rapidement la réalité de la classe politique dirigeante, des ravages de la corruption et de la malversation, et des abus en tous genres. Lâché par Hichem Mechichi en qui il avait placé sa confiance, incrédule face à ce qui se passe sous la coupole du Bardo, édifié par l'hégémonie exercée par Ennahdha et sa galaxie,

Présidence de la République

2020

26 février

Le chef de l'État se rend au siège du ministère de la Défense nationale : hommage aux unités militaires, notamment les forces spéciales, pour leurs efforts dans l'élimination de deux éléments terroristes, en coordination avec les unités spéciales de la Garde nationale.

17 avril

Réunion du Conseil de sécurité nationale consacrée à la pandémie de Covid-19.

7 mai

Visite à l'École des commandos de la garde nationale d'Oued Zarga (Béja).

15 mai

Le chef de l'État se rend à l'Académie militaires de Fondouk Jedid : «*Nous n'étions pas et ne serons pas partisans du chaos politique. C'est le droit de tout citoyen d'exiger que la légalité s'associe à la légitimité populaire.*

17 juin

Réunion du Conseil supérieur des armées.

9 juillet

Réunion du Conseil supérieur des armées en présence de hauts cadres sécuritaires : mise en garde contre des tentatives de faire imposer l'État, d'attenter à ses institutions et d'impliquer l'armée dans des querelles politiques.

21 juillet

Visite d'inspection nocturne aux forces spéciales de l'armée nationale à la caserne Ramedia, à Menzel Jemil (Bizerte) : «*Celui qui tentera de transgresser la légitimité de l'intérieur ou de l'extérieur se heurtera aux forces armées en qui j'ai entièrement confiance pour lutter contre les complots ourdis à l'étranger. Nos forces armées sont prêtes à faire face à ceux qui conspirent avec l'étranger contre l'État. Notre armée ne tolèrera jamais une agression contre la Tunisie ou une déviation de la légitimité et celui qui osera se heurter à un mur qui lui tombera sur la tête et ses rêves se dissiperont.*» • «*Vous êtes au courant de ce que certains souhaitent réaliser. Nous tenons à la légitimité, nous tenons à la loi, même si la loi n'exprime pas la vraie légitimité. Le chaos que certains souhaitent semer sera voué à l'échec grâce à votre volonté et la nôtre. Je suis au courant de leurs soirées et de leurs discussions de salon. Ils veulent préparer le terrain pour dévier de la légitimité.*»

28 septembre

Réunion du Conseil de sécurité nationale : crise sanitaire, recrudescence de la criminalité, lutte contre la malversation, condamnation des troubles dans le Sud

du pays, délégation de pouvoirs aux gouverneurs pour prendre les mesures nécessaires face à la pandémie de Covid-19.

15 octobre

Réunion du Conseil supérieur des armées : appréciation des efforts déployés par l'armée dans la sécurisation de la rentrée scolaire, des élections partielles et des opérations de lutte contre la pandémie ainsi que pour son intervention de maintien d'ordre à Sbeitla.

7 décembre

Le président Saïed s'entretient avec un groupe de parlementaires au sujet des incidents violents survenus à l'ARP, les appelant à adopter la loi de finances, sous peine de recours à l'article 66 de la Constitution

19 décembre

Visite d'inspection au groupement des forces spéciales de l'armée nationale à Menzel Jemil

21 décembre

Réunion du Conseil supérieur des armées, en présence de hauts cadres sécuritaires : renouvellement de la confiance absolue du chef de l'État en l'armée et les forces de sécurité intérieure, étant convaincu de leur capacité à préserver les institutions de l'État.

2021

25 janvier

Réunion du Conseil de sécurité nationale, en présence notamment de la ministre limogée, Thouraya Jeribi, des présidents de la Cour des comptes et du Tribunal administratif, du général Ferjani, directeur général de l'Institut Pasteur, et de la députée Sémia Abbou. Le chef de l'État indique que le remaniement ministériel opéré par le chef du gouvernement n'a pas respecté les dispositions constitutionnelles, que certains ministres désignés font l'objet de poursuites judiciaires ou de conflits d'intérêts, déplorant l'absence de femmes.

2 février

Visite inopinée du président Saïed au siège du ministère de l'Intérieur où il a été rejoint par le chef du gouvernement et les directeurs généraux de la Sûreté et de la Garde nationale.

- Un sentiment d'adversité se développe entre le citoyen et les forces de l'ordre, a-t-il déploré.
- Des tentatives d'instrumentalisation de l'institution sécuritaire et d'exploitation de la situation dans le pays ne sauraient aboutir.
- Une réconciliation entre l'autorité et la liberté est nécessaire.
- L'action syndicale doit être unifiée au sein d'une union syndicale, et ses dirigeants démocratiquement élus.

interpellé par de larges franges du peuple, il est passé à l'action.

L'ARP en arbitre

Ce qui avait le plus décidé le président Saïed, c'est surtout le dysfonctionnement institutionnel. Cela date déjà du bras de fer engagé par Youssef Chahed en 2018, alors chef du gouvernement, contre son parrain, le président de la République Béji Caïd Essebsi. Son alliance avec Ennahdha marquait déjà un nouvel équilibre des forces, à l'orée des élections de 2019. Mechichi aussi tentera d'imposer à Carthage un remaniement ministériel, procédera à des limogeages et s'alliera avec Ennahdha, Qalb Tounès, Itilaf Al Karama et d'autres blocs parlementaires pour s'assurer de son maintien à la tête du gouvernement. Dans ce bras de fer devenu insoutenable entre la Kasbah et Carthage, c'est le Bardo qui s'est érigé en arbitre... Contre Carthage.

Plusieurs crises en une

Kaïs Saïed observait ce jeu politique malsain qui se poursuivait en toute insouciance sur un fond d'épreuves fort douloureuses qui épuisent les Tunisiens. «*Les classes populaires, épuisées par l'augmentation du coût de la vie, la permanence d'un chômage de masse, l'extension de la corruption, auxquelles est venue s'ajouter la gravité de la crise sanitaire, écœurées par le comportement de leurs élus et sensibles à la rhétorique populiste du chef de l'État, ne pouvaient par ailleurs qu'approuver son intention déclarée de mettre fin à la gabegie*», écrit Sophie Bessis dans une tribune au Monde publiée le 30 juillet.

Le gouvernement était incapable d'élaborer une loi de finances rectificative censée être soumise à l'ARP au plus tard fin juin, d'établir une note de cadrage budgétaire aboutie, en vue des arbitrages à

effectuer mi-juillet, et de présenter au FMI le chiffrage de ses besoins de financement. La gestion erratique de la crise sanitaire a affecté les Tunisiens dans des milliers de leurs proches et montré l'incompétence de la Kasbah et à tenir les commandes pour y faire face. Le pays tout entier en a été endeuillé. Il aura fallu l'appel lancé par le chef de l'État à ses pairs de par le monde pour qu'affluent massivement des dons en vaccins et équipements.

Les entreprises comme le tourisme et l'artisanat subissent leur lot de lourdes conséquences. La flambée des prix a vidé le panier de la ménagère. Précarité et chômage n'ont fait que s'aggraver. La rentrée scolaire s'annonce difficile.

La sécurité constitue elle aussi une grande préoccupation. Qu'il s'agisse de l'augmentation de la criminalité et de la violence, ou des risques

terroristes qui demeurent persistants, les forces sécuritaires et armées doivent se maintenir en vigilance élevée.

Le blocage institutionnel, la mainmise sur de nombreux dossiers en justice, l'impunité et l'hégémonie d'Ennahdha ont conduit la Tunisie vers l'impasse.

Un parlement qui se donne en spectacle et un parti prédateur

Bien que farouchement opposé au recours par le président Saïed à l'article 80 de la Constitution, n'hésitant pas à le qualifier de coup d'État, le professeur Yadh Ben Achour souligne cependant les facteurs qui ont marqué la scène politique. «*La raison essentielle provient d'un fonctionnement déplorable du système parlementaire mis en place par la Constitution de 2014, déclare-t-il au journal italien Il Manifesto. Le parlement tunisien est devenu une véritable mascarade oratoire,*

marqué par la violence non seulement verbale mais également physique. Il n'arrête pas de se donner en spectacle. Les institutions sont devenues des coquilles vides. L'État a subi un affaiblissement considérable qui met en cause la stabilité même de la société. Le parti islamiste majoritaire au parlement a été à l'origine d'un développement inouï de la corruption, d'une politisation du pouvoir judiciaire, notamment



les organes du ministère public, d'un blocage institutionnel, d'une régression et d'une islamisation de la société. Le parti islamiste s'est révélé comme un véritable parti prédateur.»

Le nécessaire atterrissage

L'échéance fatidique des 30 jours fixée par la Constitution constituera une rude épreuve tant pour le président Kaïs Saïed que pour la démocratie en Tunisie. Les démocraties occidentales ainsi que l'Union européenne n'ont cessé de rappeler l'importance de s'y conformer, en protégeant les droits et libertés, en assurant la reprise des travaux du parlement, et en renforçant le processus démocratique.

«*La question est désormais de savoir s'il s'agit d'une panne passagère dans la construction chaotique mais obstinée de la démocratie tunisienne ou d'un coup d'arrêt durable donné*

10 février

Le président Saïed reçoit un groupe de parlementaires pour débattre de la crise suscitée par le remaniement ministériel et son refus d'une cérémonie de prestation de serment. La solution ne saurait provenir d'une violation de la Constitution mais de la conformité avec ses dispositions.

23 février

Rencontre avec un groupe d'ambassadeurs européens. Appel au soutien à la lutte contre la pandémie, attachement à la Constitution et à la suprématie de la loi.

15 février

Le président Saïed notifie par écrit au chef du gouvernement les raisons qui justifient son refus de fixer une date pour la prestation de serment d'un certain nombre de membres du gouvernement et au sujet du remaniement ministériel opéré.

15 février 2021

Rencontre avec les ambassadeurs des Etats-Unis d'Amérique et du Canada.

29 mars

Séance de travail avec des juristes constitutionnalistes : les professeurs Amine Mahfoudh (qui a élaboré un projet de loi organique relative à la Cour constitutionnelle), Sghaier Zakraoui et Brahim Refai.

4 avril

Le président Saïed notifie par écrit au président de l'Assemblée des représentants du peuple le retour à l'Assemblée de la loi relative à la Cour constitutionnelle et détaille les motifs de sa décision.

18 avril

Célébration du 65e anniversaire des forces de sécurité : le chef de l'Etat est le chef suprême de toutes les forces armées. «*Le principe est qu'il n'y a pas de distinction. La loi, tous les textes du monde et le code des contrats et des obligations le mentionnent. Les forces armées sont les forces militaires et les forces de sécurité*»

20 avril

Rupture du jeûne avec la Garde nationale, au poste de la Cité Ettadhamoun, à Tunis

1er mai

Visite aux unités de la Garde nationale au mont Chaambi (Kasserine) et rupture du jeûne

26 mai

Audience accordée pour la première fois depuis le début de l'année au chef du gouvernement, également en sa qualité de ministre de l'Intérieur par intérim, en présence du ministre de la Défense, en marge de la cérémonie de décoration d'éléments distingués des forces armées et sécuritaires.

- Unicité de l'Etat, respect des décisions de justice, primauté de la loi, respect de la constitution et annonce de grands procès en vue !
- Evocation de la visite du chef du gouvernement à Tripoli : pour le président Saïed, la conduite de la diplomatie tunisienne relève de ses attributions et la coordination et la synergie en la matière sont de rigueur.
- Le chef de l'Etat mentionne un document fuité l'appelant à activer l'article 80 de la Constitution et à concentrer entre ses mains tous les pouvoirs. Balayant d'un revers de main ce qu'il considère comme une hérésie, il a souligné que ce document ne vaut que pour son expéditeur et ne saurait nullement impliquer son destinataire d'aucune manière. Plus encore, en constitutionnaliste, dans ce « pays qui compte désormais un million et demi d'experts », ironise-t-il, il demeure attaché au respect plein et entier des dispositions constitutionnelles sans le moindre fondement.
- L'impunité. Le président Saïed déplore vivement que le mandat d'amener émis contre un député (Rached Khiari, sans le nommer) soit retourné sans exécution, que l'immunité parlementaire continue à protéger ceux qui refusent de se présenter devant la justice. Nombreux sont ceux qui seront bientôt déferés à la justice, des dossiers accablants étant prêts à être transmis au parquet.

27 mai

Six anciens officiers supérieurs et généraux de l'armée tunisienne appellent le chef de l'Etat à mettre fin au chaos politique et sauver le pays.

11 juin

Le chef du gouvernement et la ministre de la Justice par intérim convoqués en audience avec le chef de l'Etat, vivement indigné par des dépassements relevés, restés sans suite.

- Nul ne saurait être au-dessus de la loi. Le parquet doit assumer pleinement son rôle, initier l'action en justice.
- L'immunité parlementaire ne couvre que l'exercice de la mission parlementaire et ne pourrait être détournée de sa vocation pour se couvrir par ailleurs. Les demandes de levée d'immunité émanant des juges doivent être toutes transmises et sans délai à l'ARP.

3 juillet

Réunion d'urgence, en présence du chef du gouvernement, des ministres de la Défense, des Affaires étrangères, de la Santé et des Affaires locales, ainsi que du gouverneur de la Banque centrale, de chefs militaires et sécuritaires pour examiner la situation sanitaire.

24 juillet

Réunion d'urgence consacrée à la situation sanitaire : lecture critique suite à l'échec de la stratégie de lutte contre le Covid. L'Etat est un même corps qui ne saurait faire l'objet de convoitise de groupes de pression en compétition pour s'en emparer ou le faire implorer. Le chef de l'Etat a affirmé qu'il prendra lui-même les choses en main et y veillera personnellement.

Ennahdha abasourdi

Coup dur pour le parti islamiste Ennahdha, ses adhérents, sa direction et son chef. La surprise aura été totale. Jamais ils n'avaient cru de voir le président Saïed mettre à exécution ses sommations. Première réaction à chaud, quelques minutes seulement après l'annonce de l'activation de l'article 80 de la constitution et la suspension des travaux de l'ARP, de vives dénonciations publiques. Puis, dans les heures qui suivront, avant l'aube, Rached Ghannouchi s'est rendu au siège de l'ARP pour rejoindre son bureau. Éconduit une première fois, il reviendra le matin, accompagné de la première vice-présidente de l'Assemblée, de députés d'Ennahdha et de sympathisants. La grande grille était cadenassée, un char de l'armée, placé en renfort à l'intérieur, bloquait l'entrée.

Deux photos qui feront date

Une scène qui deviendra historique va se reproduire en deux séquences. La première, le tout-puissant Ghannouchi demande à un jeune soldat de lui ouvrir la grille d'entrée. En vain. La seconde, lorsqu'il décidera d'entamer un sit-in depuis sa voiture, lourdement escortée. Ces deux images que les communicants d'Ennahdha sauront subtilement utiliser auprès des médias et des parlements étrangers vont émouvoir. Députés et sénateurs, notamment américains, mais aussi européens, en saisiront leurs gouvernements.

Le dispositif relations-presse déployé par Ennahdha sera très actif. Tribunes libres signées par Rached Ghannouchi publiées dans de grands médias internationaux, interviews, déclarations en anglais et



en arabe et autres prises de parole à l'adresse de l'opinion étrangère s'ajoutent à de nombreuses sorties médiatiques de dirigeants d'Ennahdha.

Fractures

Les voix ne sont pas toutes concordantes. Les fissures vont rapidement s'avérer des fractures. De nombreux dirigeants n'ont pas hésité à prendre leurs distances vis-à-vis de leur chef, voire des instances du mouvement. Rappelant qu'ils avaient mis en garde contre le comportement du mouvement et de certains de ses dirigeants, ils ont appelé à une relève des dirigeants, voire le retrait de Ghannouchi, une révision des positions adoptées et une «composition» avec la nouvelle orientation politique imprimée par Kaïs Saïed à la Tunisie.

Alors que certains analystes observent un début d'implosion d'Ennahdha, beaucoup n'y voient qu'une simple tactique en instinct de conservation.

Ce qui est certain, c'est que rien ne sera plus comme auparavant pour le parti islamiste. Une page se tourne ?

à cette dernière ?», s'interroge Sophie Bessis dans sa tribune au *Monde*.

Les garanties d'Ennahdha

La donne a changé. Comment se dessine la reprise des travaux de l'ARP ? Persister sur la même voie sera source de blocage. Comment Ennahdha pourrait-il se redéployer ? En plus des changements dans sa direction, le retrait de Rached Ghannouchi de la présidence de

l'ARP à la reprise de l'année législative en octobre prochain, l'engagement à voter tous les décrets-lois pris au cours de la période de suspension des travaux, et l'investiture du nouveau chef de gouvernement.

Il faut dire que la publication du rapport de l'Inspection générale du ministère de la Justice au sujet de l'assassinat de Chokri Belaïd et Mohamed Brahmi, l'implication de l'ancien procureur de la République,

Béchir Akremi, assigné à résidence surveillée, et les révélations sur l'organisation secrète portent un coup dur à Ennahdha.

Le compte à rebours des 30 jours est fatidique. Chaque jour comptera, chaque décision pèsera. Les Tunisiens sont impatients de voir la pénible décennie de déception fermée à jamais. Ils aspirent à récolter les dividendes de la révolution et de la démocratie.



Vigilance internationale

D'un seul coup, la Tunisie est revenue dans les radars des grandes puissances. La modulation des discours est passée de «suivre avec attention l'évolution de la situation», à des «exhortations» de plus en plus pressantes, voire des mises en garde à peine voilées. Aux déclarations publiques, feutrées, se joignent des messages forts en coulisses.

Washington a été le premier à s'exprimer sur les mesures prises : «La Tunisie doit capitaliser sur ses acquis démocratiques. Les États-Unis continueront à soutenir la démocratie tunisienne.» Les appels téléphoniques entre le chef de la diplomatie américaine Antony J. Blinken, puis le conseiller à la sécurité nationale Jake Sullivan, avec le président Saïed vont se suivre dans le même sens. Former rapidement un nouveau gouvernement, s'attaquer aux crises profondes, engager un large dialogue politique et faire reprendre les travaux de l'ARP. Par la voix de son ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, la France a insisté sur la nécessité de préserver le calme et l'État de droit, et de permettre un retour rapide au fonctionnement normal des institutions démocratiques tunisiennes.

Les entretiens téléphoniques entre le président Saïed et ses pairs arabes ne se sont pas arrêtés. L'Arabie saoudite, l'Algérie, le Maroc dépêcheront leurs chefs de la diplomatie en émissaires spéciaux auprès du président Saïed. Le vice-président du Conseil libyen de la présidence viendra en personne. Pour de nombreux pays arabes, notamment ceux du Golfe, la position est très diplomatique. «C'est une décision souveraine que nous respectons, affirment plusieurs capitales, confiants en la capacité de la direction tunisienne à conduire le pays vers la stabilité, surmonter les crises, et réaliser les aspirations du peuple.» L'Algérie et l'Égypte vont plus loin, affirmant leur «plein soutien à la Tunisie dans la remise de ses institutions sur la bonne voie».

Gouvernement Hichem Mechichi

2020

15 juillet

Démission du chef du gouvernement, Elyes Fakhfakh

25 juillet

Le président Kaïs Saïed charge Hichem Mechichi de former un nouveau gouvernement

24 août

Hichem Mechichi annonce la composition de son gouvernement

1er septembre

L'ARP accorde sa confiance au gouvernement Mechichi (par 134 voix)

2 septembre

Les membres du gouvernement de Hichem Mechichi prêtent serment devant le président de la République

6 octobre

Walid Zidi, ministre de la Culture, démis de ses fonctions

20 décembre

Mustapha Laroui, ministre de l'Environnement, démis de ses fonctions

2021

5 janvier

Taoufik Charfeddine, ministre de l'Intérieur, démis de ses fonctions

16 janvier

Hichem Mechichi opère un large remaniement ministériel

26 janvier

L'ARP accorde son investiture aux nouveaux membres du gouvernement

29 janvier

Hichem Mechichi, n'ayant pas obtenu de la présidence de la République la date de la cérémonie de prestation de serment, écrit officiellement au président de la République

8 février

Face au refus de la présidence de la République, le chef du gouvernement saisit le tribunal administratif pour avis

13 février

Mechichi consulte l'Instance provisoire de contrôle de la constitutionnalité des lois pour l'examen du litige du serment constitutionnel

15 février

Mechichi opte pour un gouvernement compact et nomme des ministres par intérim

9 mars

Hasna Ben Slimane, porte-parole du gouvernement

20 juillet

Limogeage du ministre de la Santé Faouzi Mehdi, son intérim est confié au ministre des Affaires sociales, Mohamed Trabelsi

25 juillet

Le président Saïed limoge Hichem Mechichi

26 juillet

Le président Saïed limoge deux ministres, Brahim Bartagi, ministre de la Défense, et Hasna Ben Slimane, ministre de la Justice par intérim

27 juillet

Le président Saïed limoge le staff de Hichem Mechichi à la présidence du gouvernement

L'avant-garde



• Par Ahmed Ounaïes

La Tunisie se distingue, dans l'ensemble de la région, en ayant admis que les islamistes, organisés en partis politiques, participent aux institutions de l'Etat pourvu qu'ils s'astreignent aux règles démocratiques. A ce titre, la décennie qui s'étend à 2021 est riche d'enseignements. Nulle autre société arabe tentée par la démocratie n'a donné, comme la Tunisie, toute sa chance à un parti islamiste d'éprouver l'aptitude de ses dirigeants dans la conduite de la politique nationale, dans tous les domaines. La voie n'est guère aisée, mais quelle autre voie permettrait d'enraciner la démocratie en pays arabe ?

En Algérie, dès qu'il eut percé dans les élections trente ans auparavant, le parti islamiste était aussitôt réprimé dans une guerre ouverte, menée par l'armée nationale qui s'acharnait à l'éradiquer par le fer et par le feu. En Egypte, le parti islamiste, au terme des élections législatives et de l'élection présidentielle qu'il avait remportées en 2012, était éliminé l'année suivante par un coup d'Etat militaire et la majorité de ses élus et de ses dirigeants étaient traînés en justice. En Libye, les candidats islamistes n'ont pas réussi, ni en 2012 ni en 2014, à accéder à une quelconque majorité par la voie des urnes, mais ils ont chaque fois tenté de paralyser les institutions de l'Etat au point de recourir en définitive à des milices armées et d'entraîner la guerre civile. La Tunisie seule a offert aux islamistes de jouir légalement des droits inhérents au régime démocratique, dans la mesure où ils justifient d'une base électorale. Nous

tentons ainsi de concilier la démocratie avec une doctrine dogmatique qui nie le caractère universel des principes démocratiques. Qu'en sera-t-il ?

Le principe d'ouverture est juste, même s'il représente avec les islamistes une prise de risque. Si cette première expérience d'ouverture a échoué, du moins était-elle réelle et loyale. Certes, elle nous en a coûté, mais elle donne un sens à la démocratie tunisienne. Nous ne serons pas accusés d'avoir escamoté les règles démocratiques ni d'avoir étouffé la voix des candidats ou des élus islamistes qui, sans être majoritaires, ont pris part à la vie politique, accédé aux institutions de l'Etat et exercé le pouvoir sans restriction. Sans doute ont-ils abusé. En constatant leur échec, nous sommes fondés à mettre un terme à l'hégémonie qu'ils ont exercée depuis dix ans sur les institutions de l'Etat. Toutefois, nul ne doit prétendre les éradiquer ni les persécuter : ils seront tenus aux limites de leur représentation réelle qui, en dix ans, se rétracte à chaque échéance. Ils se présenteront sans doute aux prochaines élections et trouveront l'électeur d'autant mieux averti. Ils ne sauraient cependant revendiquer des privilèges : si d'aucuns ont failli, ils répondront de leurs actes à l'égal de tout autre Tunisien. Si le parti comme tel a commis des infractions, il sera sanctionné. Ainsi la Tunisie pourra-t-elle administrer la preuve que les partis islamistes ne sont pas spécialement redoutables et qu'ils peuvent s'insérer dans la normalité. Telle est la grande leçon de la politique d'ouverture.

La transition démocratique se poursuit. Nous attendons des institutions de l'Etat qu'elles s'en tiennent aux obligations et aux limites fixées par la Constitution, dans son esprit sinon dans sa lettre, et de s'astreindre à l'option démocratique. Il ne sert à rien d'exalter ni de dramatiser le tournant du 25 juillet dernier. Ce dimanche 25 juillet commençait par des manifestations populaires contre le parti islamiste et était conclu par un ensemble de décisions,



...La confiance du peuple est essentielle : c'est sur cette base que le Tunisien investit pour l'avenir et que nos partenaires dans le monde s'assurent de la stabilité des institutions et du sérieux des engagements. Gardons-nous d'inverser les termes....



prononcées par le Président de la République, qui libèrent l'Etat de l'emprise du parti islamiste. La finalité de ces mesures est comprise et admise par la majorité du peuple ainsi que par les principaux partenaires de la Tunisie. La semaine qui a suivi l'événement a prouvé que l'objectif n'a pas été contrarié, ni de l'intérieur ni de l'extérieur. En outre, des verrous ayant bloqué certains secteurs sensibles sont levés. En substance, la transition démocratique est désencombrée et doit en principe reprendre sa dynamique. Dès lors, il est légitime de s'interroger sur les lendemains et de nous prémunir contre les dangers nés du nouveau contexte. Quand deux pans de la droite sont aux prises, les principes ne sont pas à l'abri. Nous craignons la concentration des pouvoirs parce qu'elle prête à des dérives. Pour un peuple vacciné, le rééquilibrage des pouvoirs est une exigence.

Veillons à ne pas céder au démon de la diabolisation qui charge l'accusé au-delà de ses actes, quand il ne le pose pas d'avance en criminel. Cette technique a souvent commencé, en Tunisie, contre de vrais coupables pour se prolonger ensuite contre les opposants. Le lynchage est détestable : dans son fond, il déstabilise l'ensemble de la société. Evitons cet écueil indigne d'un régime démocratique.

Le soutien du futur gouvernement incombe logiquement au regroupement du centre et de la gauche. Ce regroupement devient nécessaire afin d'offrir une alternative aux droites essouffées. Il revient aux élus de la nation d'assurer la confiance et la stabilité afin de remettre la Tunisie en marche et de tenir nos

engagements. Les députés acquis à la nécessité de sortir de la crise doivent d'ores et déjà admettre que le futur gouvernement soit constitué sur la base de la compétence, non de l'allégeance, et exiger qu'il souscrive aux règles démocratiques sans autre calcul. A cette condition, un pacte patriotique s'impose de la part des pouvoirs législatif et exécutif.

Nous attendons de l'institution judiciaire qu'elle avance enfin dans les enquêtes relatives aux assassinats politiques et qu'elle s'explique sur les retards.

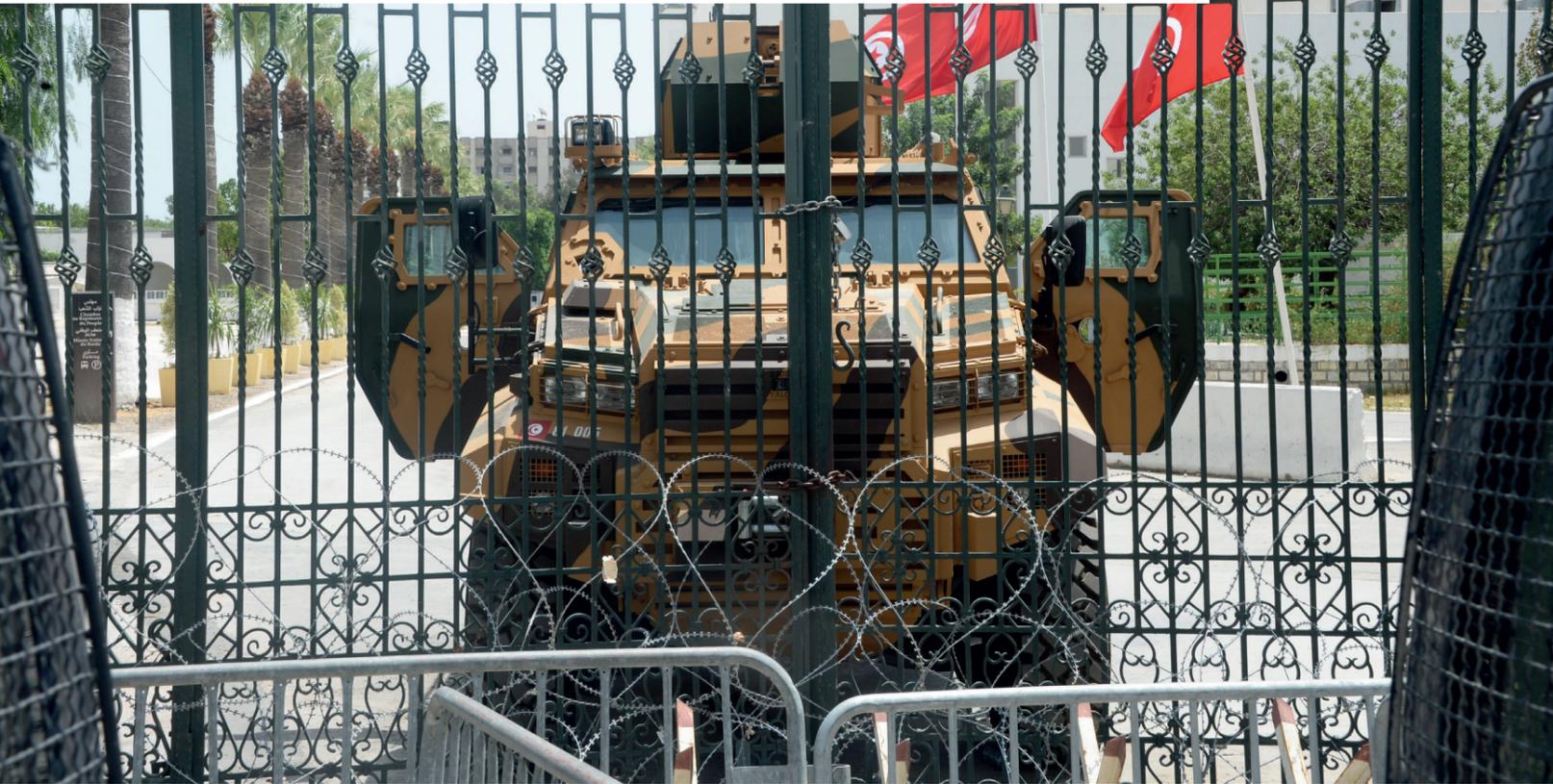
La confiance du peuple est essentielle : c'est sur cette base que le Tunisien investit pour l'avenir et que nos partenaires dans le monde s'assurent de la stabilité des institutions et du sérieux des engagements. Gardons-nous d'inverser les termes.

Le coup de barre du 25 juillet n'a pas dissipé toutes les craintes, mais il laisse percer de nouveau l'espoir que la menace de détournement de la Révolution fait long feu. Les objectifs réels de la Révolution ressortent des brumes. Veillons à tenir le cap, à prémunir la démocratie et à tenir fermement la gageure.

Lançons l'appel aux chefs des deux cents partis afin de faire prévaloir l'union, non la dispersion. Lançons l'appel au peuple afin qu'il participe massivement aux élections, le moment venu, et qu'il réaffirme l'adhésion aux principes démocratiques et aux valeurs universelles. Patience ! Nous sommes à l'avant-garde de l'édification de la démocratie dans le monde arabe. ■

A.O.

Kaïs Saïed ou la revanche légitime de l'État et de la société



Le 25 juillet 2021 constitue, pour la mémoire nationale, un événement historique à valeur hautement symbolique, similaire, sans être identique, au 14 janvier 2011 qui marque la chute de l'ancien régime.

Pour pouvoir aboutir, les décisions politiques du Président de la République devaient être prises ce jour-là, ni avant, ni après. C'était le moment ou jamais et force est de reconnaître que Kaïs Saïd a été à la hauteur de l'événement-rupture, en se constituant comme acteur majeur de l'histoire.



• Par Mohamed Kerrou

Certes, de fausses rumeurs et de vraies suppositions avaient circulé, depuis des mois, sur une éventuelle reprise en main, par Carthage, de la destinée d'un pays livré à lui-même en raison d'une crise globale – économique, sanitaire, politique et morale. Néanmoins,

l'histoire avance souvent à petits pas et parfois par des bonds en avant. Et c'est un grand bond qui est réalisé lors du mémorable 25 juillet, jour de commémoration de la fête de la République ; une commémoration confisquée, depuis une dizaine d'années, par les islamistes au pouvoir et célébrée, avec faste, cette année et pour la première fois, par le peuple tunisien.

Mon analyse (et position) s'énonce comme suit : au lieu de parler d'un « coup d'Etat » en se tenant à une interprétation littérale de la Constitution, il s'agit d'aller au-delà du texte pour embrasser le contexte et affirmer que nous sommes en présence d'un « coup d'éclat » ou d'un « coup de maître » effectué, selon un mode vertueux – de la vertu politique d'Aristote – par un Président porteur



d'une dynamique plus large, celle de la revanche de l'État national et de la société tunisienne face au danger de déliquescence qui les menaçait en profondeur.

Du coup, le pays est sauvé par un acte émancipateur effectué « à la tunisienne », c'est-à-dire selon la tradition pacifique et négociée, recourant aux forces armées républicaines afin de garantir, pour un temps non défini, la souveraineté, la stabilité et la paix.

En cela, la Tunisie prouve, encore une fois, qu'elle n'est pas, à l'instar de l'Égypte et d'autres pays voisins, une « société militaire » mais plutôt une « république civile », la dernière du monde arabe.

La liesse populaire et la fête révolutionnaire

Dès l'annonce des trois décisions du Président consistant en le gel du parlement, la levée de l'immunité des députés et la formation prochaine d'un nouveau gouvernement, le peuple exaspéré par la gouvernance islamiste chaotique est sorti dans l'espace public fêter l'événement historique. C'est un peuple libéré qui exprima sa joie en toute liberté et fierté. Dans plusieurs villes et quartiers, une foule immense défila en masse, bravant les risques de contamination par le Covid-19, avec son redoutable variant Delta ayant provoqué des milliers de morts, par faute de vaccination et de protection insuffisantes.

La question qui se pose est de savoir pour quelle raison le peuple – au sens de grand nombre et d'acteur politique principal – décida de soutenir, dans un élan spontané, les décisions du Président.

L'explication la plus plausible, à mes yeux, est d'ordre psychosocial : le sentiment d'une délivrance par rapport à une situation de mélancolie collective. Cette situation douloureuse et coûteuse de dépression profonde est provoquée par la dépossession matérielle et morale dans laquelle se trouvait la quasi-totalité des Tunisiens au lendemain de l'accès des islamistes et de leurs alliés au pouvoir, au lendemain des élections de l'automne 2011.

Depuis, aucune revendication de la révolution n'a été satisfaite, le pouvoir d'achat a considérablement chuté, l'administration a été paralysée, l'environnement et l'infrastructure se sont dégradés, la violence s'est étendue à toutes les sphères et la gabegie est devenue la mécanique profonde de l'édifice étatique et sociétal.

De la sorte, un grand nombre de jeunes et de moins jeunes ont été poussés au désespoir et à la quête d'un départ hors du territoire national, par des voies légales et illégales. Les mouvements de migration clandestine («h'arga») ont été fréquents, faute d'emplois et de moyens matériels. De nombreux cadres supérieurs (ingénieurs, médecins et autres) ont préféré s'installer ailleurs qu'en Tunisie. Du jamais vu dans l'histoire contemporaine du pays. Parce que la révolution a été détournée de ses objectifs – travail, liberté et dignité –, le désespoir a gagné les esprits. L'incompétence des nouveaux dirigeants ainsi que la généralisation de la corruption poussèrent les catégories les plus fragiles – jeunes et femmes notamment – vers le chômage, l'émigration, les drogues fortes et les anxiolytiques.

Or, la *virtù* présidentielle réconcilia, le temps d'un moment historique, le peuple avec lui-même. Le sentiment de délivrance est, en réalité, à la mesure de la démoralisation causée par la médiocratie islamiste.

Il fallait descendre dans la rue, aller dans les places publiques, le soir du 25 juillet où le couvre-feu n'avait plus de sens, se rendre le lendemain et les jours qui suivent dans les marchés, les cafés et les bars, en ayant l'humilité d'écouter les gens et le souci de regarder leurs visages épanouis, pour se rendre compte de la liesse populaire et de la joie de tout un chacun, hormis

les islamistes et leurs alliés objectifs. Le 25 juillet au soir fut un grand moment de fête populaire et révolutionnaire qui n'eut pas lieu, pour des raisons de sécurité, lors de la communion du 14 janvier 2014. Quelque part, le 25 juillet prolonge, en la radicalisant, la «révolution de la dignité» et ouvre un univers des possibles pour un peuple abattu qui renoue, le temps d'un sursaut national, avec l'espoir d'une citoyenneté pleine et accomplie.

«Coup d'Etat» vs «coup d'éclat et de maître»

L'un des drames politiques et culturels de la Tunisie contemporaine est le hiatus qui sépare l'élite et le peuple. Dans sa configuration d'ensemble, l'une est coupée de la société, hautaine, imbue d'elle-même, prisonnière de l'idéologie petite-bourgeoise et des schémas inculqués par un enseignement dépassé, alors que l'autre est en détresse matérielle, possède un esprit pragmatique de débrouillardise visant la survie au quotidien, et ne croit ni aux idées figées des intellectuels, ni aux promesses mensongères de la classe politique.

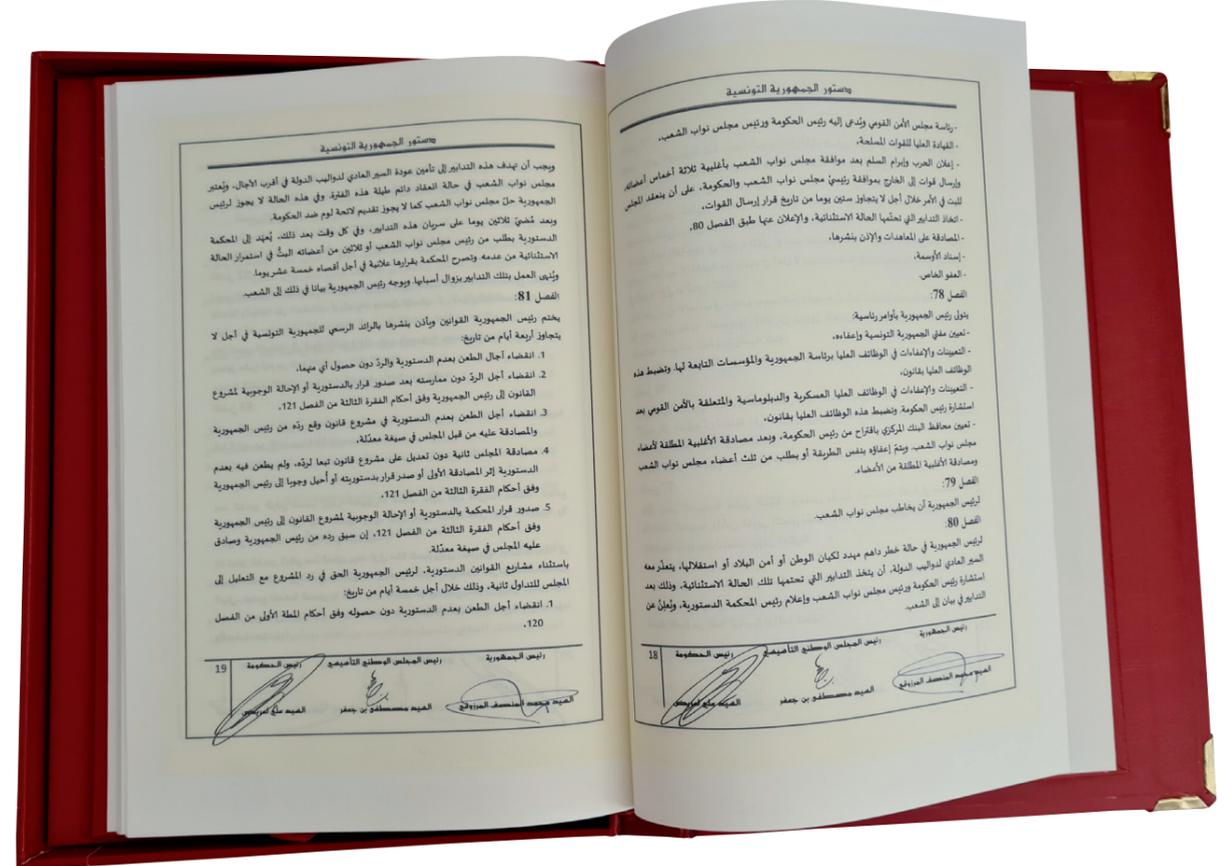
La «révolution de la dignité» qui a échoué dans sa première phase et montré ses limites intrinsèques a eu le grand mérite de libérer la parole et de dénuder tout le monde, y compris l'élite intellectuelle et la classe au pouvoir qui ne cherchent, dans leur quasi-totalité, que le prestige des fonctions et les privilèges financiers et symboliques qui en résultent.

Parler de «coup d'Etat» pourrait se justifier du point de vue de l'analyse théorique qui est nécessairement plurielle et relative. Mais, comment se limiter au seul registre technique d'interprétation de la Constitution en le séparant de la lecture politique qui

réfère nécessairement à des positions dans l'espace. Celui-ci est, comme l'a montré Pierre Bourdieu, défini par l'exclusion mutuelle ou la distinction des positions qui le constituent selon la structure de distribution des différentes espèces de capital. En d'autres termes, qualifier un événement réfère à la position politique et symbolique dans la lutte qui oppose les deux protagonistes que sont Kais Saïed et le parti islamiste. D'une manière ou d'une autre, l'analyse rejoint les positions de tel ou tel parti, selon les intérêts spécifiques. Elle n'est jamais neutre, en dépit de son habillage académique.

De fait, le parti qui se trouve soudainement écarté de la sphère du pouvoir législatif et gouvernemental, en l'occurrence Ennahdha, crie au «coup d'Etat» lors même qu'il confisquait le pouvoir au profit de ses cercles étroits, en piétinant les lois et en se servant directement dans le budget de l'État. En témoignent les demandes de compensation décidées par son organe suprême, le «Majlis echoura», et les menaces adressées au chef du gouvernement qui est pourtant un «fidèle serviteur du Cheikh» pour que la somme de trois mille millions de dinars soit versée aux «victimes de la dictature» avant le 25 juillet 2021, alors que le pays risquait la banqueroute et la recrudescence des morts par le Covid.

C'était là, en vérité, la goutte qui a fait déborder le verre de la contestation du pouvoir par le peuple qui n'en pouvait plus d'être humilié par des gouvernants égoïstes et arrogants. En tenant compte de la mobilisation de la majorité qui a manifesté le 25 juillet dans les principales villes de l'intérieur, Sfax, Kairouan, Sousse, Gafsa, Béja... juste avant les décisions du Président, la question de la légalité ou conformité à la loi se trouve déclinée



par celle de la légitimité qui est une relation sociale et politique qui confère à un acteur une capacité reconnue de produire de l'être-ensemble. D'autant plus que la légalité est une ressource politique, un moyen pour un acteur de renforcer sa position de pouvoir dans une situation conflictuelle.

Comment ne pas référer, à ce titre, à la citation du Général de Gaulle qui recommandait : «Souvenez-vous de ceci : il y a d'abord la France, ensuite l'État, enfin, autant que les intérêts majeurs des deux sont sauvegardés, le Droit.».

Le rappel à l'ordre de Kais Saïed fut, à ce titre, clair et puissant en affirmant qu'il y a d'abord la Tunisie !

La dissolution du parlement : une demande populaire pressante

En avril 1938, la nation en formation, mobilisée par le Néo-Destour, manifesta pour exiger un «parlement tunisien». En juillet 2021, la demande de dissolution du parlement, issue des dernières élections, s'est imposée comme une demande massive. Déjà, lors de ses précédents déplacements et rencontres avec les jeunes, une injonction fusait de partout à l'adresse du Président : «'h'el el barlaman» («Dissous l'Assemblée»).

Le peuple tunisien, dans sa quasi-totalité, était exaspéré par le «cirque du Bardo», en référence explicite à l'Assemblée des «représentants du

peuple» qui furent certes démocratiquement élus mais ont vite tourné le dos aux demandes des électeurs. Le spectacle transmis en direct par les chaînes câblées et satellitaires était désolant : des accusations gratuites, des insultes et des actes de violence d'ordre symbolique et physique qui ont fini par sonner le glas de cette institution en rupture avec les besoins et les demandes des citoyens.

Le travail de sape de l'intrépide Abir Moussi, présidente du Parti destourien reconstitué, a été décisif à ce niveau de conflit entre les forces politiques. C'est elle, plus que les autres, qui eut le courage d'affronter le système imposé par le parti islamiste Ennahdha et ses

alliés au parlement, au gouvernement et dans l'ensemble des institutions de l'État – les organes de l'intérieur et de la justice essentiellement.

Comment qualifier ce nouveau système institué par les islamistes sinon que la démocratie naissante a été, malgré l'organisation d'élections libres, vidée de sa substance. C'est pour cela que la déclaration du leader islamiste Ghannouchi empêché d'entrer au siège du parlement prétendant qu'il s'agit d'«*un coup contre la révolution et la démocratie*» est une farce politique. Pour la simple raison que les islamistes n'avaient participé, ni de loin ni de près, à la révolution. En plus, le régime politique qu'ils avaient institué depuis 2011 était une démocratie de façade qui ne servait que leurs intérêts étroits. La preuve, c'est qu'aucune réalisation concrète, aucun projet de développement et aucune réforme n'eurent lieu durant les dix années de pouvoir des islamistes satellisant d'autres formations pour constituer une majorité parlementaire. Mieux, de nombreux cadres et membres de ce parti ont bénéficié de compensations financières, de promotions administratives et ont vu leur train de vie s'améliorer sensiblement sans que les règles de transparence ne soient respectées. Bien au contraire, la corruption s'est généralisée et les relations politiques se sont dégradées avec les assassinats des opposants et la montée du terrorisme jihadiste orienté contre les forces armées.

Bref, la peur et la crainte se sont installées au niveau des consciences, créant par là une morosité générale qui ne correspond ni aux aspirations suscitées par la révolution, ni à la vocation d'ouverture du pays réputé tolérant.

À cela s'ajoute la confiscation du pouvoir par des hommes-liges dans

le cadre de la lutte entre les islamistes accaparant l'autorité législative et gouvernementale. Ainsi, le chef du gouvernement s'est fait nommer ministre de l'Intérieur par intérim, pour être au service des islamistes et de la répression des mouvements sociaux ainsi que l'arrestation de nombreux jeunes manifestants.

L'image dégradante d'un adolescent dénudé dans l'espace public par les forces de l'ordre dans le quartier populaire de Sidi Hassine en dit long sur la dérive autoritaire du régime. Au lieu de s'atteler à l'urgence de la résolution de la crise sanitaire qui a provoqué jusqu'ici plus de 18.000 morts à cause d'une très faible vaccination de la population, la majorité législative et gouvernementale confectionnait et approuvait des lois au profit des intérêts particuliers de ses membres et partisans. Les urgences économiques, sociales et écologiques n'étaient pas du tout une priorité au point que le pays s'est transformé, au fil des ans, en poubelle et en réservoir de chômeurs, de délinquants et de terroristes exportés vers la Syrie, l'Irak et la Libye – plus de 3.000 jihadistes tunisiens auraient quitté le territoire avec l'aval tacite des autorités.

Au travers de l'ensemble de ces dérives politiques, il en est résulté une situation comparable à celle décrite par Rousseau : «*quand l'État près de sa ruine ne subsiste plus que par une forme illusoire et vaine, que le lien social est rompu dans tous les cœurs, que le vil intérêt se pare effrontément du nom sacré du bien public, alors la volonté générale devient muette; tous guidés par des motifs secrets n'opinent pas plus comme citoyens que si l'État n'eut jamais existé; et l'on fait passer faussement sous le nom de lois et décrets iniques qui n'ont pour but que l'intérêt particulier.*»

En guise de conclusion

Une chose est sûre : si Kaïs Saïed n'était pas intervenu pour mettre fin, à la tête de l'État, au système de malversation et de répression des libertés perfectionné par les islamistes et leurs alliés occasionnels, la Tunisie serait encore prisonnière d'une minorité qui s'apparente plus à une mafia qu'à un parti politique démocratique.

D'ailleurs, l'une des mutations politiques les plus importantes est, outre le rejet massif par les Tunisiens d'Ennahdha et de son leader – la personnalité politique la plus détestée selon tous les sondages –, c'est l'abandon du parti islamiste par de nombreux membres et sympathisants, comme en témoigne la faiblesse du soutien lors de l'épreuve de la fête de la République.

Que dire au final sinon que par ses décisions qui sont en symbiose avec «*la volonté générale indestructible*» (Rousseau), le Président crée les conditions favorables de réconciliation entre l'État et la société.

Il appartient actuellement à la société civile formelle —les organisations et associations— et informelle— les mouvements sociaux – de neutraliser les risques du pouvoir d'un seul et le retour à la dictature craints à juste titre, sans être nécessairement justifiés au niveau des pratiques puisque les principes de pluralisme et de libertés sont jusqu'ici respectés.

Seul l'avenir nous dira si ces craintes et suspicions ont raison d'être ou si, au contraire, la Tunisie emprunte, encore une fois, une voie différente et originale, à sonder et à découvrir loin des stéréotypes de l'analyse médiatique et politique dominante. ■

M.K.

PROFITEZ DES 100 JOURS SAYARA BY ATB



POUR L'ACHAT D'UNE VOITURE NEUVE OU D'OCCASION*

OFFRE VALABLE DU 15 JUIN AU 25 SEPTEMBRE

CONCESSIONNAIRES PARTENAIRES



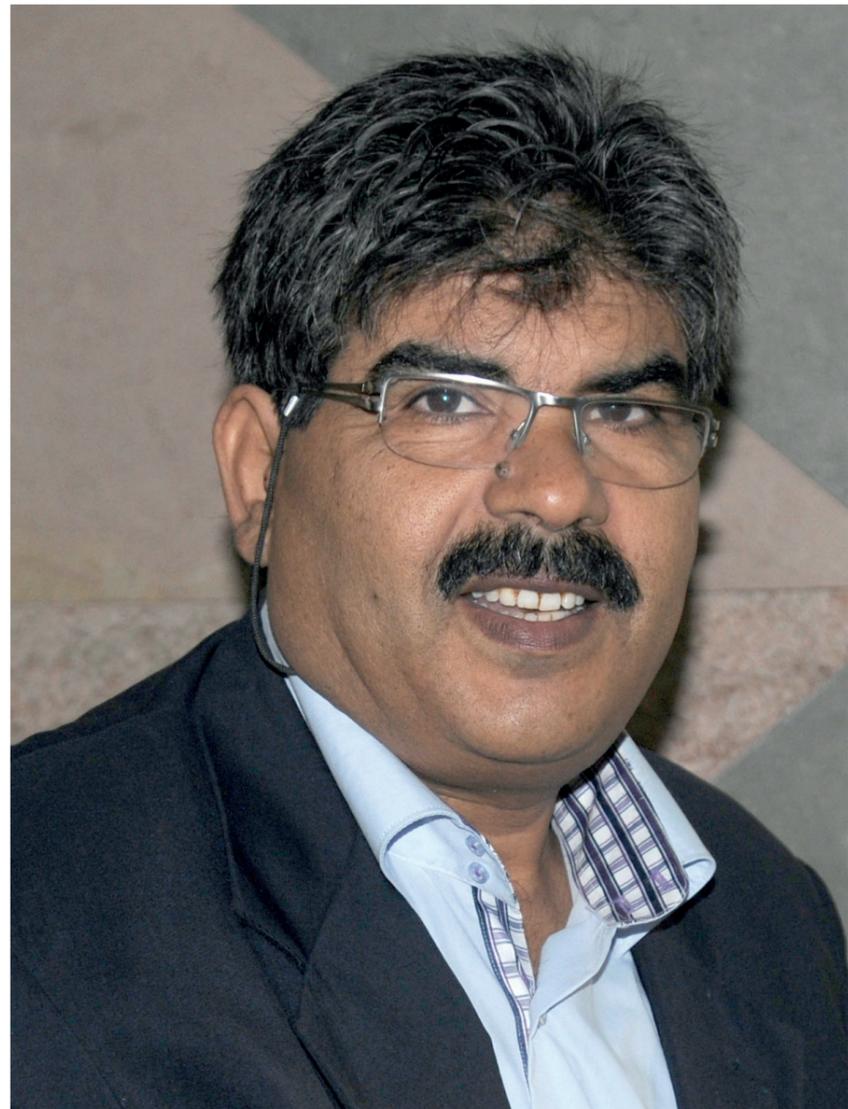
ATB

البنك العربي لتونس



N° Centre de la Relation Client : 70 026 267

*OFFRE VALABLE CHEZ TOUS LES CONCESSIONNAIRES EN TUNISIE



Assassinat de **Chokri Belaïd** et **Mohamed Brahmi**

Le procureur suspendu et déféré à la justice

Le crime d'État sera-t-il élucidé ?

Un grand tournant est pris non seulement dans l'affaire des martyrs Chokri Belaïd et Mohamed Brahmi, mais aussi celle de l'organisation secrète du mouvement Ennahdha. Est-ce le dernier quart d'heure dans l'affranchissement de la justice ?

Le tout-puissant procureur de la République près le tribunal de première instance de Tunis 1, Béchir Akremi, est suspendu de ses fonctions. Son dossier est transmis au parquet. La décision prise à son encontre, au forceps et par vote «à visage découvert» par le Conseil de l'ordre judiciaire présidé par Malika Mazari, fera date. Ancien juge d'instruction (à la tête du fameux cabinet 13), chef du pôle antiterroriste, Béchir Akremi, avant de diriger le

parquet, est largement incriminé par le rapport de l'Inspection générale du ministère de la Justice. Après avoir été mis en cause, depuis plus de 5 ans, par le collectif de défense des martyrs Chokri Belaïd et Mohamed Brahmi.

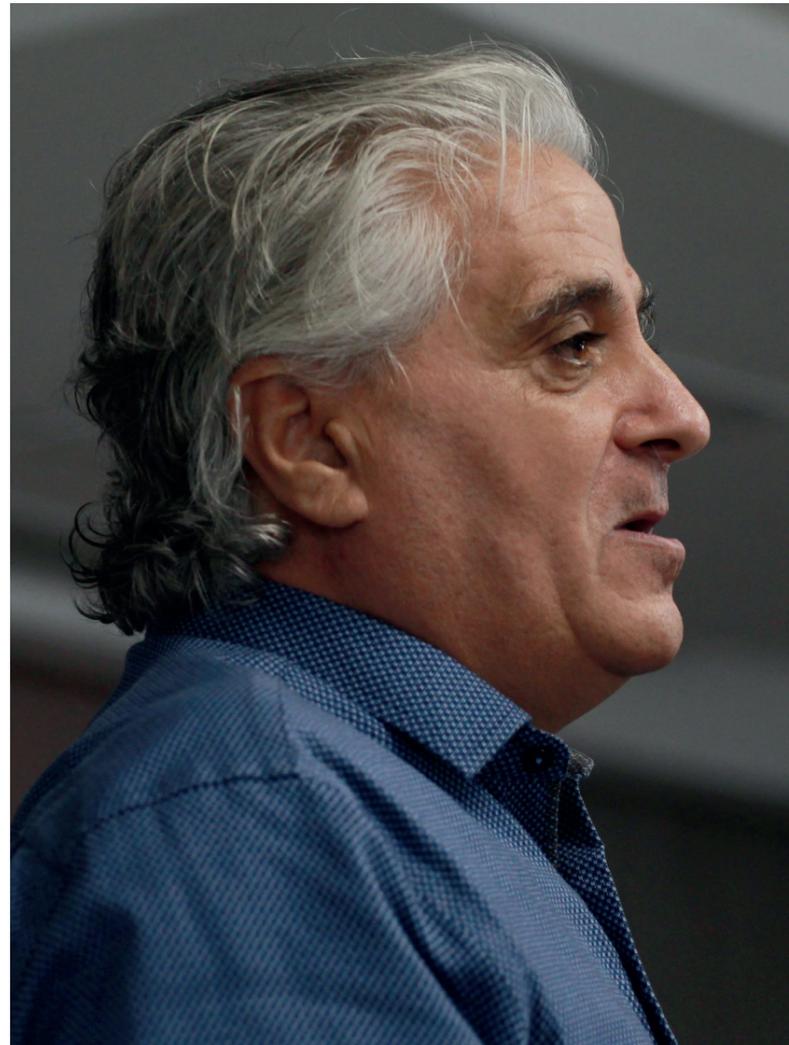
Le rapport de l'Inspection générale est accablant. Auditions de magistrats, témoignages, interrogatoires dans le cadre d'affaires terroristes, plaintes reçues et autres pièces : le dossier a gagné en épaisseur et la vérité en lumière. Pas moins de 6 268 dossiers de terrorisme et 1 361 affaires de terrorisme ont été

occultés, pressions sur des magistrats et diverses graves manœuvres sont reprochés à l'ancien procureur de la République.

Réunir des éléments éparpillés, examiner chaque détail

La suspension de Béchir Akremi, déféré à la justice, est l'aboutissement d'un long combat mené avec détermination par le collectif de défense des martyrs Chokri Belaïd et Mohamed Brahmi. Mandaté par le parti Watad et Attayar et Mbarka Aouania, la veuve de Mohamed Brahmi, Me Ridha Raddaoui est à l'origine de la constitution de ce collectif qui s'est rapidement enrichi de nombreux confrères ainsi que d'experts de diverses spécialités, tous volontaires et bénévoles. Bravant dissuasion, harcèlement, menaces, usure et autres manœuvres dilatoires, le collectif a fait montre de professionnalisme, de





■ Béchir Akremi

patience, de perspicacité et de persévérance.

La stratégie adoptée a été payante : chercher dans tous les dossiers d'affaires liées au terrorisme tout élément utile, aller au fond du moindre détail, réunir et confronter les informations éparpillées dans des centaines de dossiers autres que ceux relatifs aux deux assassinats politiques, relever toutes les failles, dénoncer les pressions, alerter la justice, déposer plainte sur plainte, mobiliser la société civile et l'opinion publique. Et internationaliser.



Deux en un

L'enchevêtrement des faits met en évidence une deuxième importante et grave affaire, celle de l'organisation secrète du mouvement Ennahdha, profondément ancré dans les entrailles de la justice, la sécurité et l'ensemble des rouages de l'État. Dans ce deux en un, assassinats politiques et organisation secrète, un véritable appareil parallèle tentaculaire est pleinement impliqué dans une véritable affaire d'État, restée à ce jour sans jugement. Ses auteurs, initiateurs, commanditaires, préparateurs, logisticiens, exécuteurs, protecteurs, influenceurs du cours de la justice et leurs complices, à tous niveaux, échappent encore à la justice et bénéficient de l'impunité.

En publiant de larges extraits du rapport de l'Inspection générale du ministère de la Justice, relatifs à Béchir Akremi, le collectif a mis tous les protagonistes devant le fait accompli, sous le regard



de l'opinion publique. Plus encore, en saisissant le Comité des droits de l'Homme (ONU, Genève), et le Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (Hcdh), l'internationalisation de la cause gagne en mobilisation et appui à travers le monde.

Toujours dans l'action, dans l'anticipation, jamais dans la riposte

Ce combat de longue haleine, de grand courage et de forte volonté est l'œuvre de tout un collectif. Chacun de ses membres s'y est investi de toute son énergie, a apporté sa contribution, réconforté ses confrères dans des

moments difficiles et joué un rôle déterminant dans l'aboutissement de cette importante et significative séquence. Chaque partition, déterminante, a été réussie. Humbles et demeurant très professionnels, bien organisés, les membres du collectif ont réellement joué collectif, gardant leurs discours précis, documentés, argumentés et leur ton apaisé, serein, ne cédant jamais à la provocation.

Parmi les multiples voix du collectif, Leaders a choisi Maître Imen Gzara, un exemple parmi tous ses autres coéquipiers, qui exprime la valeur d'un engagement. Jeune quadra, mère de deux enfants, issue de la société civile locale de Jammel au cœur du Sahel, sans aucune appartenance politique, gardant pleinement son indépendance et préservant sa liberté (voir son portrait en encadré), elle constitue un véritable fil rouge qui retrace un parcours du combattant. Toujours dans l'action, dans l'anticipation, jamais dans la riposte. Elle perpétue une valeur familiale fondatrice héritée de son père, qui est aussi adoptée par le collectif. ■



Me Imen Gzara

L'avocate qui a fait vaciller le juge

«L'éclatement de la vérité dans l'affaire des assassinats de Chokri Belaïd et Mohamed Brahmi, ainsi que dans celle de l'organisation clandestine, est l'ultime bataille pour l'affranchissement de la justice de tout joug.»
En une phrase, Maître Imen Gzara a tout résumé quant à l'objectif final.

C'est aussi, ajoute-t-elle dans une interview exclusive accordée à *Leaders*, le déclencheur de l'impérative réforme de la justice. Une refonte nécessaire, impliquant également la modernisation des

pratiques et des moyens... Jusque-là, Ettawafok n'a fait que reporter ces batailles cruciales, au lieu de les trancher. Le résultat est là : le blocage du processus démocratique qui trouve son enracinement dans la justice. Nous n'avons fait que légitimer l'impunité, l'instaurer, et la faire prévaloir.

Un dossier brûlant pour Ennahdha

«Le plus affligeant, s'étonne Maître Gzara, est de découvrir combien les rouages de l'État sont infiltrés par cette organisation clandestine du mouvement Ennahdha. Devenue si puissante, elle est parvenue à impliquer l'État dans l'étouffement de la vérité, le dévoiement de la justice et la protection des criminels.»

Je sais que ce dossier est brûlant, et combien il fait mal au mouvement Ennahdha, pouvant l'inciter à utiliser tous les moyens pour l'étouffer. De notre côté, nous sommes prêts à tout affronter, y compris les cabales qui seront montées

contre nous, voire contre nos conjoints. «Ils» ont tout fait pour masquer l'assassinat de Chokri Belaïd et Mohamed Brahmi ainsi que bien d'autres affaires, mais désormais, «ils» ne pourront plus occulter tant de vérités éclatées au grand jour.

Ennahdha a échoué dans cette confrontation

Pour avoir cerné attentivement chaque détail de ce dossier, s'imprégnant des années durant de chacune de ses péripéties, nous avons acquis plein de certitudes avérées qui nous empêchent de trébucher. C'est une bataille de détails. Chaque fois que nous allons plus dans le détail, «ils» recourent à des diversions, invoquant la main de services de renseignements étrangers et autres balivernes. En fait, «ils» sont très embarrassés devant leurs troupes. L'appareil secret n'est connu que de personnes très proches de Ghannouchi, liés par des liens financiers et claniques. Il n'est pas exclu que de nombreux cadres du mouvement Ennahdha ne soient pas mis dans la confidence.

Au fur et à mesure que nous découvrons de nouveaux éléments accablants et les révélons, ils prennent peur et paniquent. Ennahdha a échoué dans cette confrontation, malgré la multiplicité de porte-parole qui ont été dépêchés auprès des médias.

Béji Caïd Essebsi en était édifié

L'un des moments forts de notre combat est lorsque nous avons été reçus par feu le président Béji Caïd Essebsi, au palais de Carthage, le lundi 18 novembre 2018. Il avait tenu à ce que cette audience soit en tête-à-tête, sans la présence d'aucun de ses conseillers. Avec mes confrères Ridha Raddaoui et Anouar El Bassi, nous lui avons présenté les développements de l'affaire, notamment en ce qui concerne l'organisation secrète, lui demandant de créer une commission présidée par une personnalité indépendante en vue d'examiner le dossier. En appui à notre démarche, nous avons remis au président Caïd Essebsi un dossier bien fourni, accompagné de CD-Rom comprenant des documents, des photos et des vidéos... Y compris, à sa grande surprise, des photos et des vidéos le concernant personnellement, prises à son insu lors d'entretiens privés avec des personnalités à l'étranger. Sil Béji en était fort édifié. Il nous a assuré de son plein soutien et d'ailleurs n'a pas manqué de soulever l'affaire lors d'un conseil de sécurité nationale, relayé par une vidéo de la présidence de la République. Malheureusement, on connaît la suite et les blocages.

Le choc de ma vie

«L'assassinat de Chokri Belaïd a été un grand choc pour moi, confie Me Imen Gzara. Un très grand choc. Il a changé le cours de ma vie, tant personnelle que professionnelle. J'ai immédiatement rejoint le collectif constitué pour lever le voile sur son meurtre, mais, encore sous le choc, je ne réalisais pas toutes les dimensions. Pour moi, je devais aider, contribuer à l'éclaircissement de tous les aspects, faire aboutir cette cause, tout comme celle de Mohamed Brahmi.»

D'emblée, j'ai su que ce dossier allait prendre de longues années et que pour m'y accomplir je devais me départir de mon émotion. Mes confrères qui y étaient engagés, maîtres Ridha Raddaoui, Anouar El Bassi, Abdennaceur Aouini, Koutheir Bouallègue, Imen Bejaoui, Faten Mhennaoui, Wafa Alibi et bien d'autres,



ont déjà une grande expérience dans d'importantes affaires. Certains parmi eux se sont distingués dans des dossiers comme ceux du bassin minier. J'ai beaucoup appris auprès d'eux. Ce qui a attiré le plus mon attention, c'est le sens du détail et la nécessité d'un travail en profondeur, sans précipitation. Les réunions se sont enchaînées, se prolongeant tard le soir, les weekends aussi, avec des tournées dans les régions...

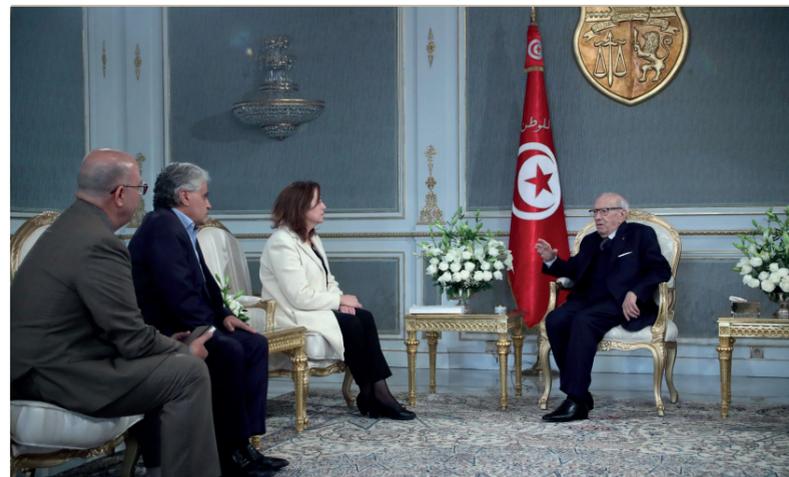
S'attaquer à une puissante organisation secrète

La deuxième conviction rapidement acquise, c'est que je ne plaide pas dans un dossier technique, procédurier, mais contre toute une puissante organisation, profondément enracinée dans les arcanes de l'État, absolument redoutable.

Le collectif s'est entouré de spécialistes dans divers domaines. Ils nous ont aidés

à explorer d'autres angles, outre ceux purement techniques.

Les rencontres avec les associations et le public, ainsi que la tournée dans les régions ont été formidables, instructives. Nous avons contacté des partis politiques de divers bords, des organisations nationales, des composantes de la société civile, des personnalités indépendantes, des élus, des journalistes et des figures nationales : l'interaction a été très





■ Ridha Raddaoui



■ Anouar El Bassi



■ Abdennaceur Aouini



■ Koutheir Bouallègue



■ Imen Bejaoui



■ Faten Mhennaoui



■ Wafa Alibi

Le terrorisme en toile de fond

Me Imen Gzara et ses coéquipiers ne pouvaient laisser filer une occasion en or : l'accès aux dossiers de centaines d'affaires liées au terrorisme et l'analyse de dizaines de milliers de documents insérés. Des preuves irréfutables et des détails accablants, patiemment recueillis telles des pépites iront consolider fortement le dossier de l'assassinat de Belaïd et Brahmi. Mais, d'autres données s'avèrent instructives pour comprendre l'écosystème dans son entier.

En toile de fond de cette nébuleuse salafiste, Me Gzara découvre en effet des indicateurs édifiants quant au

terrorisme en Tunisie. Rien qu'en étudiant les affaires en justice, on peut en effet accéder à une mine d'informations. Sa décision est prise : pourquoi ne pas constituer un Centre tunisien de recherches et d'étude sur le terrorisme ? Le Ctret sera ainsi créé et une première étude a été publiée.

Après un premier chapitre consacré aux données générales des accusés dans des affaires de terrorisme (genre, gouvernorat d'origine, statut social, âge, niveau d'instruction, etc.), l'étude s'emploie à identifier les facteurs d'embrigadement avant de s'attaquer aux signes extérieurs de l'allégeance (formes, niveaux, nom de guerre, instruction terroriste), trafic d'armes, filières

intéressante. L'Uggt, la Ltdh, l'Ordre des avocats, l'Atfd, le Syndicat national des journalistes et d'autres structures nous ont apporté tout leur appui.

Sans relâche, en cherchant et en recoupant les détails

L'épreuve, dans nos démarches judiciaires, a été pour nous tous longue et dure. Les premières actions étaient déjà menées à l'initiative de Me Ridha Raddaoui et le premier noyau dur de l'équipe, dès 2015. Puis, tout s'est précipité, sous la pression collective en 2018. Nous devons commencer une nouvelle étape de ce parcours du combattant le 4 décembre 2018, dans le froid hivernal, pour le poursuivre jusqu'au 26 avril 2019. Le rythme était pressant : 3 séances d'interrogatoires et d'auditions en moyenne par semaine à la brigade des enquêtes de la Garde nationale, à la caserne d'El Aouina, du matin au soir, avec une courte pause-déjeuner. Des instructions étaient données pour faire durer l'enquête le plus longtemps possible, pour la diluer, nous épuiser et la reléguer aux oubliettes. «Ils» ont essayé de jouer sur le facteur temps, espérant que nous nous lasserons et lâcherons prise.



d'envoi aux zones de combat, etc.). Les deux derniers chapitres traitent successivement des organisations terroristes tunisiennes en Tunisie et à l'étranger et de l'allégeance à des organisations terroristes étrangères. Des statistiques illustrées par des graphiques permettent de visualiser les données.

droits économiques et sociaux (Ftdes) constitue un ouvrage de référence. Son grand mérite est de couvrir les premières années du phénomène terroriste à son pic en Tunisie et qu'il puise ses données de dossiers judiciaires richement fournis. **■**

Bien qu'elle date de 2016, cette excellente étude publiée par le Ctret avec le concours du Forum tunisien des



Après une très courte trêve, nous sommes passés en mai 2019 à la brigade spécialisée de la Police judiciaire, à la caserne d'El Gorjani, pour un nouveau round qui s'est prolongé, en pleine canicule, jusqu'au mois d'août. D'ailleurs, le jour de l'attentat terroriste contre la caserne, le jeudi 27 juin, nous étions... près du siège de la brigade.

A la rencontre des partenaires nationaux et des régions

En parallèle, le collectif a décidé d'appuyer l'action médiatique menée périodiquement, de porter l'affaire dans les régions, à la fois pour présenter l'état d'avancement du dossier, mais aussi écouter les avis exprimés et mobiliser les soutiens. Notre allié principal dans ce combat, c'est l'opinion publique, seule capable d'appuyer nos arguments juridiques et techniques et d'exercer son droit citoyen.

Les réunions régionales étaient organisées en collaboration avec les sections régionales de l'Ordre national des avocats, de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (Ltdh), de l'Association tunisienne des femmes démocrates (Atfd) et d'autres composantes de la société civile. Inévitablement et comme on s'y attendait, de malheureuses manœuvres en tous genres étaient entreprises contre les organisateurs et contre nous-mêmes, pour compromettre ces activités d'une manière ou d'une autre. On a eu droit à tout : annulation de la réservation de la salle de réunion à la dernière minute, menaces à peine voilées quant à la sécurité de ces réunions et notre propre sécurité, pressions, perturbation des travaux... C'étaient des tentatives de dissuasion et des manœuvres pour éprouver notre volonté d'aller jusqu'au bout. Résolument, nous avons tenu bon pour poursuivre nos activités.

La réunion régionale a eu lieu en novembre 2018 à Sousse. Elle m'a personnellement marquée. La Ltdh avaient loué une grande salle dans un hôtel de la ville. Mais, à la dernière minute, elles ont été avisées de l'annulation de la réservation, ce qui

a obligé le repli sur une autre salle moins spacieuse, alors que le public attendu devait être très nombreux.

Un déclenchement spontané

L'affluence sera massive et la réunion s'est déroulée dans une ambiance enthousiaste. Il n'était pas prévu que j'y prenne la parole, mais je suivais attentivement les travaux. Soudain, un cadre régional d'Ennahdha, conseillère municipale de la commune d'Akkouda, a pris la parole pour dénoncer notre démarche et contester nos investigations, ce qui a provoqué une grande confusion dans la salle. La tension est rapidement montée, laissant présager de vives altercations. Spontanément, je me suis élancée vers le podium pour prendre cette militante d'Ennahdha sous ma protection, et m'adresser aux présents. «*La confrontation ne saurait se faire de cette manière, leur ai-je dit. Je suis contente de la présence parmi nous d'un cadre d'Ennahdha afin qu'elle nous écoute et qu'elle découvre tant de vérités !*» Mes paroles ont résonné dans la salle et dans les esprits, le calme est rapidement revenu. Un autre aspect de ma personnalité s'est révélé. Des journalistes présents n'ont pas manqué de relever cette première prise de parole en public, parmi les membres du Collectif. Souhayr Belhassen, ancienne présidente de la Fédération internationale des droits de l'Homme (Fidh), présente ce jour-là, est venue me dire combien elle a été impressionnée par mon geste et mes propos...

La tournée s'est poursuivie. C'est ainsi que nous nous sommes rendus le 1er décembre 2018 à Djerba, avant d'enchaîner le lendemain à Gabès. Le contact direct avec les Tunisiens et les Tunisiennes dans les régions nous a confortés dans nos convictions, insufflant en nous plus d'énergie et de détermination.

Nous avons sorti le dossier des allées de la justice pour le porter devant l'opinion publique, malgré les pressions et le harcèlement.

Sit-in au cabinet de Béchir Akremi : une violente charge policière

Lorsque le 19 septembre 2019, en désespoir de cause quant à l'aboutissement de nos multiples plaintes, nous avons décidé d'aller en masse voir le procureur de la République Béchir Akremi dans son cabinet. Il a refusé de nous recevoir (دخلنا الى مكتبه بعد الاستئذان من كاتبته التي اشارت علينا بالدخول و بعد النقاش معه حول تعطيله لمسار الابحاث في ملف الجهاز السري و عدم سماع راشد الغنوشي احتجاج و غادر مكتبه).

Nous avons alors tenu à accéder à son bureau, en sit-in. Il n'a pas trouvé mieux à faire que d'appeler la Brigade criminelle pour nous chasser violemment, sans le moindre ménagement, à coups de matraques. Notre confrère Ridha Raddaoui en a subi sont lot et s'est retrouvé avec une jambe bien endommagée, l'immobilisant au lit près d'un mois, avec des conséquences vasculaires.

L'esprit de groupe nous a renforcés, surtout l'interaction avec les différentes organisations et corporations ainsi que les associations et les experts. L'opinion publique et les médias indépendants ont été précieux.

Déconstruire tout un système criminel

La conduite des batailles exige beaucoup de patience, de clairvoyance et de persévérance, sans la moindre précipitation. On ne peut pas nous attaquer à toute une organisation, dans sa globalité, mais la déconstruire pièce par pièce. En fait, je n'ai aucun problème personnel avec le mouvement Ennahdha (j'y compte des confrères au barreau et certains amis et parents) et je ne prête aucune attention à ce qu'il annonce comme des révisions de sa démarche ou de ses modes opératoires. Mon combat est contre ceux qui ont commis des crimes et croient encore aux organisations secrètes.

Documents et pièces à conviction disparus

Ce qui nous a surpris également dans le traitement de cette affaire, c'est la disparition mystérieuse de pièces essentielles versées dans des dossiers d'affaires, voire des dossiers entiers. Lorsqu'il s'agit d'un seul cas, on peut s'y résigner à la rigueur. Mais, quand la destruction des pièces et dossiers se multiplie, cela devient alarmant. Ce qui nous étonne, aussi, c'est le silence absolu réservé à nos plaintes. Nous n'avons cessé de saisir le parquet, depuis 2015, de plaintes contre Béchir Akremi... En vain. Est-ce du fait d'une machine judiciaire très lente ? Le comble, c'est que des systèmes se mettent en place en vue de mobiliser certains magistrats pour protéger de grands

criminels. Heureusement que des magistrats patriotes et valeureux travaillent à l'ombre, résistant à toutes les pressions, et renonçant à de hautes fonctions, pour agir en leur âme et conscience.

De prochaines étapes décisives

Trois séquences seront déterminantes. La première concerne la qualification par le parquet des accusations portées contre Béchir Akremi. Le parquet est libre de décider s'il s'agit de délits ou de crimes. Nous saurons alors quelle tournure prendra la justice.

Le deuxième moment fort concerne l'affaire de l'organisation clandestine du mouvement Ennahdha. Quel

cheminement lui sera-t-il assigné ? Quant à la troisième séquence, elle concerne l'internationalisation de ces affaires. Nous avons commencé à les porter devant des instances internationales spécialisées qui ne manqueront pas de leur assurer toute l'attention requise et la suite nécessaire.

Ce grand tournant pris doit être irréversible. L'heure de vérité approche. Une justice digne de ce nom fera triompher irrévocablement la démocratie en Tunisie... et servira de référence pour de nombreux autres pays similaires. Ce seront là les dividendes de la lutte menée par les familles des victimes, leurs amis, leurs défenseurs et tous les Tunisiens patriotes. ■

Le combat d'une femme irréductible Tant que la justice ne sera pas affranchie...

Des mots clés ont façonné le caractère de Maître Imen Gzara. Jammel, sa ville natale, son père, enseignant très respecté, le handball, la robe d'avocat portée par un ami de ses frères, son mari et ses deux enfants, le mouvement protestataire des avocats en 2010, l'association Voix de la femme qu'elle a fondée à Jammel et l'assassinat de Chokri Belaïd : l'ADN en a fait une icône. Son attachement profond à sa liberté, à son indépendance et à ses valeurs fondatrices s'est conjugué à une règle de conduite: rester toujours dans l'action, dans l'anticipation, jamais dans la riposte.

Silhouette fine, discrète, sereine... Le visage, malgré un léger sourire, cache mal de profondes blessures subies dans la chair. Il inspire confiance et exprime la détermination. Le ton est calme, le verbe précis et l'argument, implacable, toujours percutant. Drapée de sa robe d'avocate, Me Imen Gzara est en fait en tenue de combat, comme celui de son oncle paternel,



le général Mohamed Gzara, ancien chef d'État-major de l'armée de terre (Cemat), puis inspecteur général des forces armées (Igfa), à l'aube de l'indépendance. Il avait choisi le glaive, elle, le livre de droit. Au service de la Patrie.

Le père

Tout Jammel l'appelle Sidi pour avoir enseigné à des générations successives, les conduisant à la réussite scolaire avec un taux inégalé. Chef scout, très actif au sein de l'association des sourds-muets, bourgeoisien, mais non dépourvu de critique à l'égard de certaines de ses décisions, moderniste, très ouvert, favorise l'esprit critique et le débat.

Imen, ses trois frères et sa sœur baigneront dans le bonheur familial. La maison est grande ouverte à leurs amis, le papa les conduit lui-même assister à des concerts et autres spectacles à Sousse et même à Tunis. Il les encourage, dès leur jeune âge, à fréquenter le club d'enfants où les animateurs Kamel Sarraj et Samira Garbèje les initient à différents arts.

Jammel 1

Un temple du savoir et un bouillon de culture qui ont donné à la Tunisie d'illustres figures : Mohamed Mili, grand ingénieur, secrétaire général pendant 18 ans de l'Union internationale des télécommunications (UIT, Genève), Béchir Salem Belkhiria (BSB), Amor Belkhiria, et parmi les jeunes générations, Hakim Ben Hamouda et Hichem Ben Ahmed (un cousin du côté de sa maman), tous deux ministres après 2011. Une ville, agricole à l'origine, devenue industrielle comptant aujourd'hui pas moins de 100 unités industrielles rien que dans la confection à l'export.



C'est à Jammel que la future avocate fera toutes ses études primaires et secondaires. D'abord, à l'école des Martyrs, puis au lycée, section lettres.

Handball

Jammel est aussi une ville sportive. Rugby, insaturé par BSB, handball et bien d'autres disciplines. Imen Gzara succombera au hand et brillera dans l'équipe locale avant de se faire recruter par celle des Meubles Zaoui à Sousse. Une voiture viendra spécialement la chercher chez elle pour les entraînements et les matches à Sousse, puis la ramener à la maison.



La robe

Encore lycéenne, elle était déjà subjuguée par cette magnifique longue robe noire, avec un col blanc que portent les avocats. Il y a vu une valeur cardinale : la justice. C'est un ami de l'un de ses frères - un jeune avocat - qui l'avait ramenée pour la première fois à la maison, venant directement du Palais de Justice. Elle l'essayera : coup de foudre.



Bac en poche, Imen Gzara fera du droit le premier choix de son orientation universitaire. Débarquant à la faculté des Sciences juridiques, sociales et politiques de Tunis, et hébergée au foyer universitaire d'El Menzah 1, tout proche, elle verra son vœu exaucé. Ses enseignants l'ont beaucoup impressionnée: les Ben Achour, Amor, Bouraoui, Meziou, Laghmani, Klibi, Hamrouni, Monia Ben Jemai... Sana Ben Achour la captivait particulièrement par sa manière d'exposer et de présenter les cours. Les autres par leur érudition.

La cour de la faculté grouillait d'activisme politique. Imen Gzara suivait les événements de près. Présentée dans les assemblées et mouvements, elle n'a pas sauté le pas pour adhérer à une faction donnée. Toujours soucieuse de son indépendance...

Maîtrise, plus diplôme d'études approfondies, ouvrent à Imen Gzara la voie du barreau. En mai 2004, Me Abdessettar Massoudi l'accueillera dans son cabinet pour l'indispensable stage de trois ans. Rigoureux, sélectif dans l'acceptation des clients, attentif aux détails, il l'avait bien initiée aux ficelles du métier. C'était pour elle comme des années de service national, tant la formation était dense et la discipline de mise (dans le traitement des dossiers).

Fin de stage juillet 2007 et ouverture de son cabinet d'avocat...

En couple

Elle était encore étudiante lorsqu'elle épousera en 2001 un ami de ses frères, Helmi Ben Salah. Sa famille est originaire de Métouia, ayant pris racine à Tronja au cœur de la capitale, mais ses parents étaient installés de longue date à Jammel. Helmi est un commissaire aux comptes et comptable...féru de rugby (membre national de la fédération). Ensemble, ils ont eu deux magnifiques enfants et partagent un grand cabinet à la lisière du Centre Urbain Nord. Imen Gzara doit beaucoup à son mari. C'est sur lui qu'elle s'est toujours déchargée pour lui confier la garde des enfants lorsqu'elle tardait dans les réunions du collectif de défense des martyrs Chokri Belaïd et Mohamed Brahmi. C'est aussi lui qui la conduisait avec les enfants pratiquement toutes les semaines à Jammel où elle a fondé l'association Voix de la femme. Et c'est encore auprès de lui qu'elle trouve réconfort dans sa lutte, et bonheur dans sa vie.

La robe 2

En 2010, le foyer d'Imen et Helmi est égayé par la naissance de mignons jumeaux, une fille et un garçon. La jeune maman, très affectueuse, suivait aussi le mouvement protestataire contre la dictature mené par ses confrères du barreau. Intuitivement, elle sentait la révolte monter et s'engouffrera dans la brèche. Toujours en toute indépendance partisane. Le 14 janvier 2011 sera alors pour elle une journée mémorable.

Jammel 2

Cherchant à entreprendre une œuvre utile dans cet élan d'affranchissement, Imen Gzara pensera immédiatement à Jammel et la femme. Elle a toujours été convaincue que toute action porteuse doit se déployer à la base et se rendre immédiatement utile.

Avec des amies, elle constituera en novembre 2011 l'association Voix de la femme. S'intéressant aux questions de l'enfance, de l'éducation, de la santé et des droits civiques, elle sera la première du genre dans la ville. Les résultats des élections pour l'Assemblée nationale constituante, le 23 octobre 2011, lui démontreront l'ampleur de l'effort de conscientisation civique à fournir.

Séminaires de réflexion, ateliers de formation et actions sur le terrain vont alors s'enchaîner, dans une approche scientifique et une démarche pragmatique. C'est ainsi que l'association publiera une étude sur la participation politique et le comportement électoral de la femme à Jammel. Cette analyse de fond attirera l'attention du Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche (Cawtar) qui la publiera pour une large diffusion dans de nombreux pays. Capitalisant sur cette expérience, l'association élargira son horizon en élaborant une monographie sur la participation politique de la femme dans les gouvernorats de Monastir et Sousse.

Chokri Belaïd à Genève en 2001

Fin décembre 2001. Jeunes mariés, Imen et Helmi partent en voyage de noces en Europe, les conduisant notamment à Genève où un couple d'amis était ravi de les recevoir. Un frère d'Imen installé en Allemagne devait les rejoindre. Ces amis en Suisse avaient également invité un jeune couple tunisien résidant à Paris, pour partager les fêtes de fin d'année. Ce n'étaient autres que Chokri et Basma Belaïd. Connaissances pour la première fois rapidement faites, ambiance festive, balades, sorties pour les courses, cuisine à plusieurs mains... En quatre jours, ils se connaissent déjà comme si c'était depuis des années.

Puis, un long moment de silence. Des années après, Chokri et Basma sont rentrés de Paris pour s'installer en cabinet. Imen a terminé ses études et commencé son stage d'avocat. Retrouvailles chaleureuses au Palais de Justice. Les deux couples se fréquenteront en famille, emmenant leurs enfants respectifs jouer ensemble. Les liens tissés sont encore plus renforcés.

Plus grande est l'amitié, plus dure sera le choc de l'assassinat de Chokri, le 6 février 2013. Un crime d'État, étouffé, à ce jour non élucidé, comme celui de Mohamed Brahmi, quelques mois après, le 25 juillet 2013. Me Imen Gzara en fera sa cause.

Un puzzle énigmatique et fatal qui commence à livrer ses mystères

Surmontant sa douleur, elle s'emploie avec ses confrères du collectif à rechercher toutes les pièces du puzzle pour décrypter ses mystères codés et le reconstituer. Le dossier n'est pas



technique et le combat de Me Gzara n'est pas contre une poignée de criminels, mais face à une puissante organisation secrète aux bras longs et tentaculaire. Une course contre la montre pour la démanteler, afin que la justice puisse s'affranchir et paver la voie à la démocratie. Un premier grand pas vient d'être affranchi.

Vacances ?

Loin d'observer une pause de combattant bien méritée, point de vacances cet été aussi pour Imen et Helmi. Me Gzara est constamment sur la brèche. Avec le soutien constant de son époux qui partage avec elle cette noble cause. 

Avec QNB, disposez à présent de votre carte bancaire en 48 heures.

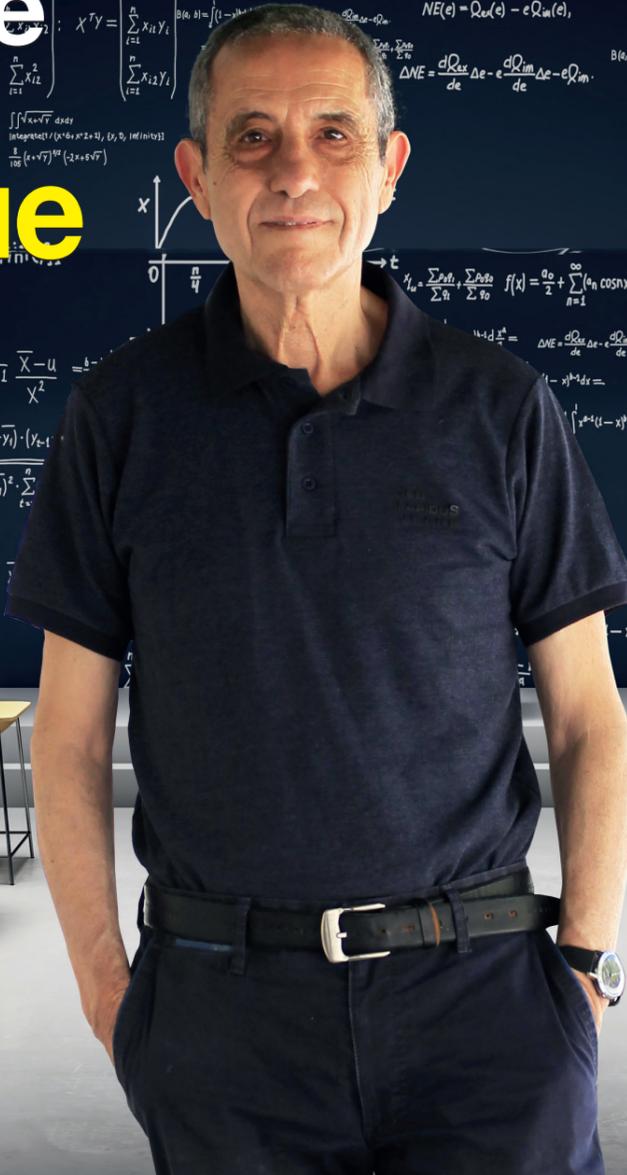
Pour mieux vous servir et faciliter vos transactions où que vous soyez, disposez en ce moment de votre carte bancaire en 48 heures.



Appelez le 36 00 40 00 ou visitez qnb.com.tn

Mohamed Jaoua

Trouver notre place dans un monde désormais mathématique



«La Tunisie a besoin d'un véritable plan Marshall de l'éducation, appelle Mohamed Jaoua. Remettre au cœur du projet éducatif les mathématiques et les sciences expérimentales (sur les paillasses des labos et pas seulement au tableau), mais aussi la philosophie, l'histoire, la sociologie et l'art, est à cet égard indispensable», souligne-t-il dans une interview à Leaders.

Mathématicien, fondateur de l'Ipest et de l'École Polytechnique de Tunisie, co-fondateur d'Esprit et d'Esprit Prépa, fondateur d'Esprit School of Business, il met en garde contre le retard pris dans la formation des mathématiciens (10% seulement des bacheliers qui seront pour la plupart partagés par d'autres filières), alors que s'offrent de grandes perspectives. «L'enjeu du moment présent, dit-il, c'est d'imprégner les jeunes populations scolaires des compétences du XXIe siècle et celles-ci à base de mathématiques concrètes, de raisonnement logique, d'algorithmique, de calcul et de prévision.» Mais, il s'agit aussi de «savoir utiliser les compétences ainsi acquises pour exercer le métier auquel il aura été formé, quel que soit celui-ci car aucun métier ne peut plus désormais faire l'économie de ces compétences.» Interview.

La Tunisie est-elle en train de perdre pied dans l'enseignement des mathématiques, dès le cycle secondaire ?

Alors qu'elle disposait d'un capital précieux, et d'une avance appréciable en la matière, elle n'a pas su ou voulu les faire fructifier. Elle a préféré faire des mathématiques, plutôt que cet outil de «formation des têtes bien faites, capables de raisonner juste» dont parle Ibn Khaldoun, un instrument commode – parce qu'apparemment objectif – de sélection tous azimuts. Le résultat des courses, c'est que la culture mathématique n'a que très faiblement irrigué la société tunisienne, ce qui constitue un handicap majeur pour le développement du pays aujourd'hui, alors que les compétences dites du XXI^e siècle reposent pour l'essentiel sur des savoirs et des savoir-faire mathématiques.

Or, au niveau du Bac, ils ne sont qu'une infime minorité à avoir choisi la section Maths, autour de 10% bon an mal an.

Un petit 10% que toutes les orientations universitaires «nobles» s'arrachent : médecine, pharmacie, ingénierie, et très accessoirement les mathématiques elles-mêmes. Le plus grave n'étant même pas là, mais dans le fait que l'immense majorité qui n'a pas choisi la section Maths en a été découragée par la manière exclusive dont celles-ci sont enseignées au primaire et au secondaire, et qu'elle quitte donc le lycée sur une profonde rupture - souvent traumatique - avec cette discipline.

Quelles en seront les conséquences?

Nous sommes encore enlucés dans le piège datant de la fin des années 60, celui des maths dites modernes où la conceptualisation prime et précède l'utilité. De sorte que nous sommes aujourd'hui devant un dilemme : que faire d'une population pour l'essentiel formée selon les paradigmes du XX^e - voire du XIX^e - siècle, orthogonale aux compétences d'un XXI^e siècle qui a totalement bouleversé la donne ?

Il convient à cet égard de ne pas incriminer la seule absence des «soft skills», car cela relève d'une pensée simpliste selon laquelle il suffirait de parsemer les cursus d'une pointe de ces « soft skills » pour rétablir la situation. Un proverbe chinois ne dit-il pas à cet égard que «lorsque le doigt montre la lune, l'imbécile regarde le doigt» ? Et la lune en l'occurrence, c'est que la cause de la rupture de l'école et l'université avec la société, et plus particulièrement avec l'économie et l'entreprise, réside en fait dans le fossé qu'elles ont patiemment creusé depuis des décennies entre les savoirs et les savoir-faire en général, et en particulier ceux relatifs aux mathématiques qui s'y prêtent il est vrai mieux que d'autres. Avec pour conséquence tragique le décrochage de l'immense majorité de la population scolaire sur ces deux fronts.

A quelles conditions est-ce rattrapable ?

Il nous faudrait un véritable «plan Marshall» de l'éducation. Remettre au cœur du

projet éducatif les mathématiques et les sciences expérimentales (sur les paillasses des labos et pas seulement au tableau), mais aussi la philosophie, l'histoire, la sociologie et l'art, est à cet égard indispensable.

S'agissant des mathématiques, l'enjeu ne se limite pas à la réussite des 10% de « matheux » que compte chaque nouvelle fournée de bacheliers, ceux-là rencontreront selon toute vraisemblance très peu de problèmes dans leur parcours universitaire. L'enjeu vital concerne les 90% restants, et surtout les 50% de titulaires d'un bac «par défaut», progressivement intériorisé par les pouvoirs publics eux-mêmes comme étant sans utilité pour la société, ce que les chiffres de l'insertion professionnelle ne confirment hélas que trop.

Bourguiba disait en 1956 qu'on ne peut pas construire un pays en tournant le dos à la moitié de sa population. Il parlait alors des femmes, et ce fut d'ailleurs une motivation majeure de la promulgation du CSP. Soixante-cinq ans plus tard, c'est pourtant ce que

fait notre école aujourd'hui en privant la moitié de sa population des compétences exigées par l'économie, et en leur balisant ce faisant un avenir d'exclusion.

Or l'honneur d'un système éducatif, c'est de n'abandonner personne en chemin, c'est de préparer chacun aux enjeux du moment et de lui offrir un rôle à la mesure de son talent et de ses compétences pour les affronter. Toutes choses égales par ailleurs, ce fut le rôle de l'alphabétisation massive du siècle dernier, qui a préparé les populations à affronter les mutations industrielles des sociétés et à y trouver leur place. Avait-on exigé alors des populations à alphabétiser qu'elles fussent férues de poésie, de littérature ou d'art lyrique ? En aucun cas, savoir lire et écrire était l'objectif pour tous, le reste constituant un plus selon les affinités et les compétences de chacun.

Un nouvel enjeu s'impose ?

Absolument ! L'enjeu du moment présent, c'est d'imprégner les jeunes populations scolaires des compétences

du XXI^e siècle et celles-ci à base de mathématiques concrètes, de raisonnement logique, d'algorithmique, de calcul et de prévision. Les imprégner selon leur appétence et leur compétence certes, mais sans exclure personne. Que chacun soit par exemple en mesure de lire et de comprendre les prévisions de la progression du Covid-19 par exemple, sans avoir besoin de recourir aux théories complotistes qui sont le refuge de l'ignorance, mais en usant de la «tête bien faite, capable de raisonner juste» qu'il aura acquise à l'école, voilà me semble-t-il l'objectif numéro 1 du collège et du lycée, toutes sections confondues.

Objectif qui préparera le second : savoir utiliser les compétences ainsi acquises pour exercer le métier auquel il aura été formé, quel que soit celui-ci car aucun métier ne peut plus désormais faire l'économie de ces compétences.

Qui doit en prendre le leadership ?

De toute évidence, celui-ci revient aux ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. On

Parcours



Mohamed Jaoua est docteur ès sciences mathématiques de l'Université Pierre et Marie Curie. Il a été chercheur à l'Inria et à l'École Polytechnique (France) de 1975 à 1983, avant de rejoindre l'Enit (Tunisie) en qualité de maître de conférences (PR2) puis de professeur. Il y dirige la chaire puis le département de mathématiques appliquées. Au début des années 90, il contribue à la réforme nationale des études d'ingénieur en fondant et en dirigeant l'Ipest (Cpge et agrégations scientifiques) ainsi que l'École Polytechnique de Tunisie.

De retour à l'Enit en 1995, il fonde et dirige le Laboratoire de modélisation mathématique et numérique dans les sciences de l'ingénieur (Lamsin).

Il rejoint en 2003 l'Université Nice Sophia Antipolis en qualité de professeur pour contribuer à la fondation – chose faite en 2005 – de son école d'ingénieurs Polytech'Nice-Sophia.

En 2010, il est détaché auprès du ministère français des Affaires étrangères et mis à la disposition de l'Université

Française d'Égypte en qualité d'expert technique international pour en coordonner dans un premier temps la faculté d'ingénierie, puis pour assurer la vice-présidence académique et scientifique de l'université de 2012 à 2015.

De retour en Tunisie en 2015, il y retrouve le groupe Esprit, dont il avait été l'un des trois fondateurs en 2003 et dont il a depuis accompagné la croissance, pour fonder et diriger Esprit School of Business.

Mohamed Jaoua est l'auteur d'une quarantaine d'articles scientifiques publiés dans des revues internationales à comité de lecture, et d'un grand nombre de publications et contributions portant sur les politiques de développement scientifique.

Il a été vice-président puis président du Centre international de mathématiques pures et appliquées respectivement de 1996 à 2000 et de 2000 à 2004. Il est chevalier de l'Ordre du mérite éducatif (Tunisie 1995) et de l'Ordre des Palmes Académiques (France 2012). 



«...S'agissant des mathématiques, l'enjeu ne se limite pas à la réussite des 10% de « matheux » que compte chaque nouvelle fournée de bacheliers, ceux-là rencontreront selon toute vraisemblance très peu de problèmes dans leur parcours universitaire. L'enjeu vital concerne les 90% restants, et surtout les 50% de titulaires d'un bac « par défaut », progressivement intériorisé par les pouvoirs publics eux-mêmes comme étant sans utilité pour la société, ce que les chiffres de l'insertion professionnelle ne confirment hélas que trop.....»

rappellera à cet égard qu'à l'arrivée d'Emmanuel Macron à la présidence de la République française en 2017, son ministre de l'Éducation avait chargé Cédric Villani, médaillé Fields 2010, de réfléchir aux moyens de remédier à la polarisation de la société française entre d'une part une recherche mathématique de premier plan, et d'autre part une culture mathématique

qui a progressivement déserté les collèges et les lycées comme le dénote le classement PISA. Confrontée au même problème, la Tunisie avait quant à elle préféré la politique de l'autruche en cessant de faire participer ses jeunes lycéens au concours PISA. «Et voilà pourquoi votre fille est muette», aurait commenté Molière.

Cédric Villani avait pour sa part remis un rapport préconisant 21 mesures pour «sauver les mathématiques à l'école». Au premier rang desquelles la mise en oeuvre dès le plus jeune âge d'un apprentissage des mathématiques concrètes fondées notamment sur l'expérimentation, la verbalisation, l'abstraction et le renforcement des liens avec les autres disciplines. Souffrant quant à nous des mêmes maux que la France, que nous en avons certes hérités mais aussi contribué à aggraver, les responsables de notre système éducatif seraient bien inspirés de tirer de ce rapport quelques conclusions quant aux mesures à prendre pour enrayer le déclin de notre école sur ce qui fut jadis son terrain de prédilection. Il faut souligner à cet égard qu'il ne s'agit pas tant de sauver les mathématiques à l'école et à l'université, dans une démarche corporatiste dérisoire et sans intérêt. Mais bien plutôt de sauver l'école et l'université de notre pays, et notre pays lui-même du déclin des mathématiques en leur sein, alors que le monde qui nous entoure devient mathématique. Il s'agit en somme d'entrer dans le siècle présent pour y prendre toute notre place, plutôt que de rester figés dans un passé révolu, dans ce domaine comme dans d'autres. Et cette place passe par notre réappropriation des mathématiques qui, comme l'écrivait le philosophe Alain Badiou, «pourraient bien être le chemin le plus court pour la vraie vie».

Quels modèles pédagogiques innovants faudrait-il concevoir pour tirer vers le haut les non-matheux afin qu'ils s'initient aux mathématiques et s'impliquent dans le digital, les données et autres spécialités de grand avenir ?

Là encore, il ne s'agit pas tant d'inventer que d'ouvrir les yeux sur le monde pour apprendre. Ce qu'a fait Cédric Villani en prônant la méthode dite de Singapour, grâce à laquelle les élèves de ce pays – jadis à la traîne sur ce plan – ont été propulsés aux premiers rangs du classement PISA. Certains outils que celle-ci convoque pour réconcilier les

jeunes avec les mathématiques, comme le recours aux bûchettes dont ceux de ma génération se souviennent bien, peuvent paraître désuets bien que ô combien pertinents. D'autres, basés sur l'usage d'outils et de plateformes numériques d'apprentissage, sont plus innovants pour faire des mathématiques un outil majeur dans le cadre de la conduite de projets pluridisciplinaires intégrés.

On pourra aussi référer à Alex Bellos, dont la vulgarisation des mathématiques est l'activité de prédilection, Bellos4 qui affirme que «les mathématiques sont une blague». De la même façon qu'une blague est constituée d'un développement et d'une chute, un récit mathématique est fait d'un développement désigné par démonstration et d'une chute appelée théorème. La seule différence est que le «ha ha ha» final de la blague devient un «aha!» pour les mathématiques. Tout cela pour dire qu'on peut faire aimer les mathématiques dès l'enfance en les présentant sous cet angle ludique à l'école. C'est d'ailleurs l'une des préconisations du rapport Villani cité plus haut.

La méthode et la pédagogie font indéniablement défaut à notre école, celle-ci étant plutôt pensée pour trier, écarter et éliminer grâce à cet outil implacable que peuvent être les mathématiques lorsqu'elles sont dévoyées de leur mission, plutôt que pour former et orienter. Ce qui lui manque, ce ne sont pas les solutions, mais la volonté de prendre le taureau par les cornes pour faire face à ce qui est devenu aujourd'hui un problème majeur de développement, aussi bien culturel qu'économique et social.

Auriez-vous des estimations quant à la demande actuelle et future du marché de l'emploi en Tunisie en spécialistes dans ces domaines ?

La demande directe est déjà explosive. Dans le seul domaine de la science des données, on parle de 4 à 5 millions

d'emplois par an à travers le monde. Mais elle ne représente que la partie émergée de l'iceberg, la science des données irriguant et imprégnant désormais tous les secteurs d'activité et tous les métiers. Lorsqu'on parle d'un ingénieur, d'un médecin ou d'un manager, les mots pour les désigner sont restés les mêmes, mais les contenus et les compétences exigées pour exercer ces métiers n'ont plus rien à voir avec ceux du XX^e siècle. Le digital et les data les ont totalement transformés, il n'y a qu'à voir par exemple la manière dont les médecins nous parlent aujourd'hui de la pandémie en cours, à grands renforts de modèles prévisionnels, d'analyse des données et d'algorithmes de simulation. La demande indirecte pour ces compétences transverses est donc elle aussi en train d'exploser dans tous les métiers, avec pour conséquence la remise définitive au rayon des antiquités des formations qui n'auront pas pris la mesure de ce bouleversement.

Comment y parvenir : quelles institutions, quel modèle et à quelles conditions financières ?

Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. Prendre conscience du bouleversement, de la révolution culturelle et industrielle – le mot n'est pas excessif – que nous traversons constitue la première urgence. Afin de ne pas rester à l'écart de ce mouvement du monde, comme nous le fûmes au XIX^e siècle, ce qui nous valut 75 ans de domination coloniale. Pour peu que la classe politique se réveille, la Tunisie dispose d'une pléthore d'hommes et de femmes de qualité, tant sur le territoire national que dans l'émigration, qui sauront trouver les bonnes réponses aux questions des modèles et des moyens à mettre en oeuvre pour gagner cette bataille du siècle.

Mohamed Jaoua exprime sa gratitude à son ami le Professeur Naceur Ammar pour les fructueux échanges qu'il a eus avec lui autour du sujet de cette interview, ainsi que pour sa précieuse relecture de son texte. ■

LE LEASING DE LA BANQUE DE TUNISIE

UN AUTRE REGARD SUR LE FINANCEMENT DE VOS INVESTISSEMENTS

UNE DECISION RAPIDE

UN FINANCEMENT SOUPLE
ET PERSONNALISÉ

UN FINANCEMENT À 100%
DE VOTRE INVESTISSEMENT



BESOIN DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DE VOS VÉHICULES, OUTILS DE PRODUCTION OU LOCAUX PROFESSIONNELS ?
DÉCOUVREZ NOS SOLUTIONS DE FINANCEMENT SUR-MESURE QUELQUE SOIT VOTRE MÉTIER OU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Un conseiller clientèle sera à votre écoute pour vous accompagner durant toutes les étapes du crédit à travers un réseau de plus de 120 agences.

Centre de Relation Client 81 10 12 12

www.bt.com.tn

Tribune

Bourses à l'étranger : procédures à revoir!

Deux des lauréats à l'examen du baccalauréat (lettres et technique), classés pourtant premiers dans leurs spécialités respectives, ont été privés de bourses pour poursuivre leurs études à l'étranger. Cette décision a choqué et beaucoup déçu les intéressés eux-mêmes et leurs proches et mis en colère la

majorité de ceux qui, parmi les citoyens, en ont eu connaissance.

Elle est motivée par le mode bureaucratique de classement des candidats à une bourse à l'étranger, non point selon la seule moyenne obtenue au bac, mais selon une autre moyenne où interviennent la moyenne au bac et des notes obtenues dans les matières dites principales selon la spécialité concernée, ces notes étant pondérées par des coefficients, selon l'importance accordée à chacune d'elles, du reste souvent sans aucune justification pertinente. Si bien qu'être major au bac n'implique pas forcément, selon cette façon de faire, être major dans ce nouveau classement.

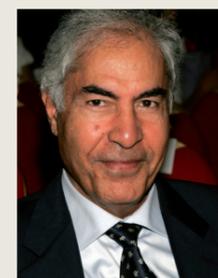
Cette façon de faire est, pédagogiquement, peu défendable et, humainement, insupportable. Comment en effet accepter de féliciter un jeune lauréat un jour, pour avoir été le meilleur du pays dans sa spécialité et lui refuser le lendemain une bourse pour poursuivre ses études supérieures, sous prétexte qu'il n'est pas parmi les plus méritants!

En outre, le baccalauréat représente, pédagogiquement, l'examen censé évaluer les connaissances de l'élève au terme des études secondaires. Si bien que, nonobstant le coefficient rattaché à chaque matière, ce qui importe c'est le classement des candidats. Être major au bac signifie par conséquent, et au moins, être le plus indiqué, parmi la classe d'âge correspondante, pour poursuivre ses études dans la spécialité qui est la sienne.

C'est pour éviter des situations saugrenues comme celles que connaissent les deux lauréats dont on vient de parler que feu Mohamed Mzali, alors ministre de l'Éducation nationale au début des années 70, avait pris la sage décision décrétant que tout lauréat du prix présidentiel au bac est autorisé à poursuivre les études supérieures de son choix.

Au final, et au moment où notre pays traverse l'une des crises les plus graves de son histoire moderne et où le moral des citoyens est au plus bas, évitons d'aggraver le pessimisme de nos jeunes. Laissons-leur au moins la possibilité de rêver.

Je joins ma voix à celle de tous ceux qui demandent que justice soit rendue et qu'une bourse soit allouée à tous nos lauréats majors de leurs promotions au bac, et évitons la perversion des chiffres. Il y va de la crédibilité de nos diplômes(?) et de l'équité envers nos jeunes. **A.F.**



• Par Ahmed Friaa

Nation

Inquisition en pente douce

«Il est pernicieux, tant pour la Religion que pour l'État, d'accorder aux ministres du culte le droit de décréter quoi que ce soit ou de traiter les affaires de l'État.»

Baruch Spinoza, *Traité théologico-politique (chapitre XVIII)*

Le 3 septembre 1992, Sadek Malallah, un poète saoudien, a été décapité sur la place publique pour blasphème et apostasie. Son seul crime a été de défendre la liberté de culte et le droit des femmes.



• Par Dr Mohamed Salah Ben Ammar

Plus près de nous, Chokri Belaïd, héros de la laïcité et défenseur acharné des droits de l'Homme, a été assassiné en plein jour le 6 février 2013 pour ses idées. Ses meurtriers courent toujours.

Moins violent mais non moins dramatique, à l'Institut supérieur des beaux-arts de Tunis, une institution fondée en 1923 où ont été formés,—excusez du peu—, Azzedine Alaïa, Ali Bellagha, Jallal Ben Abdallah, Pierre Boucherle, Abdelaziz Gorgi, Jules Lellouche, Moses Levy, Hédi et Zoubeir Turki et des milliers d'autres artistes, dans cette prestigieuse école, il est désormais interdit de dessiner des nus.

Des expositions artistiques considérées comme offensantes ont été saccagées. Au nom des bonnes mœurs. Le dos nu ou la minijupe ne sont plus tolérés dans certaines administrations. Le recul des libertés dans notre société est réel et perceptible.

Désormais afficher sa supposée piété et mettre en scène sa pratique de la religion est devenu monnaie courante !

Des artistes, philosophes, sportifs, journalistes... ont été vilipendés au nom d'un non-respect d'une supposée identité collective, figée depuis des siècles.

Plus inquiétante est l'autocensure des médias qui se met en place.

J'ai personnellement entendu des hauts cadres remettre en cause en public et avec beaucoup de conviction les théories darwinistes ! Quel homme ou femme politique ne serait-ce que suggérer qu'il ou elle est athée ? Plus simple, pour une femme croyante et pratiquante, contester les règles de l'héritage fait-il d'elle une mécréante ? S'opposer à la peine de mort revient-il à s'opposer à la religion ?

L'illustration la plus criante du danger nous vient du Kram : son maire, démocratiquement élu, dit tout haut ce que beaucoup pensent ! Il veut exclure de l'espace public et même de la ville tous ceux qui sont différents. Il bénéficie du soutien implicite et explicite d'une bonne partie de l'ARP. Nous n'avons pas de sondages précis, mais il semble que les idées réactionnaires soient majoritaires.

42 L'histoire nous apprend qu'en période de crise, les démocraties tanguent et les dérives radicales suivent. Et nous assistons depuis l'accession de notre pays à la démocratie à l'émergence de puissants lobbys politico-religieux. Le Covid-19, la crise sanitaire ou économique qui en découle sont autant d'opportunités pour ces groupes. Des polices de la pensée guettent, stigmatisent, répriment, chacune dans son secteur, sur les réseaux sociaux et dans les médias les supposés déviants. De fait, soit vous vous soumettez à la terreur intellectuelle, à leur lecture de l'histoire, à leurs codés de conduite, soit vous êtes qualifié d'ennemi de la religion. Seule une petite frange de la société résiste encore pour sauver ce qui peut l'être. La lassitude, l'épuisement gagnent toutes les franges de la société. Toutes les tentatives de mobilisation des forces progressistes, comme en 2013, ont échoué.

Les discours populistes prennent plusieurs masques, mais la méthode est la même. Ils ravivent les frustrations, les injustices les plus anciennes, le vieux conflit entre Yousséfistes et Bourguibistes, s'approprient le rejet du colonialisme, de l'Occident impérialiste et de ses valeurs. Autant de manipulations, de demi-vérités exploitées pour recruter. S'approprient les colères, les frustrations des uns et les ambitions et, moyennant des alliances, parfois contre nature, tous les secteurs de la société se trouvent pris en otage. S'opposer à ces individus est qualifié d'opposition à notre civilisation, laquelle civilisation est étiquetée exclusivement arabomusulmane ! Des prosélytes au zèle des néo-convertis tentent à des fins purement politiques



d'implanter des pratiques qui n'ont rien à avoir avec notre mode de vie. En quelques années, nous sommes tous devenus suspects tant qu'on n'a pas affiché de façon ostentatoire et quotidienne notre identité arabo-musulmane, notre hétérosexualité, notre tenue vestimentaire, notre jeûne ramadanique...et chez les hommes seulement le cachet frontal faisant foi !

C'est incontestable, une bataille souterraine est menée pour transformer en profondeur la société et si l'on ne prend pas garde, la crise actuelle finira par emporter nos fragiles acquis de liberté.

La confusion entre le cultuel et le culturel est leur botte secrète, elle est même érigée en principe sociétal. La créativité est bridée, circonscrite dans les limites fixées par les gardiens du «bien penser». Émerge de cette situation une nouvelle classe dirigeante. Les idéologues, les gardiens de l'orthodoxie prennent les commandes de la vie politique. Généralement leur prise de poids, leur mutation vestimentaire, le changement de lunettes, bref l'évolution des signes extérieurs de richesse de ces dirigeants témoignent du reste.

Le débat sur la laïcité, ou plutôt le non-débat sur la laïcité, illustre ce marasme. Pourtant, démocratie et laïcité sont indissociables, l'un ne va pas sans l'autre. *«Seule la laïcité garantit la liberté de conscience. De celle-ci découle la liberté de manifester ses croyances ou convictions dans les limites du respect de l'ordre public. La laïcité implique la neutralité de l'État et impose l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion ou conviction.»*

Accorder des privilèges publics à un parti ou un groupe remet en question la neutralité de la puissance publique, neutralité garant des libertés et censée préserver le bien commun matériel et immatériel.

Mais...mais rien que de prononcer le mot laïcité fait de vous une cible. Vous aurez beau essayer d'initier un débat sur la laïcité, essayer de démontrer que laïcité n'est pas athéisme mais le religieux sans la tutelle de l'État, rien n'y fera. Bien avant de prononcer ce mot de laïcité (et c'est encore plus vrai en arabe), les hostilités se déclenchent. Le qualificatif laïc est en soi une insulte pour certains. Pourtant, répétons-le, laïcité n'est pas athéisme.

La laïcité n'est pas une négation de la religion, mais simplement un refus d'attribuer à une religion un rôle dominant (et donc par voie de conséquence aux religieux) dans la sphère publique et c'est justement ce qui fait peur aux ennemis de la laïcité. La laïcité est une plus grande liberté pour la religion puisqu'elle se détache du politique qui par essence est temporel et soumis au compromis. Mais comment expliquer cela aux ennemis de la liberté !

Nous n'avons pas encore de prisonniers d'opinion et j'écris ces lignes sans craindre pour ma liberté pour le moment, mais ce n'est qu'un vernis. La perversité de la situation est inquiétante. Notre société est fracturée, notre jeunesse, qu'elle soit diplômée ou pas, perd espoir et souvenons-nous, les crises sont propices à l'émergence d'idéologies destructrices.

En ces moments difficiles que nous traversons, nous avons autant besoin d'oxygène que de débats publics dans le respect de l'autre, de tolérance, d'altérité, de solidarité, de justice sociale...autant de digues à bâtir contre les idéologies totalitaires. ■

M.S.B.A

Chronique

Le PIB des grandes régions tunisiennes: données et premières conclusions

L'

estimation du PIB par grande région effectuée par l'INS confirme ce qu'on redoutait à propos du basculement socioéconomique et démographique du territoire national de l'ouest, du centre et du sud vers l'est et le littoral. A elles seules, les régions du Grand Tunis (35,9% du PIB national), du Centre-Est (23,8%) et du Nord-Est (13,5%) ont produit en 2016 près des

trois quarts de la richesse du pays (73,2%), ne laissant aux autres régions que le quart (26,8%). Comparés aux résultats de l'estimation du PIB par grande région de 2013, il ressort que la région du Centre-Est a perdu un peu de terrain tandis que les régions du Grand Tunis et du Nord-Est se maintiennent relativement bien, gardant le primat qu'elles exercent sur le PIB national (73,5% en 2013). Si l'on observe la structure sectorielle de la VA par région, on est conduit à constater que ce sont finalement les activités du secondaire, les industries manufacturières notamment, qui octroient un tel primat.



• Par Habib Touhami

PIB par région

Région	PIB en 2016	PIB/Ha en 2016 (hors ind.extr.min)	PIB en 2013	PIB/Ha en 2013 (hors ind.extr.min)
Grand Tunis	35,9%	11780 dinars	34,3%	9887 dinars
Centre-Est	23,8%	7952 dinars	26,1%	7670 dinars
Nord-Est	13,5%	7641 dinars	13,1%	6456 dinars
Sud-Est	7,8%	6797 dinars	9,5%	7149 dinars
Centre-Ouest	7,3%	4472 dinars	6,2%	3263 dinars
Nord-Ouest	7,2%	5503 dinars	6,8%	4362 dinars
Sud-Ouest	4,5%	6507 dinars	4,0%	4976 dinars
National	100,0%		100,0%	

Source : INS

En effet, la contribution au PIB national par secteur d'activité des diverses grandes régions montre que ce sont les industries manufacturières qui dominent dans le Grand Tunis (40,6% de la VA) et le Centre-Est (29% de la VA), alors qu'elles sont marginales dans le Sud-Ouest (1%), le Centre-Ouest (2,6%) et le Nord-Ouest (3,5%). Cela explique en partie la situation de l'emploi et de la pauvreté dans les diverses régions, le sens et l'intensité des mouvements migratoires interrégionaux. A l'inverse, l'agriculture et la pêche dominent dans le Nord-Ouest (19,5%) et le Centre-Ouest (17,1%). Le cas du Nord-Est est particulier en raison d'un découpage territorial particulier qui fait d'elle une région tout à la fois touristique, agricole et industrielle. Elle contribue pour 23% de la VA de l'agriculture et la pêche et pour 19,7% de la VA des industries manufacturières.

S'agissant plus particulièrement de la VA des services de l'administration publique, la répartition régionale semble moins inégalitaire en comparaison de la répartition régionale concernant la VA globale des activités de services marchands dont les services financiers, les transports ou les autres services marchands. Ainsi, la contribution du Grand Tunis (31% de la VA totale des services de l'administration publique) et de la région du Centre-Est (21,4%) apparaît comme excessive à première vue (un peu plus de la moitié de la VA totale de l'activité), mais compte tenu de la démographie et de la centralisation administrative et politique du pays, les écarts régionaux ne semblent pas anormaux.

	Grand Tunis	Nord-Est	Nord-Ouest	Centre-Est	Centre-Ouest	Sud-Est	Sud-Ouest	Total
AGRICULTURE ET PECHE	5,6	23,0	19,5	17,3	17,1	6,6	10,9	100
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	40,6	19,7	3,5	29,0	2,6	3,6	1,0	100
Industries agroalimentaires	35,4	19,9	4,3	31,9	3,8	4,0	0,7	100
Industrie du tabac	82,4	0,0	0,0	0,0	17,6	0,0	0,0	100
Textile, habillement et cuir	25,8	29,0	1,4	39,2	2,4	1,2	0,9	100
Industries diverses	45,6	11,8	3,3	31,6	5,0	1,7	1,0	100
Raffinage de pétrole	0,0	99,4	0,0	0,5	0,0	0,0	0,1	100
Industries chimiques	46,8	8,6	0,5	22,3	0,3	18,4	3,3	100
Matériaux de construction, céramique et verre	54,1	11,8	1,9	23,7	1,5	6,5	0,4	100
Industries mécaniques et électriques	43,8	21,0	5,6	26,2	1,9	0,6	0,9	100
INDUSTRIES NON MANUFACTURIERES	27,9	5,3	1,8	38,7	3,0	16,0	7,2	100
Extraction de pétrole et gaz naturel	0,0	4,2	0,0	54,3	0,5	33,2	7,7	100
Mines	10,4	6,2	3,3	7,0	8,5	2,7	62,0	100
Electricité et gaz	20,0	3,4	0,3	50,6	3,1	22,6	0,0	100
Eau	29,9	29,4	8,5	3,1	11,6	13,3	4,2	100
Bâtiment et génie civil	50,3	4,7	2,7	31,9	3,1	4,9	2,3	100
ACTIVITES DE SERVICES MARCHANDS	45,9	11,7	5,6	20,2	6,2	7,5	2,9	100
Entretien et réparation	26,4	14,6	8,9	24,6	10,9	10,0	4,6	100
Commerce	37,1	14,5	7,5	17,5	10,8	9,6	3,0	100
Services d'hôtellerie et de restauration	30,8	17,7	7,6	25,0	5,3	10,6	3,0	100
Transports	51,1	7,5	3,9	22,7	3,9	8,4	2,5	100
Poste et télécommunications	33,7	13,6	7,5	24,2	6,4	9,8	4,8	100
Services financiers	84,9	3,2	1,5	6,4	1,3	1,9	0,9	100
Autres services marchands	46,4	12,0	5,0	22,5	5,7	5,4	3,0	100
ACTIVITES MARCHANDES	36,5	14,2	6,6	24,2	6,6	7,8	4,1	100
ACTIVITES NON MARCHANDES	31,4	11,0	10,9	21,4	11,1	7,9	6,3	100
Services d'administration publique	31,0	11,0	11,0	21,4	11,3	8,0	6,4	100
TOTAL DES VALEURS AJOUTEES	35,5	13,5	7,5	23,6	7,5	7,8	4,6	100
Impôts indirects nets de subventions	41,2	12,9	4,6	25,2	5,0	7,9	3,1	100
P.I.B (aux prix du marché)	35,9	13,5	7,2	23,8	7,3	7,8	4,5	100

Source : INS

Le PIB régional par habitant (ou par tête) est la division du PIB régional, autrement dit la valeur de tous les biens et services marchands et non marchands produits dans une région pour une année donnée, divisée par le nombre d'habitants de la région considérée. En 2016, celui-ci s'est

élevé à 11.780 dinars pour le Grand Tunis, 7.952 dinars pour la région du Centre-Est contre 7.943 dinars sur le plan national. A l'inverse, la région du Centre-Ouest enregistre un PIB/habitant de 4.472 dinars, la région du Nord-Ouest 5.503 dinars. Entre les régions les plus «riches» et les

régions les plus «pauvres», le rapport en 2016 est de 2,6 contre près de 3 en 2013.

Cela ne signifie pas que les inégalités régionales ont diminué entre-temps, comme l'affirme l'INS, soit parce que la période 2013-2016 est trop courte



...Votée dans la précipitation et ignorant totalement les implications économiques et financières de la régionalisation, la loi en question a été faite pour attirer les électeurs et non pas pour apporter de véritables solutions au problème régional.....



pour tirer des conclusions valables, soit parce que l'indicateur en question n'est après tout qu'une moyenne ne permettant pas de rendre compte des inégalités de revenu et de richesse dans une même région ou entre les régions. Toutefois, l'estimation du PIB/ ha du Sud-Est a permis à l'INS de conclure avec quelques raisons que l'extraction d'hydrocarbures génère «relativement peu d'emplois et de revenus distribués localement».

Premières conclusions

1 - On ne le répétera jamais assez, le développement socioéconomique des régions en retard n'est pas fonction exclusivement des dépenses d'infrastructure de l'Etat et des effectifs de l'administration publique régionale comme le pense l'opinion dominante dans les régions considérées. Les dépenses générées comptent incontestablement, surtout au début du processus, mais il est illusoire d'en attendre un réel rattrapage du développement si elles ne s'accompagnent pas d'un plan d'ensemble regroupant, outre les dépenses publiques, un volet économique distinct et un volet spécifique de promotion et de mise à niveau de la main-d'œuvre localement disponible.

2 - Cette condition ne peut pas être remplie en l'absence d'un vrai Plan national de développement

économique. Entendons-nous bien, il ne s'agit pas ici d'appeler à une planification à l'ancienne où un Etat omnipotent et infailible décide de tout, mais d'élaborer de sérieux projets de plans régionaux et de les confronter au projet du Plan national afin de rendre l'ensemble cohérent, global et intégré. Quoi qu'on en dise, la planification reste le seul moyen collectif de décision en matière économique dans notre cas et l'Etat la seule structure organisée, plus au moins bien à la vérité, qui permette d'enclencher le processus et de réaliser les objectifs qu'il vise.

3 - Le développement socioéconomique des régions en retard dépend peu finalement des subsides arrachés au coup par coup à des activités économiques en vue et qui sont, par nature, ou circonstanciels et provisoires, ou insuffisants ou mal utilisés. Un supplément de revenus distribués dans une région ne fait pas d'elle nécessairement un pôle de développement, ou un espace de développement. Le niveau de produit per capita dans une région en souffrance de développement peut augmenter occasionnellement sans qu'il entraîne de facto une modification structurelle du capital incorporé dans le processus productif lui-même.

4 - La loi votée par la Constituante sur le développement régional n'a jamais

précisé ni la logique de redécoupage territorial du pays, ni le mode de financement des budgets régionaux, ni le type de péréquation interrégionale à retenir, ni la nature des rapports entre les représentants de l'Etat dans les régions et les élus aux conseils régionaux, encore moins l'architecture des projets de développement régionaux qui doivent laisser une grande place aux activités industrielles en raison de leurs effets sur la richesse produite, l'emploi et les revenus. Votée dans la précipitation et ignorant totalement les implications économiques et financières de la régionalisation, la loi en question a été faite pour attirer les électeurs et non pas pour apporter de véritables solutions au problème régional.

5 - Le Plan en tant que service public indispensable à l'avenir de la Nation ne doit plus se confondre avec la gestion du Titre II du budget de l'Etat, ni travailler sous la tutelle exclusive du gouvernement. La distinction doit être faite entre la gestion à court terme des affaires économiques du pays, gestion qui relève du gouvernement, la prise en compte des impacts socioéconomiques des décisions gouvernementales sur le système économique, prérogative partagée entre le gouvernement, le parlement et les partenaires sociaux, et la planification proprement dite qui intéresse l'avenir à moyen et à long termes de l'économie nationale. Faute de quoi, le Plan n'aura plus aucun sens. ■

H.T.

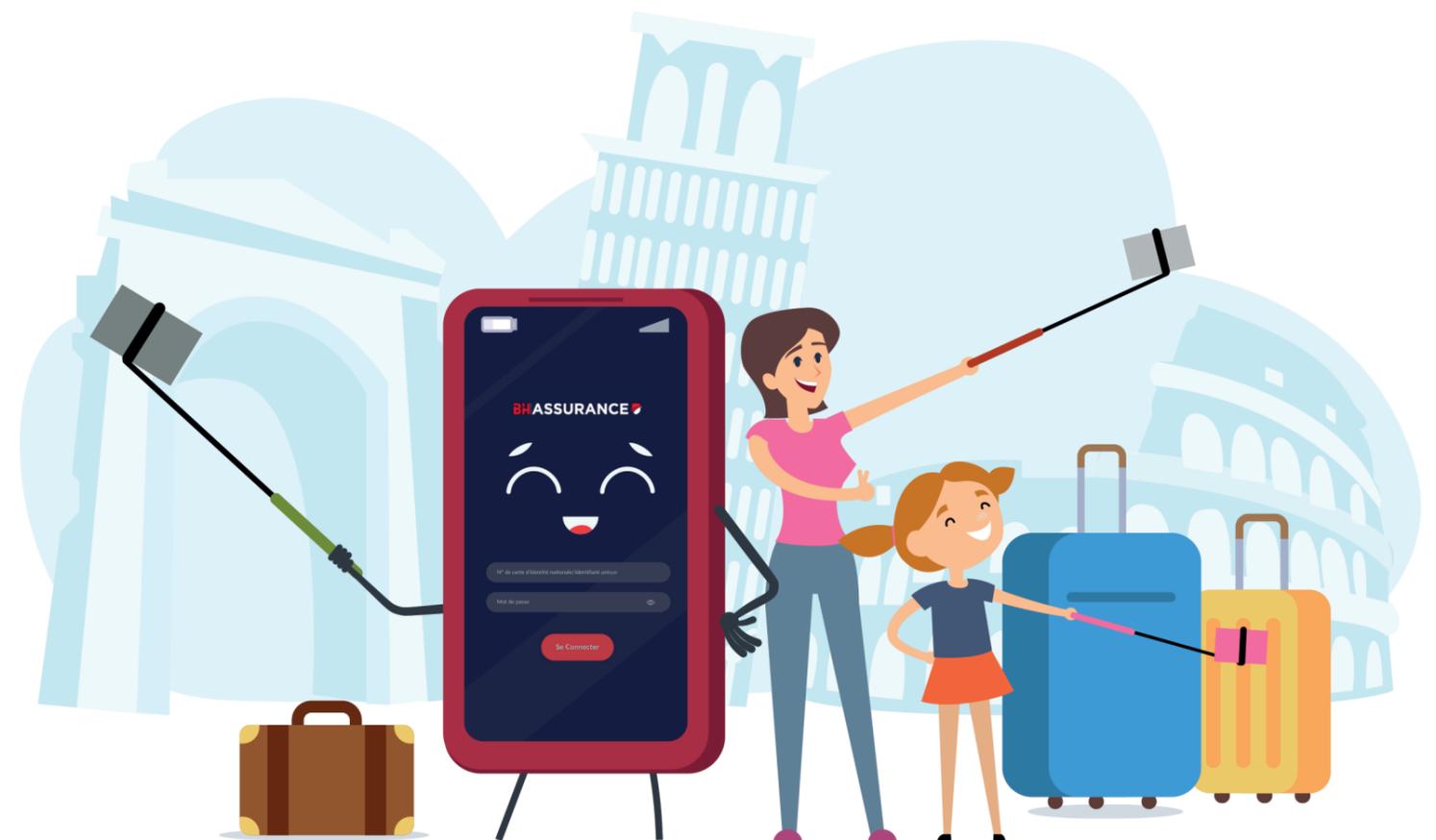
VOYAGEZ EN TOUTE SÉCURITÉ AVEC L'ASSISTANCE VOYAGE VIA WININTI

100% en ligne

Payez sur Wininti

Votre protection en quelques clics

- SOUSCRIVEZ EN LIGNE SANS AVOIR À VOUS DÉPLACER
- IMPRIMEZ VOTRE ATTESTATION DEPUIS L'ESPACE WININTI





Au service *
de la Tunisie
*
depuis 1999



HUAWEI

Joyeuse fête de la république à tous les Tunisiens



Huawei Tunisie



Huawei Tunisie

Building a Fully Connected, Intelligent World

Economie

Loi sur la relance économique

Crise de confiance, crise de conscience, crise de croissance

Vive controverse ! La Banque centrale de Tunisie, réputée pour sa discrétion, est publiquement montée au créneau. A peine votée par l'Assemblée des représentants du peuple, le 12 juillet dernier, le projet de loi n° 104 de 2020 relative à la relance de l'économie et la régularisation des infractions de change est l'objet de nombreux recours en inconstitutionnalité. Des appels sont lancés au président de la République pour ne pas la promulguer. Que lui reproche-t-on ? Pour la Banque centrale, «ce projet impacte directement les principes et les mécanismes d'action de la BCT ainsi que la réalisation des objectifs dont elle est directement responsable, conformément à la législation en vigueur.» Il «comporte, souligne-t-elle, des mesures de nature à entraver la bonne conduite de la politique monétaire et à affecter les engagements internationaux de la Tunisie et sa capacité à continuer de mobiliser les fonds extérieurs nécessaires, outre ce qu'il soulève comme problématiques de mise en application.» D'autres griefs contre ce projet de loi ont été formulés par nombre de corporations fiscales, comptables et financières, ainsi que des composantes de la société civile.

Analyse.



• Par Mohamed Derbel

Qui pourrait nier que nos crises actuelles sont le refus des questions d'hier ?

Qui ignore encore que les questions économiques ont été reléguées aux oubliettes au détriment d'une guerre de territoires ?

Qui n'est pas conscient que notre croissance anémique ne nous fait qu'engouffrer davantage dans l'endettement ? Désormais, la seule bouée de sauvetage que nos bailleurs dégonflent chaque

jour... quand bien même nous nous accrochons ! Qui n'est pas gêné du malaise général que nous vivons ? Jeunes et moins jeunes souffrent à longueur de journée d'un langage de sourds souvent musclé et parfois violent sous une coupole censée les représenter.

Qui n'attend pas la relance économique et ne cherche pas à améliorer ses revenus et son bien-être ?

Qui mérite notre confiance pour aplanir les obstacles d'un chemin parsemé de problèmes et de crises que nous créons nous-mêmes ?

Voilà encore une loi avec un titre accrocheur qui résonne comme un cri dans un puits : «La loi 2020-104 relative à la relance économique & la régularisation des infractions de change».

Vingt-six articles controversés seront, semble-t-il, notre porte de sortie de cette crise économique ! Une amnistie de change et une amnistie fiscale qui ne laissent personne indifférent !

On dit souvent «mieux vaut tard que jamais», mais en temps de crise, le temps est précieux. Ce qui ne se fait pas à temps n'aura pas l'effet escompté et pourrait même se retourner contre nous.

Quels sont les effets des décisions prises le 13 janvier 2011 si ce n'est de l'embrasement ? Et pourtant elles étaient exceptionnellement bonnes... mais trop tard !

Le timing dans la gestion des crises est extrêmement important et l'histoire de notre chère Tunisie en est l'exemple.

La relance économique tant espérée depuis des années n'est pas encore là ! Cette loi n'est qu'un mix de dispositions intéressantes avec d'autres qui nous feront probablement retourner à des listes grises et noires desquelles nous avons peiné pour nous soustraire.

Qui n'a pas pointé du doigt la caducité de notre réglementation de change... un dur pavé de textes où on se noie sous les houles des interdictions et des conditions étouffantes ? Est-ce qu'avec la possibilité d'ouvrir des comptes en devises, tout sera réglé ?

Qui n'est pas conscient du volume effrayant des billets et monnaies en circulation, signe d'une économie de cash fuyante des radars ? Est-ce qu'avec l'amnistie sur les espèces, nous reviendrons aux seuils de 2010 ?

Sommes-nous avec ces amnisties parachutées en train de remuer un couteau dans une plaie déjà née d'une fracture entre ceux qui ont toujours respecté le pays et payé leurs impôts et ceux qui y vivent aux frais de la princesse ?

Est-ce que la relance économique tant espérée est tributaire d'une amnistie de change et une amnistie fiscale ?

Ceux qui vont relancer l'économie tunisienne et nous faire sortir du gouffre sont des «citoyens hors la loi». C'est ce qu'on déduit de cette loi !

Il y a plus de 17m de dinars qui circulent en dehors du système bancaire et il y a des devises qu'on n'arrive pas à chiffrer qui ont échappé à tous les radars de contrôle. Si on réussit à les contenir, notre économie sera sauvée ! Mais est-ce que ce sera possible avec ces amnisties ?

«...«Le pardon est la plus belle fleur de la victoire», disait S.Paddisson, sauf que la forme avec laquelle cette grâce a été conçue ne laisse personne indifférent. Elle sera une victoire écrasante de ceux qui se sont toujours soustraits à leurs obligations fiscales au détriment de ceux qui l'ont fait sans même rien attendre en retour.

Elle sera une victoire déprimante pour l'État lui-même et son administration qui se verront garder le silence et faire table rase à vie...

La relance économique dont on parle aujourd'hui ne se trouve malheureusement tributaire d'une ambition, d'une vision et d'actions multi-front, il faudrait juste une amnistie et par magie nous serons tous sauvés ! De la pure illusion.

«Le pardon est la plus belle fleur de la victoire», disait S.Paddisson, sauf que la forme avec laquelle cette grâce a été conçue ne laisse personne indifférent. Elle sera une victoire écrasante de ceux qui se sont toujours soustraits à leurs obligations fiscales au détriment de ceux qui l'ont fait sans même rien attendre en retour.

Elle sera une victoire déprimante pour l'État lui-même et son administration qui se verront garder le silence et faire table rase à vie.

Sans aucun engagement à entreprendre l'argent et le patrimoine occultés, sans aucune demande d'excuse pour tous les bons contribuables qui se sentent trahis, sans aucun engagement de ne pas récidiver... la loi 2020-104 se limitera à des contributions forfaitaires de 15%, 10% et 7% et qui pourraient encore

être réduites de 50% pour effacer un passé de cavale et tourner une page sur laquelle probablement rien ne sera écrit.

Les solutions économiques dans notre contexte politique actuel seront difficilement trouvées. La crise de confiance qui imprègne la relation citoyen-État-administration ne jouera pas en faveur de la réussite des amnisties prévues par la 2020-104 relative à la relance économique & la régularisation des infractions de change.

Qui pourrait s'autodéclarer dans le cadre de cette amnistie au risque d'être répertorié «fraudeur gracié» et se trouver dans quelques années interrogé sur ses revenus et son patrimoine en vertu d'une nouvelle loi s'attaquant à la loi 2020-104. On aura tout vu !

Le rafistolage ne tient pas beaucoup quand le tissu est usé...Se rendre à l'évidence n'est malheureusement pas à l'ordre du jour.■

M.D.
Expert-comptable
-partner- BDO Tunisie

Diplomatie

Tunisie-Russie : 65 ans de coopération soutenue



• Par l'Ambassadeur
de Russie en Tunisie,
Sergey Nikolaev

L

Le 11 juin 1956, l'Union soviétique, qui a toujours soutenu le droit des peuples à l'autodétermination, a annoncé la reconnaissance de la Tunisie en tant qu'État indépendant et souverain. Un mois plus tard — le 11 juillet 1956 — des relations diplomatiques ont été établies entre nos deux pays. En août 1960, le premier ambassadeur de l'URSS, K.M. Kuliev, présenta ses lettres de créance au président Habib Bourguiba, en même temps que l'ambassadeur tunisien Ahmed Mestiri arriva à Moscou.

Cependant, les Russes et les Tunisiens se sont rencontrés bien avant. Il faut dire qu'en 1920-1921, à la fin de la guerre civile en Russie, environ six mille de nos compatriotes sont arrivés de la Crimée au port tunisien de Bizerte sur les navires de l'escadre de la mer Noire. C'est durant cette période que la première diaspora russe se forme en Tunisie. Ses représentants ont joué un rôle important dans la vie scientifique et culturelle du pays. Aujourd'hui à Bizerte, l'exposition de la maison-musée de l'escadre russe rappelle ces événements historiques, dont une partie est consacrée aux activités d'Anastasia Manstein-Chirinsky, l'aînée de la communauté russe, qui a vécu presque toute sa vie sur le sol tunisien.



Au fil des années, les relations bilatérales se sont enrichies de nouvelles facettes, mais ont toujours maintenu une dynamique positive. L'URSS a beaucoup fait pour aider à jeter les bases de l'économie de la jeune république. La coopération la plus fructueuse a été dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la santé et de la gestion de l'eau. Avec l'aide de l'Union soviétique, le Schéma général d'utilisation des eaux de ruissellement du nord de la Tunisie pour l'approvisionnement en eau de la capitale et d'autres provinces du pays a été élaboré. Les spécialistes soviétiques et russes ont apporté une contribution significative à la formation de divers personnels tunisiens hautement professionnels. Avec leur aide, la première université technique de la Tunisie, l'École nationale d'ingénieurs de Tunis (ENIT), a été créée. Des milliers de citoyens tunisiens sont diplômés des établissements d'enseignement supérieur soviétiques et russes. Dans différentes villes de la république, dans le cadre de programmes de coopération avec le ministère de la Santé de la Tunisie, des médecins russes travaillent avec succès. À l'heure actuelle, les compatriotes russes et les diplômés tunisiens de nos instituts et universités



sont activement impliqués dans les efforts visant à promouvoir la langue et la culture russes en Tunisie et à préserver le patrimoine historique commun.

Le 25 décembre 1991, la République tunisienne a annoncé la reconnaissance de la Fédération de Russie. La première rencontre dans l'histoire des relations bilatérales entre les présidents russe et tunisien a eu lieu en marge du Sommet du millénaire à New York en 2000.

Aujourd'hui, la Tunisie est l'un des principaux partenaires de la Russie en

Afrique et au Moyen-Orient. Un dialogue confidentiel est entretenu entre nos pays sur les questions clés. La Russie et la Tunisie interagissent efficacement à l'ONU et sur d'autres plateformes internationales. En mars 2016, le ministre tunisien des Affaires étrangères, Khemaies Jhinaoui, a effectué une visite de travail à Moscou. En janvier 2019, le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, s'est rendu en Tunisie. Des négociations ont eu lieu avec les dirigeants de la République. Ils ont réaffirmé leur intérêt mutuel à renforcer l'ensemble des relations traditionnellement amicales russo-



tunisiennes. Un élément important de notre coopération est la lutte contre le terrorisme dans toutes ses formes.

Les échanges touristiques se développent avec succès, ce qui a un effet bénéfique sur le renforcement des contacts commerciaux et humanitaires. En 2016-2019, le flux touristique en provenance de Russie dépassait 500 mille personnes par an. Nous espérons qu'à mesure que la situation sanitaire et épidémiologique s'améliore, les échanges touristiques se rétabliront progressivement.

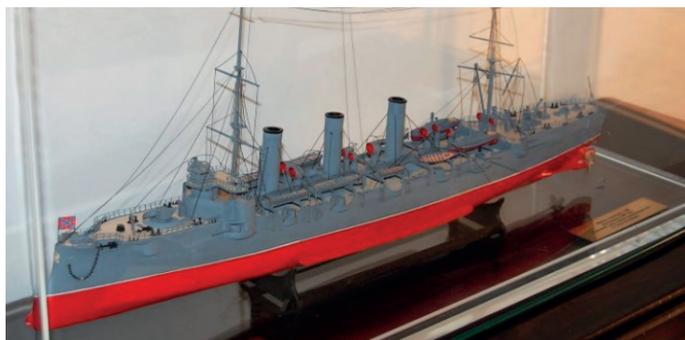
La Tunisie a été parmi les premiers États africains à enregistrer le vaccin russe Sputnik V. Le début de l'approvisionnement de ce médicament a permis de lancer une campagne nationale de vaccination en Tunisie.

L'exploration pacifique de l'espace extra-atmosphérique est devenue un nouveau symbole de la coopération russo-tunisienne. Le 22 mars 2021, le premier satellite de télécommunications tunisien Challenge One a été lancé depuis le cosmodrome de Baïkonour par la fusée russe Soyouz. Il est symbolique que cet événement marquant a eu lieu lors des jours de la célébration du 65e anniversaire de l'indépendance de la Tunisie. Cette percée dans le domaine des hautes technologies est le résultat d'une coopération mutuellement avantageuse entre Telnet Holding et les entreprises et organisations du cluster spatial russe. En avril de cette année, un buste en bronze du premier cosmonaute Youri Gagarine a été inauguré au siège de Telnet.

Malgré les difficultés objectives causées par la pandémie de Covid-19, nous poursuivons notre travail conjoint. Les préparatifs sont en cours pour la 8e réunion de la Commission mixte qui se tiendra à Moscou.

Le 7 juillet 2021 à l'initiative de l'Ambassade, de la municipalité du Kram et de la Chambre tuniso-russe de commerce, « l'Allée de l'Amitié » a été ouvert à l'occasion du 65e anniversaire des relations diplomatiques. ■

S.N



Le barrage éthiopien de la Renaissance Quand «le don du Nil» se donne en spectacle une seconde fois !



En avril 2020, et à quelques semaines de la première phase du remplissage du barrage éthiopien de la Renaissance, j'ai publié dans la revue «Leaders Arabiya» un article que j'ai intitulé «Le barrage éthiopien de la Renaissance : quand «le don du Nil» se donne en spectacle».



• Par Mohamed Ibrahim Hsairi

En conclusion de mon article, j'écrivais qu'en comparant la position de l'Égypte vis-à-vis de ce barrage avec la position de l'Éthiopie, on ne peut que constater qu'elles sont diamétralement opposées, et que le gouffre qui sépare les deux parties est tellement profond qu'il sera difficile de le combler. En effet, autant la position de

l'Éthiopie est de plus en plus rigide et intransigeante, autant celle de l'Égypte est de plus en plus molle et hésitante, au point qu'elle laisse croire que Le Caire aurait tendance à s'incliner devant le fait accompli. La montée de tension entre les deux parties qui a accompagné, ces derniers jours, la deuxième phase du remplissage du barrage est venue, comme celle qui a accompagné la première phase, à la même période de l'année dernière, confirmer ce regrettable constat.

En tenant à aller, encore une fois, cette année, au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, au sujet de son différend avec l'Éthiopie autour de ce barrage, l'Égypte, que l'historien Hérodote grec appelait le «Don du Nil», s'est, malheureusement, donnée en spectacle une seconde fois.

Sachant pertinemment et préalablement qu'au sein du Conseil, les considérations politiques et les intérêts propres des uns et des autres de ses membres sont divergents, elle ne pouvait s'attendre qu'à l'échec de sa tentative de l'impliquer dans ce dossier complexe et compliqué. En appelant à une reprise des négociations sous l'égide de l'Union africaine, le Conseil semble non seulement avaliser le point de vue de l'Éthiopie qui considère que le conflit ne relève pas de ses prérogatives, mais aussi, et comme l'a si bien dit Mariam Al-Mahdi, la ministre soudanaise des Affaires étrangères, encourager Addis-Abeba à davantage d'intransigeance et lui donner un feu vert pour accomplir la deuxième phase du remplissage tranquillement.

De surcroît, en réponse à l'appel qui lui a été lancé conjointement par Le Caire et Khartoum en vue de recourir à la «diplomatie préventive» face à une situation susceptible de se détériorer et de menacer la paix et la sécurité internationales, et ce en exigeant la reprise immédiate des négociations pour arriver à un accord juridiquement contraignant sur le remplissage et l'exploitation ultérieure du barrage, le Conseil a été foncièrement réticent, et s'est abstenu de prendre des décisions à la hauteur de la gravité de la situation.

Ce revers n'était pas seulement égyptien et soudanais : il était pareillement arabe et tunisien en particulier. En effet, la démarche auprès du Conseil de sécurité a été coordonnée par la Tunisie, en sa qualité de membre non permanent du Conseil, avec le comité arabe chargé du

dossier du barrage et qui regroupe la Jordanie, l'Arabie saoudite, le Maroc, l'Irak et le secrétaire général de la Ligue des États arabes.

Souffrant depuis longtemps d'un lourd déficit de crédibilité, le refus du projet de résolution arabe, pourtant jugé «équilibré et constructif», infligeait à la Ligue un camouflet dont elle n'avait aucunement besoin. Et quel camouflet quand on sait que le projet était, sans délai, dénoncé par l'Éthiopie comme un parti pris flagrant, rien que parce qu'il était le produit de la Ligue des États arabes !

Plus navrant encore, l'Égypte, malgré tous les déboires qu'elle a connus ces dernières années dans la gestion de ce dossier, persiste à faire confiance aux États-Unis, à solliciter sa médiation et à croire au «rôle constructif» qu'ils pourraient jouer pour aider à l'aboutissement du processus de négociation. Or, les Américains semblent ne pas vouloir s'investir outre mesure dans ce dossier et se sont dits prêts uniquement à «fournir un soutien politique et technique à l'Égypte, au Soudan et à l'Éthiopie dans la question du barrage». Autrement dit, et comme l'a déclaré leur représentant auprès du Conseil de sécurité, Linda Thomas-Greenfield, Washington veut se suffire dans les négociations qui, pour lui, devraient reprendre sous les auspices de l'Union africaine, au rôle d'observateur (et non de médiateur) au même titre que l'Union européenne et des autres partenaires, peut-être de peur d'être, de nouveau, accusé par Addis-Abeba de manque de neutralité.

En tous les cas, il est exclu, estiment les observateurs, que Washington exerce suffisamment de pression sur l'Éthiopie pour l'obliger à assouplir sa position, à reprendre les négociations et à faire les concessions nécessaires à leur réussite. C'est probablement pourquoi l'Éthiopie a ignoré l'appel du Conseil de sécurité à la reprise des négociations et fait fi

des mises en garde égyptiennes et soudanaises et a procédé au deuxième remplissage comme prévu.

Bien que le succès de cette opération soit, à ce jour, sujet à controverse, il est important de noter que le Premier ministre éthiopien, Abiy Ahmed Ali, a tenu, à son terme, à féliciter le peuple éthiopien pour sa réussite, et à adresser à l'Égypte et au Soudan un message où il les assure «une fois de plus que ce remplissage ne lésa aucun de nos pays et que le Grand Barrage de la Renaissance demeurera un véritable gain et un symbole de croissance et de coopération conjointes».

Aussi est-il temps pour l'Égypte et le Soudan de tirer les leçons qui s'imposent de ce nouveau revers dans leur gestion du dossier du barrage de la Renaissance afin de se préparer, dès maintenant, à la troisième phase du remplissage et aux phases ultérieures.

Pour ce faire, ils auront besoin de reconnaître leurs points de faiblesse et d'essayer d'y remédier le plus rapidement possible, afin qu'ils puissent mettre en marche une nouvelle approche autrement plus diplomatique, plus constructive et plus efficace, car fondée sur la conviction qu'une solution de leur différend avec l'Éthiopie demeure possible et qu'elle ne peut être que politique.

Et pour que le Nil éternel continue, comme l'a si bien dit le Président égyptien Abdel Fattah el-Sissi dans l'un de ses discours à ce sujet, «à unir fortement le sud au nord avec les liens de l'histoire et de la géographie», il faudra que toute tentative de régler le différend par le recours à la force soit bannie par toutes les parties concernées.

Faute de quoi, le barrage de la Renaissance risque de devenir le symbole de la déchéance de deux des plus grands pays de notre continent africain. ■

M.B.H

Histoire

La condition féminine en Tunisie husseïnite

Un tel titre évoque un statut qui, mesuré à l'aune de la modernité, paraît peu enviable. De fait, et jusqu'à la première moitié du XXe siècle, la femme tunisienne, comme ses semblables dans tout le monde musulman, ne jouissait que d'un statut inférieur imposé par une culture ancestrale et consacré par le droit. Certes, même en Occident les femmes pâtaient jusqu'au cœur du XXe siècle d'une infériorité sanctionnée par les usages et le droit mais cette infériorité était relativement compensée par un rôle social et mondain rendu possible par une conception différente de la famille et de la société et l'accès d'un nombre croissant de femmes à la connaissance, aux lettres et à la culture.



• Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

■ Une mariée et ses demoiselles d'honneur (saddāra) dans un palais de la médina (XXe siècle) (Dar Ben Abdallah, musée des arts et traditions de Tunis)



Dans nos sociétés, cette condition, venue du fond des âges, était en quelque sorte justifiée par les arguments classiques de la considération, du respect

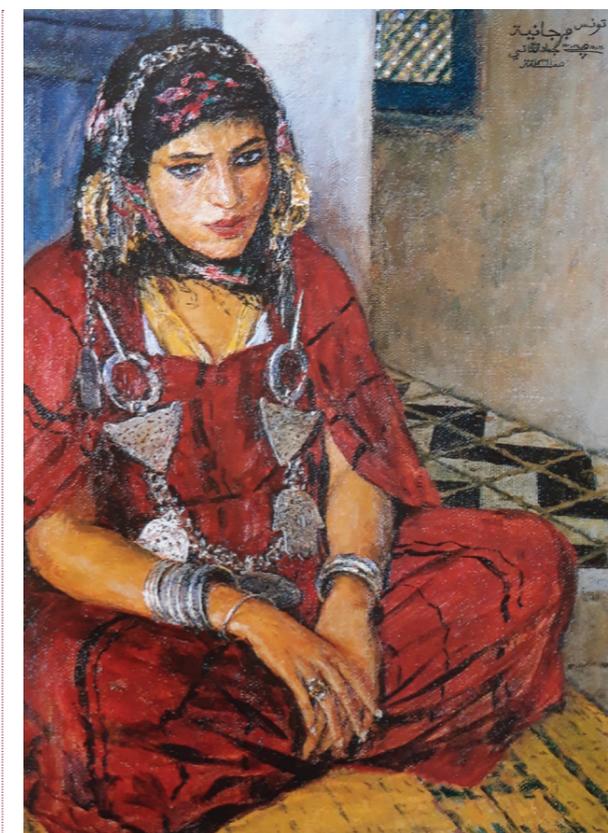
et de la protection dont, en retour, bénéficierait la femme. Cela n'était plausible que partiellement et ne se justifiait que dans le cas où la femme était épouse ou mère. Garanties insuffisantes au demeurant

puisque, en l'occurrence, elle n'était à l'abri ni de la répudiation ni des problèmes consécutifs à une polygamie reconnue par la charia. Le droit musulman accordant aux femmes des droits conséquents en

■ Tunisoise du XVIIIe siècle en tenue d'apparat. Dame de Tunis en tenue de sortie au début du XXe siècle (Ces deux reconstitutions à partir des collections de l'État sont tirées de l'ouvrage Les costumes traditionnels féminins de Tunisie, CATP et MTE, éd. de 1988)



■ Jeune femme bédouine (tableau d'Alexandre Roubtsoff, 1942, reproduit dans Patrick Dubreucq, Alexandre Roubtsoff, ACR, 1996)



matière de propriété et de succession, on trouva le moyen de renforcer la prépondérance masculine par le biais de l'institution des fondations de mainmorte, les fameux habous ou waqf. Dans la plupart des cas, le fondateur du waqf excluait de la liste des bénéficiaires de l'usufruit de la fondation les filles au profit des garçons ; à l'exception des femmes non mariées, des veuves et des répudiées. Certes, il était fréquent que le constituant du bien intégrât son épouse dans la liste des bénéficiaires de même qu'il existait, quoique plus rarement, des habous réservés à la seule descendance féminine du fondateur.

Toutefois, le caractère général de la condition féminine ne doit pas masquer deux traits essentiels : une

diversité des conditions sociales et une évolution des mentalités qui s'amorce dès la fin du XIXe siècle pour se poursuivre durant la première moitié du XXe. Concernant la diversité des conditions, rappelons la coexistence du monde des villes et du monde rural, des communautés sédentaires et des nomades bédouins. La bédouine et la paysanne s'accommodaient, vaille que vaille, de la rusticité et de la précarité de la vie rurale. Les traditions sociales y accentuaient en effet un trait typiquement méditerranéen que Germaine Tillon définissait comme «une susceptibilité collective et individuelle exacerbée qui accompagne, aujourd'hui encore, un certain idéal de brutalité virile, dont le complément est une dramatisation de la vertu féminine».

Rudoyées par des usages et rites archaïques, la polygamie, le souci anxigène des hommes d'avoir une descendance masculine, les femmes étaient, en outre, astreintes à divers travaux et corvées, sans compter les tâches domestiques. Les antagonismes tribaux étaient vivaces, de sorte que les razzias menées, de temps à autre, par des tribus hostiles n'étaient pas le moindre danger qui guettait les campements et les familles.

Il est vrai que la rudesse de la condition féminine était atténuée par une plus grande liberté d'allure et de mouvement. La bédouine ne se couvrait pas le visage, voyageait à la suite de son mari lors des déplacements saisonniers de la tribu et voyait donc du pays. Quand une

■ Jeunes filles de Kairouan tissant un tapis (Alexandre Roubtsoff, 1914, in P. Dubreucq)



■ Potières à Tozeur (photo Victor Sebag, 1947)



guerre survenait, les cavaliers, répondant à l'appel du bey, rejoignaient les troupes régulières, accompagnés de leurs familles qui campaient alors à proximité du champ de bataille. Ce sont les femmes qui assuraient les repas et prenaient soin des blessés de leur clan. En temps ordinaire, les seuls loisirs étaient les événements de la saison agricole, les déplacements de la tribu, les fêtes familiales et le moment fort du pèlerinage annuel au sanctuaire (zaouia) du saint protecteur de la tribu. C'était là l'occasion d'un séjour plus ou moins prolongé (ziyâra ou zarda) de réunions festives, de chants et de festins.

Comme partout, chez les uns comme chez les autres, la condition de la femme était adoucie ou aggravée selon que l'on était riche ou pauvre. Les femmes appartenant aux familles les plus puissantes de la tribu, ainsi que celles qui dans les communautés rurales sédentaires étaient mariées aux propriétaires aisés, jouissaient de certains avantages comme de disposer de servantes. Mieux encore,

certains grands caïds possédaient des borj-s, maisons en dur, en plus des tentes richement dotées destinées aux déplacements ; ce qui procurait à leurs épouses et enfants un confort et une protection supplémentaires. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle cependant, les équilibres anciens sur lesquels depuis toujours se déroulait la vie rurale avec son âpreté, ses dangers mais aussi ses moments de bonheur simple et de joie collective, furent rompus à cause d'une série de malheurs. Les difficultés financières de l'Etat beylical l'avaient conduit à exiger des populations des impôts de plus en plus lourds. Cette politique fut la cause principale de l'insurrection de 1864 dite de Ben Ghedhahem. La répression féroce qui s'ensuivit et les mesures de confiscation dépouillèrent des tribus et des régions entières. La famine et les épidémies achevèrent de ruiner les communautés rurales. Plus tard, une fois le pays occupé par la France, l'accaparement des meilleures terres par la colonisation aggrava la paupérisation des

campagnes et la migration vers les villes commencée dans les années 1860-70. Tout cela rejaillit de manière dramatique sur la condition des femmes de la campagne en les rendant aussi vulnérables que les hommes et, sans doute, plus qu'eux, à cause du déracinement et du déclassement. En même temps, certaines tribus ou fractions de tribus se sédentarisèrent et la femme bédouine dut s'adapter à sa nouvelle condition sans disposer toujours de ressources suffisantes.

En milieu urbain, les conditions de vie étaient différentes et généralement meilleures. Dans la culture citadine, il était de règle d'accorder à la femme une plus grande considération. Les alliances matrimoniales, surtout chez les dignitaires et les notables, se contractaient dans le même milieu socio-professionnel où le statut élevé du beau-père invitait au respect. Dans les milieux aisés, la demeure était confortable, voire somptueuse, et les biens personnels importants. Les usages et rites liés au mariage

sont débarrassés de leur caractère barbare et – ainsi que nous l'avons montré dans notre ouvrage sur la Société tunisoise paru en 1989 – au XIX^e siècle déjà, la monogamie est dominante. Si, au sein de l'aristocratie politique et religieuse ainsi que dans les familles des grands marchands, la femme, servie par une domesticité nombreuse, disposait largement de son temps, dans les familles d'artisans, les épouses et leurs filles contribuaient au métier du mari et père en réalisant chez elles certaines étapes de la production comme le tricot, étape fondamentale de la confection des chéchias, ou la préparation de certains parfums et senteurs, comme l'ambre gris. Chez les plus modestes, les femmes amélioraient les ressources familiales par des travaux de couture ou de tissage.

La claustration des citadines était une réalité à laquelle la structure patriarcale des familles ajoutait presque toujours les inconvénients de la cohabitation de la mère et de ses belles-filles. Si la citadine du peuple – dûment voilée – se déplaçait plus aisément pour faire ses emplettes dans son quartier, ou se rendre en groupe à la zaouia pour rendre hommage au saint ou au cimetière pour honorer la mémoire des morts de la famille, la bourgeoise, amplement voilée, le visage entièrement caché par une étoffe de soie ne sortait dans la rue qu'exceptionnellement et toujours accompagnée d'une servante. Quant aux dames de la haute société, elles ne se déplaçaient qu'en voiture fermée. Sans doute, la beauté de leur maison à patio de la médina, les jardins ombragés de leurs résidences de printemps et d'été des environs de Tunis, les visites régulières que leur rendaient leurs amies atténuèrent-ils cet enfermement que leur imposaient leur rang et la position de leurs époux. Le faste

des fêtes familiales rompait, à l'occasion, la vie parfaitement réglée de la maisonnée.

Cet enfermement ne rimait pas forcément avec effacement. Le pouvoir de la famille, sa fortune et son prestige conféraient à beaucoup de femmes de l'aristocratie une autorité et un rôle important non seulement dans leur entourage mais aussi dans la société. Evoluant dans le sérail, les femmes de la dynastie régnante n'étaient pas en reste. La Tunisie des beys, comme dans celles de dynasties plus anciennes, eut ainsi ses bienfaitrices dont la plus célèbre fut la princesse Aziza Othmana qui mourut en 1670 sous le règne des beys mouradites. Au temps des Husseïnites, la princesse Amina, sœur du grand Hammouda Pacha et épouse du bey Mahmoud qui régna de 1814 à 1824, soucieuse de mettre la dynastie à l'abri des sanglantes querelles de succession qui l'avaient secouée en 1735 puis en 1814, fit prêter à ses fils Husseïn et Mustafa un serment mutuel de respect des règles dynastiques. D'une manière générale, ces grandes dames contribuèrent par leurs manières et les marques d'affection qu'elles témoignaient à l'égard des différents milieux et leur habileté à renforcer les liens entre la famille régnante et la société tunisienne. D'autres femmes de la cour, autochtones comme Fatma Monastiriyya, favorite de Hussein Bey (et dont l'homonymie la fit souvent confondre par les historiens avec la princesse évoquée plus haut) ou d'origine étrangère (odaliques du Caucase, esclaves d'Afrique subsaharienne) jouaient un rôle dans les intrigues du sérail. Plus près de nous, la princesse Kmar (Circassienne mariée à trois beys !) exerça sous le règne de son dernier mari, Naceur Pacha Bey (1906-1922), une influence certaine sur la vie politique.

L'éducation des citadines consistait principalement en l'initiation à la culture traditionnelle transmise de mère en fille, ses règles de bienséance et ses usages. Les fillettes suivaient jusqu'à la puberté une formation polyvalente dans le logis d'une maîtresse (dâr al m'alma) où cette dame leur apprenait une partie du Coran, les rudiments de l'écriture et diverses techniques, dont la broderie. Au cours du XIX^e siècle, les jeunes filles de certaines familles de dignitaires ou de notables acquéraient à domicile une formation artistique, le plus souvent en apprenant à jouer du piano ou du violon. Cette éducation de la femme citadine péchait cependant par l'absence de formation académique. L'historiographie d'époque husseïnite ne mentionne que de très rares cas de jeunes filles ayant eu accès – à domicile et sous la conduite de leur père – aux sciences religieuses et à la littérature arabe telles que les filles du cheikh Ahmed El Soussi (m. en 1794) dont l'une était si érudite, rapporte, à titre anecdotique l'historien Ben Dhiaf, qu'elle décourageait les prétendants !

A partir du milieu du XIX^e siècle, des esprits éclairés au sein de l'élite politique et religieuse, conscients de la décadence qui affectait le pays, sa culture et son peuple, comprirent la nécessité d'une réforme politique mais aussi intellectuelle et sociale. La condition des femmes tunisiennes, victimes des archaïsmes culturels et sociaux, ne manqua pas de les interpeller mais les difficultés de tous ordres qui précédèrent l'occupation française ne permirent pas à l'action réformatrice de s'accomplir. L'instauration du Protectorat eut pour effet positif la formation d'une élite intellectuelle formée à l'école française, aux idées libérales et aux principes d'égalité et de droits civils et politiques

qui avaient cours en métropole. Le fait colonial fit prendre conscience de la nécessité d'un indispensable *aggiornamento* au bénéfice des jeunes gens mais aussi des jeunes filles. Des personnalités françaises comme René Millet, résident général de 1894 à 1900, donnèrent leur appui à cette œuvre de relèvement engagée par le mouvement Jeune-Tunisien conduit notamment par Béchir Sfar, Ali Bach Hamba, Abdeljelil Zaouche ou encore Khairallah Ben Mustafa. Signe d'un âge nouveau, les réformistes dont des oulémas, échangeaient leurs idées au salon intellectuel et littéraire d'une dame, la princesse égyptienne Nâzli (1853-1913), épouse du ministre Khalil Bouhageb.

Sous l'effet de cette pensée libérale acquise au contact de la modernité, la conception traditionnelle du statut de la femme dans la société ne cessa, durant la première moitié du XXe siècle, d'être battue en brèche à Tunis principalement, plus lentement dans les villes de l'intérieur. En 1900, à l'initiative d'une dame proche de la Résidence générale, Charlotte Eigenschenck, fut créée la première école des jeunes filles musulmanes. En 1909-1910, sous l'égide de la Direction de l'enseignement, Nabeul, Sousse, Kairouan et Mahdia eurent leur école de filles, suivies plus tard par d'autres villes. Toutefois, l'opinion citadine, acquise tant bien que mal



■ Fadhlia Khetmi (Wepost), Chafia Rochdi au oud (Victor Sebag, 1946), Habiba Msika (IMDb)

■ Zakiya Bey, Bechir Ben Mrad, Nabiha Ben Miled



à l'idée de dispenser aux fillettes un enseignement primaire moderne, était réticente à l'idée que la jeune fille poursuivît des études secondaires, de sorte que très fréquemment la scolarité des filles était interrompue en général au niveau du certificat d'études primaires. Il fallut attendre les années 1930, pour assister à quelques timides percées. En 1936, Tawhida Ben Cheikh, encouragée et appuyée par sa mère et un médecin de Tunis, le docteur Burnet, rentre à Tunis munie de son doctorat en médecine et d'une spécialité. Fait inédit également, les femmes prennent désormais part à la vie publique. En janvier 1929, Habiba Menchari (1907-1961), affiliée à la Sfiu, prononce une conférence réclamant le droit des femmes à ne pas porter le voile, «ce symbole de la servitude». Les résistances, on l'imagine, furent tenaces et les attaques si violentes que les nationalistes libéraux, soucieux de ne pas s'aliéner l'opinion publique, n'osèrent pas prendre la défense de la courageuse militante féministe. La

présence coloniale, en effet, exacerbait la susceptibilité d'une opinion tunisienne encline au conservatisme et attentive à ne pas prêter le flanc à d'éventuelles entreprises assimilatrices. En 1930, Tahar Haddad (1899-1935), un intellectuel formé à la Grande mosquée de la Zitouna, publie son livre *La Femme dans la charia et la société*, dans lequel il dénonçait la condition déplorable des femmes qui subissaient l'humiliation de la polygamie et de la répudiation et appelait à leur instruction et à leur émancipation. Malgré une levée de boucliers des conservateurs et les agressions subies par l'auteur, une brèche était ouverte qui n'allait plus se refermer. En dépit des obstacles culturels, sociaux et politiques, malgré cette sorte de pudeur nationale à ne pas étaler sur la place publique un tel débat sociétal dans le contexte du protectorat, l'évolution se poursuivait. Les femmes elles-mêmes s'engagèrent dans la lutte pour leur émancipation. En 1936, Béchira Ben Mrad fonde, avec l'appui de son père,

■ Habib Bourguiba et des militantes au domicile de Bechira Ben Mrad en 1949 (coll. N.Rebai)



■ Tahar Haddad



le cheikh al Islam hanéfite, l'Union musulmane des femmes de Tunisie. Elle prend la parole en public et organise avec ses camarades diverses actions à caractère social et éducatif. Après-guerre, le mouvement s'accélère. En 1944, l'Union des femmes de Tunisie, proche du parti communiste, est fondée. Elle compte

en son sein des responsables musulmanes, en particulier Nabiha Ben Abdallah, épouse du Dr Ahmed Ben Miled, qui en devint la présidente en 1951. Des jeunes femmes musulmanes se lancent même dans le journalisme, notamment par le biais de la revue féminine *Leïla*, parue à Tunis de 1936 à 1941 (en 2007, des numéros ont été republiés en fac-similé par les éditions Nirvana). Citons parmi les rédactrices, Zeïneb Baccouche (sous le pseudonyme de Zeïnouba Tahar) qui appartenait à une famille de dignitaires beylicaux depuis longtemps acquise aux idées modernes.

L'émancipation et la promotion sociale par les arts constituèrent, dès les années 1920, un autre aspect de l'évolution de la condition féminine. Des femmes, dont certaines étaient d'origine rurale, réussirent brillamment à Tunis et même au-delà, en Egypte

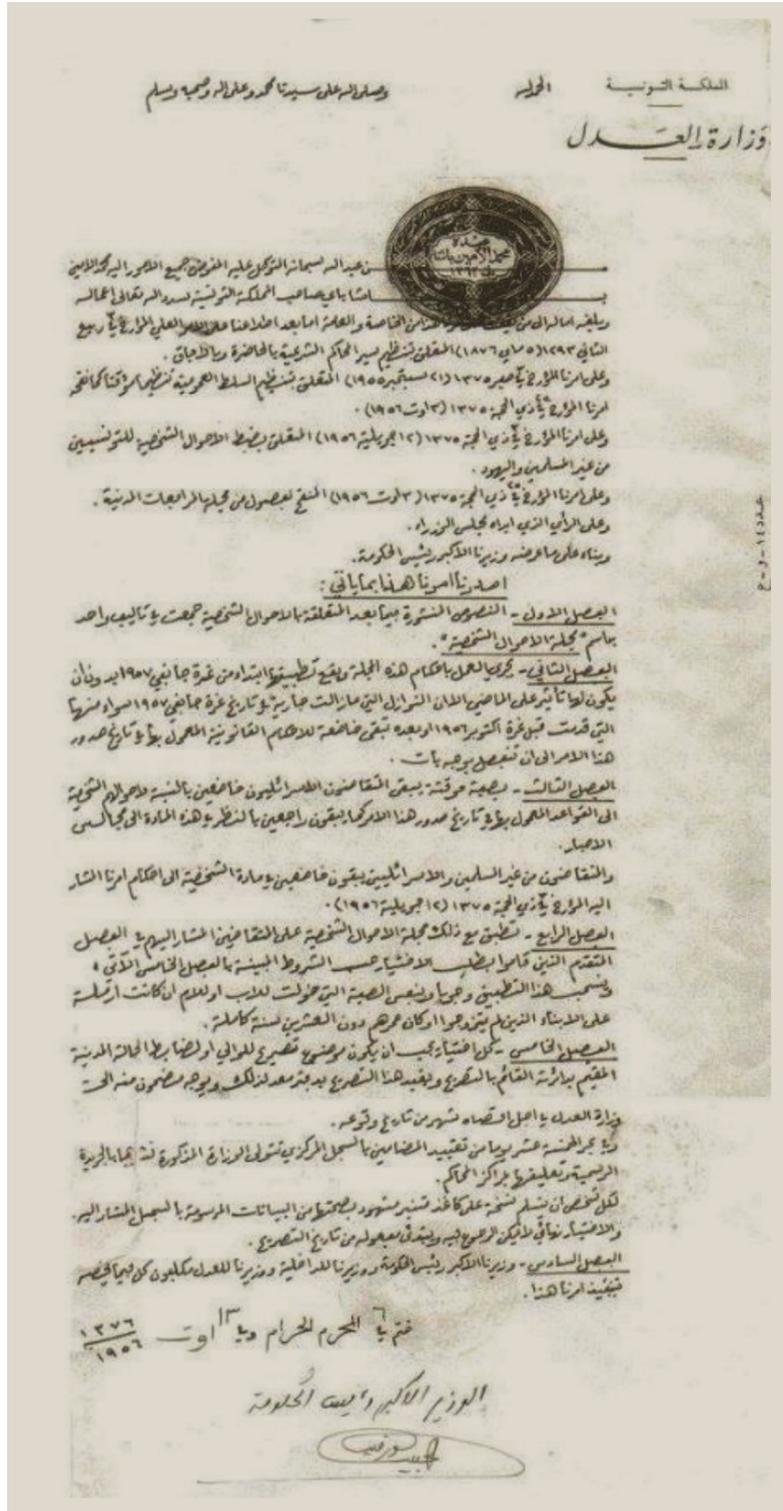


■ Palais de La Kasbah. Assis de droite à gauche : Tahar Ben Achour, Recteur de l'Université Zitouna, Habib Bourguiba, Premier Ministre et Ahmed Mestiri, ministre de la justice. Le cheikh el Islam, El Aziz Djaït était également présent mais, assis à la droite du ministre, il n'apparaît pas sur ce cliché. Cette photo, très souvent considérée, à tort, comme celle de l'annonce du Code du statut personnel, concerne en réalité l'annonce de la réforme de la justice et la suppression des tribunaux religieux, le 3 Août 1956 (source : mensuel El Latâ'if, septembre 1956).

et au Maghreb, grâce à la musique et au théâtre, voire au cinéma. Des noms comme ceux de Fadhlia Khetmi (1905-1992), Chafia Rochdi (1910-1989), Hassiba Rochdi (1918-2012), la grande Saliha (1914-1958), pour ne citer que ceux-là, étaient autant de symboles d'un succès féminin salué par tous. Bien que cet article soit consacré à la situation des femmes musulmanes, comment ne pas mentionner, à ce propos, le phénomène considérable que constitua l'immense popularité dont fit l'objet Habiba Msika, belle et talentueuse chanteuse et comédienne de confession juive, jusqu'à sa mort tragique survenue en février 1930.

De 1952 à 1954, lorsque le mouvement national prit la forme d'une résistance armée contre l'ordre colonial, des jeunes femmes s'engagèrent alors résolument dans l'action au sein du Néo-Destour. Certaines, comme Chédli Bouzgarrou, nièce de Habib Bourguiba, Asma Belkhouja, Khadija Toubal et des femmes du peuple, telles que des jeunes filles de la communauté Métoûia fixée à Tunis furent arrêtées, jugées par le tribunal militaire de Tunis et incarcérées. D'autres, comme Essia Ghaleb, sont déportées. La princesse Zakiya, une des filles du bey régnant Mohamed-El Amine, joua en ces circonstances un grand rôle en aidant financièrement les résistants à se procurer des armes, des explosifs et du matériel. A telle enseigne que le journal *Le Monde* annonçait, dans son numéro daté du 2 mai 1952 : «La princesse Zakiya, fille du bey, serait compromise dans un complot 'terroriste' découvert à Tunis.» Cet engagement conféra à ces militantes un respect qui contribua à faire reculer —ou, à tout le moins à les refouler— les préjugés charriés par la culture traditionnelle.

■ Décret portant promulgation du Code du statut personnel, scellé par le bey et contresigné par le Premier ministre (Archives nationales)



Cette évolution au profit du relèvement de la condition féminine, qui fut si favorable aux villes, accentua cependant le déséquilibre entre les citadines et les femmes de la campagne, restées à l'écart des progrès enregistrés, à l'exception de celles qui bénéficiaient d'une formation pratique dans les ouvriers créés en divers endroits du pays par les ordres religieux catholiques. Ce n'est que grâce à la politique d'alphabétisation de masse et de santé publique mise en œuvre, à partir de 1957, par la République tunisienne que la femme rurale allait connaître une amélioration relative de son état.

Durant la première moitié du XXe siècle, la condition féminine avait donc sensiblement évolué. Mais, il ne fait pas de doute que le moment historique de l'émancipation des femmes musulmanes se situe le 13 août 1956, lorsque Habib Bourguiba, puissant Premier ministre, faisait promulguer par Mohamed - El Amine 1er, souverain du royaume désormais indépendant de Tunisie, un décret d'une portée juridique, politique et sociale unique dans le monde arabe instituant le Code du statut personnel. A la suppression des tribunaux religieux décrétée le 3 Août 1956, s'ajoutaient des mesures véritablement révolutionnaires concernant la femme et ses droits, en particulier l'interdiction de la polygamie et de la répudiation. Cet acte politique et juridique, que la Tunisie doit à Bourguiba, fut le point de départ d'une énergique politique d'émancipation féminine conduite depuis 1956 avec une remarquable continuité et des résultats spectaculaires jusqu'en 2010. Depuis 2011, les acquis sont remis en cause par certains politiciens et activistes, preuve que notre société, comme partout dans le monde musulman, n'est pas à l'abri d'une régression et que la vigilance doit être de rigueur. ■

Md. A. B.A.

جيل وراء جيل

طاقتنا ماتوفاش



Histoire

Aux origines de la Nahda

L'Expédition d'Égypte (1798-1801) - II

Rattraper le retard...



• Par Abdelaziz Kacem

Toute l'armée française, du plus haut gradé au troufion, tout au long de la traversée, avait fantasmé sur la prestigieuse Alexandrie. Sur place, le polytechnicien Prosper Jallois n'a vu que «*de vieilles masures tombant en ruine, des murs posés irrégulièrement, des rues étroites, des bazars où l'air ne circule point*» (Journal d'un ingénieur attaché à l'expédition d'Égypte, Paris, P. Lefèvre-Pontalis, 1904, p. 39). Rien de surprenant, en vérité.

Les membres de l'Expédition avaient bien lu un livre éclairant à ce sujet, que fit paraître, une quinzaine d'années auparavant, un précurseur de l'égyptologie, doublé d'un orientaliste traducteur du Coran (Claude-Étienne Savary, Lettres sur l'Égypte, Paris, Onfroy Libraire, 1785). L'auteur, en connaissance de cause, parle de la déchéance d'Alexandrie, celle que Diodore de Sicile, qui écrivait à Rome, sous Auguste, qualifiait de première ville du monde. Son délabrement est dû aux Turcs, ces «*barbares*», qui «*ont étouffé dans leur vaste empire les arts, les sciences, les villes, les royaumes. Il ne reste que le nom de tant d'ouvrages fameux, que leur ignorance a laissés périr. Ou que leur aveugle fanatisme a détruits*» (p. 19).

Qu'en est-il des Alexandrins ? Selon l'adjudant-major Joseph-Marie Moiret, ils «*n'ont pour habillement que quelques haillons jetés bizarrement autour de leur corps, et pour coiffure des chiffons roulés autour de leur tête en forme de nid*

d'hirondelles, qu'ils appellent turbans. Ils n'ont ni bas ni souliers. D'autres vont tels que la nature les a formés, laissant voir tout son ouvrage». (Mémoires sur l'expédition d'Égypte (1798-1801), Paris, Belfond, 1984, p. 33.)

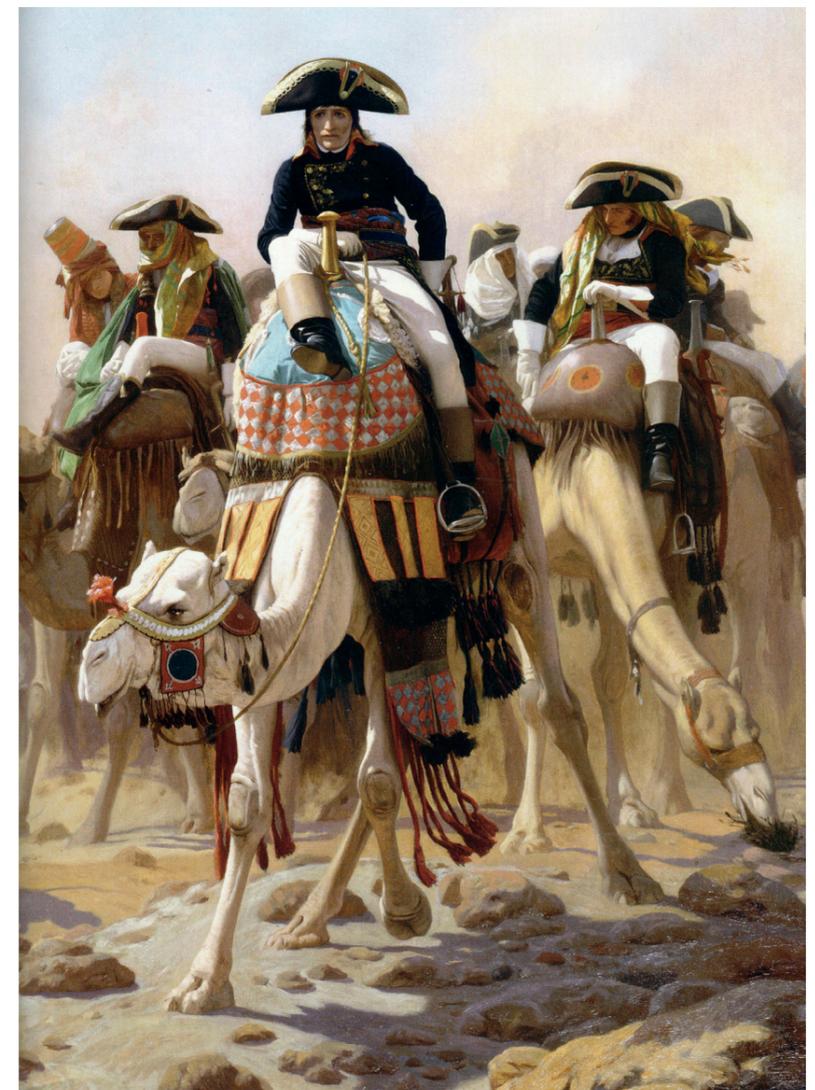
Et les courtisanes «*faites à peindre* », ces Géorgiennes, ces Circassiennes, ces almées aux «*vêtements de soie extrêmement légers, mollement serrés par une longue ceinture, ne laissant rien perdre des belles formes*» du corps. Où sont-elles ? Jusque-là, le débarquement n'en a vu que des femmes cachant leur visage par un long voile noir, mais «*leur sein est sans cesse exposé à la vue de tout le monde*». Moiret peste contre Savary : «*Combien de fois avons-nous maudit les trompeuses descriptions de l'auteur des Lettres sur l'Égypte. Notre imagination, exaltée par les souvenirs de l'Histoire, nous représentait dans chaque Égyptienne tous les attraits et les charmes de Cléopâtre*» (p. 24-25).

Pour Bonaparte, sa proclamation est nette et précise : Soldats ! Vous allez entreprendre

une conquête dont les effets sur la civilisation et le commerce du monde sont incalculables. Vous porterez à l'Angleterre le coup le plus sûr et le plus sensible en attendant que vous puissiez lui donner le coup de mort. [...] Les Beys mameluks, qui favorisent exclusivement le commerce anglais, qui ont couvert d'avanies nos négociants et tyrannisent les malheureux habitants du Nil, quelques jours après notre arrivée, n'existeront plus. Les peuples avec lesquels nous allons vivre sont mahométans [...] agissez avec eux comme nous avons agi avec les juifs, les Italiens ; ayez des égards pour leurs muftis et leurs imams, comme vous en avez eu pour les rabbins et les évêques. [...] Les légions romaines protégeaient toutes les religions. [...] Les peuples chez lesquels nous allons traiter les femmes différemment que nous ; mais dans tous les pays, celui qui viole est un monstre...

Des violeurs, il y en eut et furent fusillés. Les Anglais, avec la collaboration des Mameluks et la bénédiction de la Sublime Porte, finirent pour bouter cette armée laïque hors du pays des Pharaons. La grande épopée n'aura duré que 3 ans, 3 mois et 15 jours. Trop court pour laisser une trace. Pourtant, les échos s'éloignent mais guère ne s'estompent...

Les salafistes ont beau lancer, aujourd'hui encore leurs anathèmes contre l'Expédition, c'était bien grâce à ces événements exceptionnels que, soudain, les Arabes s'aperçurent qu'ils étaient, selon leur propre expression, «*largement devancés par la caravane du progrès*». Nombreux étaient ceux qui, parmi les lettrés et les responsables politiques, commencèrent à se poser de



grandes questions. Pourquoi avons-nous pris tant de retard ? Pourquoi l'Occident est-il à présent si avancé ? Comment a-t-il procédé ? Que devrions-nous faire pour le rattraper ?

Deux réponses se dégagent. Pour les traditionalistes, il faut nous ressourcer en remontant jusqu'à notre âge d'or, voire jusqu'aux «*califes bien guidés*» pour puiser de solides conditions d'un décollage ; pour

les autres, aucune solution répétitive n'est adéquate. On ne réédite jamais le passé. Il faut donc suivre l'exemple de l'Occident, y aller pour apprendre.

En France, le 18 mai 1804, Napoléon est empereur. En Égypte, un an plus tard, le 17 mai 1805, un officier ottoman, d'origine albanaise, grand admirateur de Bonaparte, Mohamed Ali, s'impose comme gouverneur du pays. C'est lui qui détruira les Mameluks.

Cependant, «les germes précieux déposés sur les rives du Nil» auraient pu ne pas pousser sans les soins constants d'un jardinier insigne, le géographe Edme-François Jomard en personne. Il n'a eu de cesse, de suggérer dès 1811, au vice-roi Mohamed-Ali, par l'intermédiaire de Drovetti, consul général de France au Caire, d'envoyer une «colonie» à Paris et de «l'y laisser assez longtemps pour y puiser, malgré les différences de mœurs, une instruction complète».

Pressé de mettre le pays à niveau, le prince préférerait faire appel à des spécialistes français, des coopérants, dirait-on aujourd'hui, pour satisfaire aux urgences d'un pays en marche forcée, depuis son réveil. Pour la santé publique, il fait venir le docteur Antoine Barthélémy Clot (1793-1868), plus connu sous le nom de Clot-bey, qui crée un complexe hospitalier à Abouzabel, une faculté de médecine et des hôpitaux ; pour développer l'agriculture, l'ingénieur Charles-Joseph Lambert (1804-1864), dit Lambert bey, est chargé de diriger les travaux hydrauliques et de moderniser l'irrigation, alors que l'industriel Louis-Alexis Jumel (1785-1823) veille au développement du «coton à fibre longue», dit «coton Jumel» ; l'ancien officier de l'Empire, le colonel Joseph Anthelme Sève (1788-1860), plus connu sous le nom de Soliman Pacha, entreprend de restructurer l'armée. Pour les travaux publics, sur recommandation de son ami Jomard, l'architecte Xavier Pascal Coste (1787-1879) est engagé en qualité d'ingénieur en chef de la Basse-Égypte. Plus tard, sous le règne de Mohammed Saïd Pacha, successeur de Mohammed Ali, l'éminent égyptologue Auguste Mariette Pacha (1821-1881), dit Mariette bey, est nommé à la tête

du Service des antiquités et du Musée de Boulaq.

Pour en revenir à Jomard, «le dernier Égyptien», comme le surnomme Yves Laissus, son biographe⁽¹⁾, notons que dans les années vingt du XIXe siècle, les relations entre la France et l'Égypte n'étaient plus au beau fixe. Leurs armées respectives, pendant la guerre d'indépendance de la Grèce, se sont trouvées dans des camps adverses. Jomard n'en continua pas moins ses instances, Mohammed Ali finit par décider, en 1826, l'envoi pour cinq ans, d'une mission scolaire de quarante-quatre étudiants. Ils seront placés sous la tutelle scientifique de celui qui en souhaitait la venue, Jomard.

Un cheikh, futur recteur de l'Université islamique d'al-Azhar, Hassan al-'Attâr, conseille au vice-roi de faire accompagner le groupe par un imam, une sorte d'aumônier chargé de diriger leur prière et veiller à les prémunir contre toute occidentalisation à même de corrompre leur identité. Le Prince acquiesce. Le cheikh al-'Attâr, qui, dans sa jeunesse, a connu l'Armée d'Orient pour avoir donné des cours d'arabe à ses officiers, propose alors pour cette charge, l'un de ses jeunes étudiants, Rifâ'a Râfi' al-Tahtâwî, en l'occurrence.

Le 15 octobre 1801, les derniers soldats et la phalange savante s'embarquent pour la France. Ce jour-là, à Tahta, en Haute Égypte, naquit l'homme par qui la culture française va perdurer, l'imam Rifâ'a Râfi' al-Tahtâwî. Serait-ce l'un de ces intersignes si chers à Louis Massignon ?

Le 15 mai 1826, la mission débarque à Marseille. Le jeune imam commence alors à rédiger sa relation

de voyage. Conformément aux directives du Cheikh Hassan al-Attâr, «qui est, note-t-il, passionné d'entendre des récits merveilleux et de connaître des œuvres extraordinaires» et qui l'engage «à observer avec attention» tout ce qu'il verrait et rencontrerait «de curieux et d'étonnant, et à le consigner, afin qu'il servît à dévoiler le visage de cette contrée [...] afin qu'il demeurât un guide pour les voyageurs qui désireraient s'y rendre⁽²⁾». Il sait la raison majeure pour laquelle Mohammed Ali l'envoie avec ses camarades en France. Voulant réformer le pays, le vice-roi, souligne-t-il, «a fait appel à tous les savants francs qu'il pouvait faire venir; il a envoyé tous ceux qu'il pouvait envoyer d'Égypte dans ces pays-là, car leurs savants dépassent les autres dans les sciences profanes».

De ces considérations, une œuvre va naître ; elle fera date en Égypte et dans le monde arabe : Takhlîs al-ibrîz fi talkhîs Bârîz. C'est un titre rimé à l'ancienne, jouant sur l'homonymie des vocables et qui signifie «Purification de l'or pour résumer Paris». Anouar Louka traduit l'ouvrage sous un titre allégué : L'Or de Paris.

Dès avoir pris pied à Marseille, le groupe est conduit à la quarantaine. C'était le premier des chocs culturels qu'il aura à éprouver. Le séjour y a été commode. Planté d'arbres autour de maisons cossues, l'endroit est une petite ville dans la grande. On y apprend à dormir dans des lits et à manger varié, à la fourchette et au couteau. Les quarante jours n'auront duré que dix-huit. Après quoi, Marseille les a pris dans ses bras. Plus d'un mois durant, la bande déambulera à travers les quartiers de la Cité phocéenne. Tahtâwî se

dit émerveillé par «ses larges rues, jour et nuit, bruyantes du roulement chaotique des calèches joliment décorées...» Il est surtout surpris par le luxe des cafés «Ce ne sont pas des lieux fréquentés par des vauriens, mais par des personnes, de bonne tenue. D'ailleurs tout y est très cher et destiné aux gens qui ont de la richesse. Quant aux pauvres, ils fréquentent de mauvaises tavernes où l'on sert du vin et d'autres où l'on fume du haschich».

Il poursuit: «Nous sommes entrés une fois dans un café étonnant par son luxe et la qualité de son agencement. Il était tenu par une femme, assise sur une estrade avec devant elle un encier, une plume et une liste. Le café est préparé dans une pièce à part et des garçons font un va-et-vient incessant entre cette pièce et la salle principale pour servir les clients. On y sert toutes sortes de boissons. Le garçon demande au client ce qu'il désire puis va le dire à la dame, qui inscrit la commande sur son registre, découpe un petit morceau de papier où est inscrit le prix à payer et que le garçon apporte aussitôt au client...»

Les sièges sont «confortables» et «joliment revêtus» ; «les tables de bois précieux» sont «recouvertes de marbre noir ou ciselé» ; les tasses sont au moins quatre fois plus grandes que les tasses en Égypte»; des gazettes sont à la disposition des clients qui cherchent à s'informer. Et puis, il y a partout des miroirs qui vous multiplient dans les cafés mais aussi dans les galeries et boutiques.

Il rencontre nombre d'Orientaux, des chrétiens pour la plupart. Certains y sont installés depuis longtemps, d'autres, de plus fraîche date, sont

venus dans les bagages de l'Expédition rapatriée.

Début juillet, les futurs étudiants atteignent Paris où ils sont dûment accueillis par Edme-François Jomard, leur tuteur et directeur d'études. Rifâ'a Tahtâwî, le jeune imam, n'avait pas qualité d'étudiant. Dès l'abord, Jomard se rend compte de la vivacité de son intelligence. C'est sur lui qu'il va miser. Il obtient des autorités égyptiennes son insertion dans le groupe estudiantin et lui crée un programme d'études particulièrement chargé : cours intensifs de français, initiation à diverses disciplines : histoire, géographie, science, mathématiques.

Fier de son disciple, Jomard le présente à trois illustres arabisants, Antoine Isaac Sylvestre de Sacy (1758-1838), Armand-Pierre Caussin de Perceval (1795-1871) et Joseph-Toussaint Reinaud (1795-1867), qui le reçoivent souvent et avec qui il aura une correspondance soutenue.

Au terme de deux années d'études, le 4 juillet 1828, lors de la distribution des prix, Edme-François Jomard s'adresse aux jeunes Égyptiens :

«Votre sort est digne d'envie. Vous êtes appelés à opérer la régénération de votre patrie, événement dont dépendra le sort de la civilisation de l'Orient. Quelle destinée plus belle pourrait flatter des cœurs sensibles à la vraie gloire, et animés d'un amour sincère du pays natal? Puisse au milieu de la France, puisiez à pleine source, ces lumières de la raison et des lettres, qui élèvent si haut l'Europe au-dessus des autres parties du monde. C'est reconquérir pour votre pays les bienfaits des lois et des arts, dont elle a joui durant tant de siècles ; l'Égypte, dont vous êtes les députés,

ne fait, pour ainsi dire, que recouvrer ce qui lui appartient, et la France, en vous instruisant, ne fait qu'acquitter, pour sa part, la dette contractée par toute l'Europe envers les peuples d'Orient.»⁽⁴⁾

On le voit bien, tout paternalistes que soient les propos du maître, ce dernier ne laisse en rien entendre que la France prétend civiliser des sauvages. Au contraire, suprême délicatesse, elle ne fait que restituer ces jeunes à leur civilisation, à leur propre génie.

Dopé par les encouragements de son tuteur et de ses professeurs, le jeune imam est studieux. Lecteur boulimique, Voltaire, Rousseau, Montesquieu, Condillac sont au menu. L'esprit des Lois, le Contrat social, le Dictionnaire philosophique, le persuadent que les sciences religieuses n'ont pas à se mêler de sciences exactes ou humaines. Il sait maintenant que les lois se fondent sur des nécessités et des considérations humaines, et que la théodicée n'y apporte pas grand-chose. Un savoir encyclopédique ouvre largement ses horizons. Curieux, rien n'échappe à son observation. Ses promenades dans Paris prennent l'allure d'une véritable investigation.

La comparaison avec le pays natal est récurrente : la propreté environnante, les bains publics, les parcs, les services sanitaires. Mieux que chez nous. L'hygiène dans les maisons françaises est exemplaire. Les insectes vénéreux n'y ont pas droit de cité. On n'y se fait jamais piquer par un scorpion.

Les Parisiens sont riches à tel point que le moyen d'entre eux est plus riche que le plus aisé des

(1) Yves Laissus, *Jomard, le dernier Égyptien*, Fayard, Paris, 2004

(2) Rifâ'a at-Tahtâwî, *L'Or de Paris*, éd. Sindbad, Paris, 1988, p. 43.

(3) Ibid. p. 54

(4) Paroles adressées aux jeunes Égyptiens, lors de la distribution des prix, le 4 juillet 1828, *Nouveau Journal Asiatique*, t. II, pp. 115-116, Paris 1828



commerçants caiotes. Ils ne rechignent pas à payer les impôts. Mais ils sont peu prodigues. Pas d'aumône pour les bien-portants, capables de travailler. Ils ne manquent pas cependant de compassion. Tahtâwî n'en veut pour preuve que la collecte de deux millions de francs, une somme importante à l'époque, au bénéfice des orphelins du maréchal d'Empire, Michel Ney (1769-1815), dont la condamnation à mort a été largement controversée.

Tahtâwî ne pouvait pas ignorer que les bars abondent dans les rues de Paris. Plutôt que de se répandre en anathèmes et en imprécations, il fait remarquer que les gens du peuple y vont boire et en sortent bruyamment, mais ne s'en prennent à personne.

Cela dit, à ses yeux, les Français ne manquent pas de qualités ; ils sont intelligents, ouverts et sincères. Même si l'azharite en lui se montre indigné par certains comportements, il admire nombre de valeurs occidentales, jusque-là, absentes en Orient. La confidentialité de la correspondance, par exemple. On n'ouvre pas le courrier personnel d'un destinataire fût-il suspecté de méfaits. Il ajoute que les amoureux,

avec une telle discrétion, peuvent s'écrire en toute confiance.

Il n'empêche que, selon lui, les Parisiens s'égarent en tenant leurs philosophes et leurs naturalistes pour des gens dont l'intelligence est supérieure à celle des prophètes. Parmi les vers qui émaillent son texte, citons ceux-ci :

أوجد مثل باريس ديار
شموس العلم فيها لا تغيب
وليل الكفر ليس له صباح
أما هذا وحقكم غريب

Traduisons :

**Existe-t-il un lieu, à Paris comparable
Où jamais le soleil du savoir ne s'éteint
Mais où la nuit impie est sans matin
Dites, n'est-ce pas là, une chose incroyable.**

Sylvestre de Sacy à qui il a fait lire son manuscrit, lui écrit : «*Tout ce que vous avez observé concernant les mœurs des Français, leurs usages, leurs affaires politiques, les règles de leur religion, de leurs sciences et de leurs lettres, nous l'avons trouvé agréable et intéressant*»⁽⁵⁾. Toutefois, il lui reprochera le fait de juger «*parfois les Français d'après les habitants de Paris et des grandes villes*»⁽⁶⁾.

Il est vrai, concède l'illustre orientaliste, que beaucoup de Français, notamment les Parisiens, n'ont de chrétien que le nom, mais il y a parmi eux un nombre incalculable de personnes pieuses aussi bien parmi les nobles que chez les humbles gens. «*Si à l'occasion des fêtes religieuses, lui écrit-il, vous entrez dans nos églises, vous vous apercevrez de la véracité de mon propos*». Pour tout commentaire, Tahtâwî, non convaincu, fait remarquer que Sylvestre de Sacy fait partie des rares religieux de Paris et le cheikh égyptien de lui vouer une admiration telle qu'il le compare, en raison de son époustouflante érudition et de son parfait polyglottisme, au philosophe damascène al-Fârâbî (872-950), connu en Occident sous le nom d'Alpharabius.

Cette appréciation est à rapprocher de celle dont il gratifie Montesquieu (1689-1755). Ayant lu ses *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, mais aussi *L'Esprit des lois*, il le tient pour un Ibn Khaldûn d'Occident. Par la référence aux deux penseurs arabes, Tahtâwî entend que, même à Paris, il continue

(5) Tahtâwî, *L'Or de Paris*, p. 217.

(6) *Ibid.* p. 218.

Aujourd'hui, le TPE QNB est la solution optimale pour la gestion de vos recettes :

Le TPE QNB acceptant les cartes Visa, Mastercard et CIB, vous permet de développer votre projet et augmenter vos gains.



Groupe
SOTUPA

Fondateur Moncef ZOUHIR

52, Rue 8601 La Charguia, tunis Tunisie
Tél: +216 71 116 000 - Fax: +216 71 792 117
Email: box@sancella.com.tn
Web: www.sancella.com.tn

Sancella
TUNISIE

Présente partout au Maghreb, et dans de nombreux pays africains.

Des produits d'hygiène performants pour toute la famille



de baigner dans le patrimoine ancestral. Au reste, comme pour dire que c'est sans complexe qu'il vient étudier dans la capitale française, puisque «les Francs, souligne-t-il, reconnaissent que nous avons été autrefois leurs maîtres dans les diverses branches du savoir».

Il relève enfin avec gratitude que «dans le pays des Français, il est permis de pratiquer toutes les religions. On n'empêche pas un musulman de construire une mosquée, ni un juif de bâtir une synagogue [...] Tout cela a certainement motivé le choix fait de la France par le Maître des Faveurs pour y envoyer, cette première fois, plus de quarante âmes afin d'apprendre ces sciences qui nous font défaut»⁽⁷⁾.

Evoquant la vie culturelle et scientifique dans la capitale française, il énumère les institutions : collèges, écoles, académies, musées... Tahtâwî insiste sur la culture des Français. Chaque foyer dispose d'une bibliothèque privée.

Au chapitre des femmes, le jeune imam, l'Oriental bien enraciné ne pouvait qu'être choqué de voir les Françaises en tenue «dévergondée». «Les femmes de ce pays, constate-t-il, ont l'habitude de dévoiler leur visage, leur tête, leur gorge et ce qui suit plus bas, leur nuque et ce qui suit plus bas, et leurs bras, presque jusqu'aux épaules»⁽⁸⁾. Il est offusqué de les voir, dans un cadre socioculturel mixte, se mêler volontiers aux hommes, dans le commerce mais aussi le dimanche et les soirs de bal où elles sont invitées par plus d'un partenaire, sans qu'on y voie malice. Cependant, précise-t-il, contrairement aux nôtres, les danses ici ne sont pas lubriques.

(7) Ibid. 67.

(8) Ibid. p. 125.

(9) Ibid. p.

Il critique les femmes pour leur coquetterie et les hommes pour leur manque de jalousie. «Les Francs n'ont jamais mauvaise opinion de leurs femmes, en dépit de leurs écarts considérables. S'il advient que l'un d'entre eux apprenne l'infidélité de son épouse, il se contente de la quitter pour toujours, et aucun de ses proches ne s'en émeut». L'adultère est, à leurs yeux, une dépravation, mais non, comme chez nous, un péché mortel.

Un fait est certain, les femmes sont gâtées en France. «Paris, écrit-il, est le paradis des femmes, le purgatoire des hommes et l'enfer des chevaux»⁽⁹⁾, autrement dit, les femmes sont des privilégiées, les hommes sont à leur service et les chevaux attelés aux carrosses n'arrêtent pas de les trimbaler, de jour, comme de nuit.

Tout bien pesé, Tahtâwî apprécie l'insertion des femmes dans le marché du travail et finit par se convaincre que la chasteté féminine ne dépend ni du voilement ni du dévoilement, elle est le fruit d'une éducation.

Pour avoir lu *Les Lettres* de Madame de Sévigné (1626-1695), Tahtâwî est persuadé que les femmes peuvent et doivent jouer un rôle très important dans la vie culturelle des nations. Toutes ces idées présideront à la pensée et à l'action future de Tahtâwî.

Enfin et surtout, Tahtâwî assiste à un événement politique majeur dont il retiendra la leçon : Les Trois glorieuses. Il avait traduit, dans son livre, la Charte constitutionnelle du 4 juin 1814, dite aussi la Charte de Louis XVIII. Celle-ci ne fonde pas une

monarchie constitutionnelle à proprement parler, mais elle met un frein à l'absolutisme royal. Son Article 14 stipule en effet : «Le roi est le chef suprême de l'Etat, mais il est tenu de consulter la chambre des pairs et la chambre des députés et d'observer fidèlement la Charte». Celle-ci institue surtout les libertés fondamentales. Ce n'est pas sans arrière-pensée que Tahtâwî s'y intéresse. Elle est à ses yeux un modèle de gouvernance. Ce qui, de la part d'un imam, montre bien la conscience qu'il avait de la vétusté du principe du Califat.

Louis XVIII, bon gré mal gré, a respecté la Charte. Son successeur Charles X, entouré d'ultras et de conservateurs butés, eut du mal à domestiquer l'opposition représentée par la Chambre des députés, soutenue par la presse. Il décide alors de suspendre la Charte et de légiférer par ordonnances. Le Monitor du 26 juillet 1830 en publie une série élaborée par le prince de Polignac, président du Conseil.

La première suspend la liberté de la presse et astreint toutes les publications périodiques à une autorisation du gouvernement ; la deuxième dissout la Chambre des députés nouvellement élue et qui ne s'est pas encore réunie ; d'autres ordonnances portent nominations comme conseillers d'État des réactionnaires liberticides.

La réaction du peuple de Paris ne se fit pas attendre. Le lendemain 27 juillet, éclate une révolte vite transformée en révolution. Trois journées durant, communément appelés les Trois Glorieuses, les

émeutes font huit cents morts chez les insurgés et deux cents chez les forces de l'ordre. Rifâ'a Tahtâwî a vécu de près ces événements. Il a vu de ses propres yeux les morts exposés sur les lieux publics «*Je ne suis pas passé par une rue sans que j'entende: Vive la Charte ! À bas le roi ! Aux armes !*» Il venait d'entendre la Marseillaise, qui n'était plus chantée depuis 1804. Il finira par la traduire en arabe. Il a vu le tricolore flotter aux clochers des églises. Il a vu comment le peuple, moyennant des sacrifices, a pu obliger un monarque à abdiquer et à prendre le chemin de l'exil. Trois semaines auparavant, Charles X, auréolé par la prise d'Alger, pensait qu'il était à l'apogée de son règne. De Polignac avait, en compagnie de l'archevêque de Paris, fêté cette victoire chrétienne sur l'islam, alors qu'il s'agissait, souligne Tahtâwî, d'une affaire d'intérêts sordides qui n'avaient nullement bénéficié de l'adhésion du peuple français.

Il a vu élire un nouveau monarque, Louis Philippe. La Charte est amendée. La religion catholique n'est plus la religion de l'État et la monarchie de droit divin est abolie. La formule, «*Louis, Par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut*» est remplacée par «*Louis-Philippe, Roi des Français, à tous présents et à venir, salut*». À l'article 7 consacrant la liberté d'expression est ajoutée une phrase, «*La censure ne pourra jamais être rétablie*».

L'article 67 stipule : la France reprend ses couleurs. À l'avenir, il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore. Tahtâwî insiste : la Charte ainsi remaniée

ne se réfère à aucune prescription religieuse.

Qu'est-il advenu du Prince de Polignac ? Il est arrêté et condamné à la mort civile. Tahtâwî se délecte des caricatures qui sont consacrées au roi déchu par la presse humoristique. Elles font ressortir que le dey d'Alger a pu quitter sa capitale avec son trésor, alors que Charles X est parti démuni. Dans l'une de ces caricatures, le dey dit à son ennemi : Toi aussi ! Dans une autre, il l'invite à jouer et, le sachant désargenté, l'Algérien se propose de lui faire l'aumône de la mise.

En 1834, paraît la relation de voyage de Tahtâwî. Ses audaces auraient pu provoquer les courroux du vice-roi. Il n'en fut rien. Mohammed Ali est satisfait et, en 1835, pour remercier Edme-François Jomard, il lui fit parvenir la lettre suivante :

Monsieur,

«Vous êtes un ami zélé de la cause égyptienne, et je vous en remercie. Mes vues de civilisation pour le pays à la tête duquel m'a placé la Providence ont trouvé en vous un appréciateur éclairé. Vous n'avez cessé de m'en donner des preuves par l'intérêt que vous avez mis à surveiller l'éducation des élèves depuis plusieurs années.

Votre zèle n'a été égalé que par votre désintéressement, et je n'ai pu trouver encore le moyen de vaincre des refus qui prennent leur source dans une délicatesse trop grande. Je désire pourtant vous donner un témoignage de ma haute estime, et j'espère que vous ne refuserez pas le simple don d'une tabatière qui aura peut-être

quelque prix à vos yeux en sachant que c'est moi qui vous l'offre. Mon Fidèle ministre Boghos Bey est chargé de vous la faire tenir.

J'ajoute ici, Monsieur, que ce n'est point une digne récompense de vos efforts en faveur de l'Égypte que je prétends vous adresser; ce n'est que le simple souvenir d'un prince que vous avez aidé à faire quelques pas pour la civilisation du peuple qu'il gouverne, et en même temps une prière de continuer dans l'avenir ce que vous avez si bien commencé.

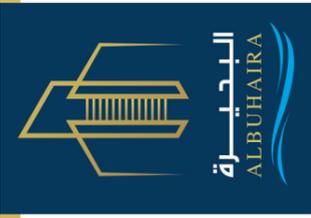
J'attends de votre part cette nouvelle preuve de zèle pour une contrée qui vous doit déjà tant, et d'un autre côté vous pouvez croire à la volonté ferme où je suis de seconder toutes les vues d'amélioration qui me seront suggérées par les hommes qui, comme vous, sont enflammés de l'amour de l'humanité.

C'est dans ces sentiments que je vous salue avec affection.
(Signé : Mohammed Ali)

Non seulement, Jomard avait refusé d'être payé pour son enseignement et son encadrement vigilant, mais, généreux, il lui arrivait de payer de sa poche divers frais au bénéfice de ses protégés. Mais, dit-on, sa vie durant, il exhibait, comme un bâton de maréchal, la tabatière princière en or incrustée de diamants. Dernière récompense, le vice-roi Mohammed Saïd Pacha lui confère le titre de Bey.

Prochain article : la Nahda, ombres et lumières. ■

A.K.



SOCIÉTÉ
ALBUHAIRA
DE DÉVELOPPEMENT
ET D'INVESTISSEMENT

AVIS DE VENTE

La Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement, Al Buhaira-Invest (ex : Société de Promotion du Lac de Tunis) lance un appel d'offres ouvert aux personnes physiques et morales tunisiennes ou étrangères, pour la vente, au plus offrant, de sept (07) lots de terrain viabilisés sis au lotissement « La Perle du Lac » des Berges du Lac Nord de Tunis.

Les références et les caractéristiques techniques desdits lots sont indiquées ci-après :

Article N°	Référence du Lot	Vocation selon le C. des charges technique	Surface déf. (m²)	C.U.F.	C.O.S.	Hauteur max. de la construction en m/ Nombre d'étages
1	D 29 - 3	H.S.C.	2435	1,75	0,50	16 (R+3)
2	D 29 - 4	H.S.C.	2329	1,75	0,50	16 (R+3)
3	D 36 - 1	H.S.C.	2697	1,75	0,50	16 (R+3)
4	D 36 - 2	H.S.C.	1982	1,75	0,50	16 (R+3)
5	D 29 - 1	I.C.P.	2434	2,2	0,60	20 (R+4)
6	D 29 - 2	I.C.P.	2435	2,2	0,60	20 (R+4)
7	D 09 - 2	I.C.P.	2554	3,8	0,60	36 (R+8)

Les personnes physiques ou morales, désirant prendre part à cet appel d'offres, sont invitées à retirer le dossier d'appel d'offres auprès du siège de la Société **ALBUHAIRA INVEST** sis à : Rue du Lac Rodrigo de Freitas, Les Berges du Lac Nord de Tunis - 1053 Tunis et ce, moyennant le règlement de la somme de 200 dinars (non remboursable).

Les offres doivent parvenir au siège d' **ALBUHAIRA INVEST** au nom du **Directeur Général de la société et ce, par voie postale ou par remise directe à son bureau d'ordre central, contre récépissés, sous plis fermés anonymes, ne portant que la mention « Ne pas ouvrir/ Appel d'offres 03/2021 portant sur la vente de sept lots de terrain sis au lotissement La Perle du Lac »**. Aucune autre mention permettant l'identification du soumissionnaire ne doit figurer sur l'enveloppe.

La **date limite de réception des offres** au siège d'**ALBUHAIRA INVEST** est fixée au **mardi 21 Septembre 2021 à 17H00**, le cachet du Bureau d'Ordre de la Société **ALBUHAIRA INVEST** faisant foi. Toute offre parvenue après la date limite et/ou non conforme aux clauses du cahier des charges sera considérée nulle et ne sera pas prise en compte.

La séance publique d'ouverture des plis est publique, elle aura lieu conformément aux conditions prévues par le cahier des charges, **le mercredi 22 Septembre 2021 matin à 10H00** au siège d'**ALBUHAIRA INVEST**.



Pour plus d'informations,
veuillez contacter
la Direction Commerciale :
Tél : 71 861 800

www.albuhairainvest.com

LE TIVOLI COMME VOUS
NE L'AVEZ JAMAIS VU !



www.ssangyongtunisie.com



TIVOLI
EXPRESS YOURSELF!

f SsangYongTunisie.Officielle

TUNIS - Rte de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine
Tél. : (+216) 70 130 070 - 70 130 060
Fax : (+216) 71 425 253

SOUSSE - Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse
Tél. : (+216) 70 130 040 - 70 130 050
Fax : (+216) 73 343 233

SFAX - Rte de Gabes, bvd de l'environnement, Km 2,5 - Sfax
Tél. : (+216) 70 130 020
Fax : (+216) 74 281 020

GABES - Rte de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès
Tél. : (+216) 70 130 090
Fax : (+216) 75 274 151

Caracalla

Septime Sévère avait eu deux épouses successives. La première, Paccia Marciana, une lepcitaine avec laquelle il convola en 175, mourut sans enfants, dix années environ après son mariage. Ses secondes noces sont ainsi racontées par l'«Histoire Auguste»: désireux de se remarier et «très versé en astrologie, il avait entendu dire qu'il y avait, en Syrie, une jeune fille dont l'horoscope prédisait qu'elle épouserait un roi, il la demanda en mariage ». Elle s'appelait Julia Domna et était la fille de Julius Bassianus, le grand prêtre du Soleil à Emèse (aujourd'hui Homs). Elle lui donna ses deux fils, Bassianus (Caracalla) et Géta. Le premier naquit à Lyon, le 4 avril 188, à l'époque où son père gouvernait la province de la Gaule Lyonnaise, et il reçut le surnom de son grand-père maternel.



• Par Ammar Mahjoubi

Caracalla était un garçon charmant et un adolescent sensible, mais l'âge adulte, à l'opposé, révéla sa vraie nature. En 196, à l'âge de huit ans, son père lui donna à la fois le titre de César et le nom de Marcus Aurelius Antoninus, le posant de la sorte en successeur de Marc Aurèle, proclamé père adoptif de Septime Sévère. Son premier contact avec l'armée fut à l'occasion de la guerre parthique, pendant laquelle Caracalla accompagna son père ; et c'est à Ctésiphon, la capitale des Parthes, qui venait d'être prise, qu'il reçut le 28 janvier 198 le titre d'Auguste, en même temps que son frère Géta était nommé César. Jusqu'à la mort de son père, son enfance et son adolescence ne sont guère suffisamment relatées par l'«Histoire Auguste», attachée surtout aux événements du règne, qui avait commencé le 4 février 211. Auparavant, alors qu'il n'avait que onze ans, le Sénat lui avait donné le titre de «Très grand Parthique» (Parthicus Maximus). En 200, il fut qualifié de Pieux (Pius) et en 205 de «père de la patrie» ; puis il reçut aussi, après avoir accompagné son père et sa famille en

Bretagne, le titre de «Très grand Britannique» (Britannicus Maximus). Depuis l'Antiquité, mais surtout à l'époque moderne, les historiens ont pris l'habitude de le désigner par le sobriquet de Caracalla, du nom d'un manteau à capuchon (caracallus) dont il aimait se vêtir.

Devenu empereur, et son rôle à la tête des armées devenu effectif, il fit preuve des qualités requises d'un chef militaire. D'abord sur le Rhin, puis dans la province de Rhétie, en 213, son commandement lui valut le titre de Germanicus Maximus (très grand vainqueur des Germains). Sur le front du Danube, ensuite, dans les provinces de Mésie et de Thrace, il démontra les mêmes dispositions. Enfin en Orient, en 215, contre les Parthes, il voulut imiter les exploits d'Alexandre, envahit la haute Mésopotamie, se fit appeler comme le Macédonien Magnus (le Grand) et reprit les titres d'Arabicus et d'Adiabenicus qu'avait déjà reçus son père. En relatant ces guerres, le récit de l'«Histoire Auguste» est resté relativement sommaire, tout en insistant sur les changements de son caractère, car «son désir d'égalier Alexandre

STB BANK



1^{ère} banque SWIFT gpi 
En Afrique du Nord

RAPIDITÉ - TRANSPARENCE - SÉCURITÉ
Suivi en temps réel de vos paiements à l'international



de Macédoine le [rendit] plus réservé, plus sérieux et même plus dur de visage si bien que beaucoup ne retrouvaient plus en lui l'enfant qu'ils avaient connu». C'est sur un seul épisode, au début du règne, que l'«*Histoire Auguste*» insiste : celui de l'assassinat de son frère Géta et de la série d'exécutions et de confiscations de biens qui s'ensuivirent. Pêle-mêle, tous ceux qu'il soupçonnait d'avoir été favorables à Géta furent l'un après l'autre assassinés : le jurisconsulte Papinien, préfet du prétoire depuis le règne de son père, l'ancien préfet de la Ville Fabius Cito, qui était aussi son

ancien précepteur, un fils de Lucilla, la fille de Marc Aurèle, une sœur de Commode, le fils de Pertinax. Déchaîné après son accès au trône, son tempérament violent et cruel se donna, aux dépens de son entourage et de son propre frère, libre cours.

Depuis son mariage avec Plautilla, fille du préfet du prétoire Plautien, et la fin tragique de cette union, jusqu'au report des relations entre Néron et sa mère Agrippine, sur celles de Caracalla et de sa mère Julia Domna, l'«*Histoire Auguste*»

a construit une narration des plus sombres. Plautilla fut d'abord éloignée de la cour et exilée aux îles Lipari, lorsque son père fut assassiné sur l'ordre de Septime Sévère. Aussitôt après la mort de ce dernier, elle fut mise à mort. Caracalla ne se remaria pas ; il préféra la compagnie de Julia Domna, qui gérait, en son nom, le gouvernement de l'empire. Ce qui explique les racontars sur leurs relations incestueuses, répandues notamment par des pamphlets, qui donnaient à Julia Domna le surnom de Jocaste, la mère d'Œdipe, devenue son épouse. Bien entendu, l'*Histoire Auguste* a pris pour argent comptant cette rumeur infamante et a faussement cherché à l'atténuer, en prétendant que Caracalla n'était pas le fils de Julia Domna, mais serait né du premier mariage de son père avec Paccia Marciana ; ce qui est totalement faux. Une autre rumeur, aussi odieuse, a été répandue plus tard, semble-t-il par l'empereur Elagabal, par intérêt politique, après la mort de Caracalla. Reprise par l'*Histoire Auguste*, elle alléguait qu'Elagabal était né des relations de l'empereur avec sa cousine Julia Soæmias.

Alors que l'«*Histoire Auguste*» ne cesse d'insister sur les horreurs du règne et sur les racontars à son encontre, l'événement intérieur le plus remarquable et le plus probant de l'année 212 n'est qu'à peine rappelé par une phrase tendancieuse. «*Il (Caracalla) prit maintes mesures contre les particuliers et les droits des cités (H.A., V, 3).*» La portée considérable de la constitution antoninienne de 212 n'est ainsi évoquée, semble-t-il, que par cette phrase sibylline. Par contre, la mort de Caracalla correspond, dans le récit, à ce que relatent les autres sources, Dion Cassius et Hérodien. Le préfet du prétoire Macrin prépara le meurtre, avec quelques complices, et un officier de la garde porta le coup de poignard à l'empereur, alors qu'il allait visiter, près de la ville de Carrhes, en haute Mésopotamie, le temple de la Lune, situé dans les environs. Il accomplit son forfait au moment où Caracalla s'était isolé pour uriner.

L'édit impérial de 212 accorda, par la constitution antoninienne, le droit de cité romaine à tous les habitants libres de

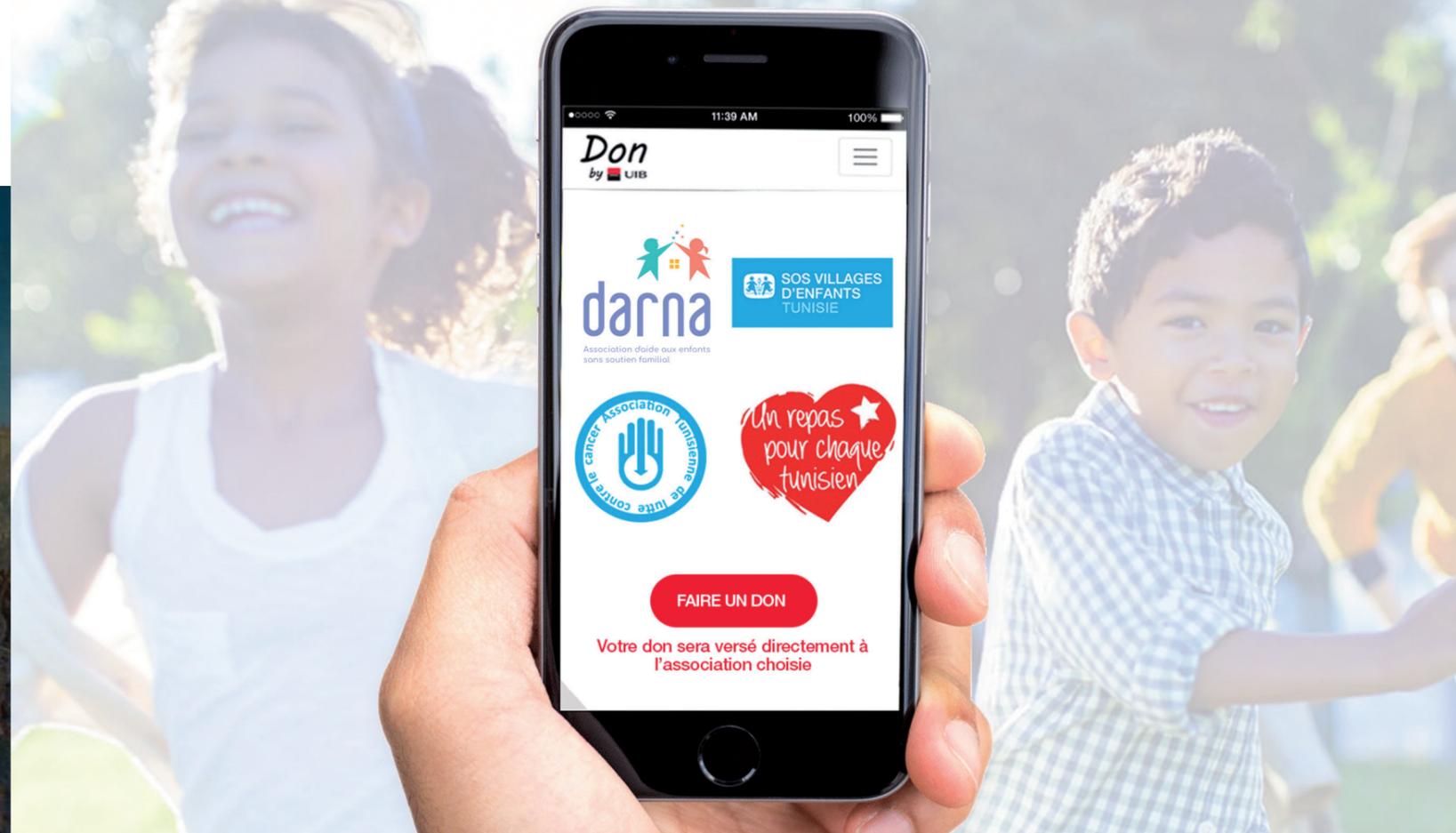


l'Empire, qui en étaient jusqu'à cette date privé. «Ceux qui vivent dans le monde romain ont été faits citoyens romains par une constitution de l'empereur Antonin (Digeste, I, 5, 17).» La formulation d'Ulpien, le juriste de Caracalla, est lapidaire, mais son ampleur est confirmée par les inscriptions épigraphiques. À partir de 212-213, le nom officiel de l'empereur, Aurelius, se généralisa, indiquant l'accès à la citoyenneté romaine de tous ceux qui le portaient. L'importance de la constitution, toutefois, a été souvent minimisée. Elle n'aurait, assurait-on, accordé qu'une citoyenneté dévaluée à des exclus, dans des provinces qui étaient déjà profondément romanisées ; on prétendait aussi que Caracalla avait été essentiellement préoccupé par la fiscalité. Mais ces critiques excessives ne sont fondées que sur des pétitions de principe et sur une surestimation de la romanisation, à la veille de sa généralisation. La concession de la

citoyenneté aux notables des provinces orientales, en particulier, n'avait jamais été générale ; à Palmyre, par exemple, outre les soldats, seules onze familles de citoyens romains sont attestées avant 212. Dans les provinces occidentales, les communautés pérégrines, dont les membres ne bénéficiaient pas de la citoyenneté romaine, étaient nombreuses à la fin du II^e s., notamment dans les provinces du Maghreb. Si une large concession du droit latin avait permis une naturalisation des élites locales, plus amplement qu'en Orient, la commune devait attendre sa promotion et obtenir le statut de colonie romaine, pour que la masse de ses «humiliores» accèdent à la citoyenneté. «Le privilège réservé d'abord à quelques-uns fut étendu à tous (Cité de Dieu, 5, 17).» Cette allusion de Saint Augustin à la constitution antoninienne paraît pleinement justifiée. Quelles qu'aient été les motivations réelles de Caracalla, et quelles qu'aient été les

restrictions imposées par l'édit, sa décision de généraliser la citoyenneté, auparavant réservée à l'Italie et à l'élite sociale des provinces, était sans conteste, une mesure révolutionnaire.

De toute façon, c'était la manifestation la plus spectaculaire d'une nouvelle attitude impériale, manifestée tant par les empereurs africains de la dynastie sévérienne que par leurs successeurs syriens. Sans conteste, la voie d'une intégration pleine et entière à la citoyenneté romaine était désormais ouverte à l'ensemble des habitants de l'empire. Mais, le plus souvent, l'historiographie a porté sur cette mesure et sur l'œuvre des Sévères un jugement négatif. Les historiens occidentaux y ont vu une trahison de la romanité par des empereurs sémites, ou un aspect de leur politique niveleuse, déniait aux empereurs de la dynastie toute largeur de vue...
A.M.



DON BY UIB

L'application innovante au service de la solidarité

Don by UIB, à la fois application mobile et plateforme web, permet aux associations partenaires de la Fondation Solidarité & Innovation by UIB de recevoir des dons de manière totalement sécurisée. Initiative inédite et solidaire, Don by UIB permet à tous les porteurs de cartes bancaires de réaliser un don en 3 clics. Votre don sera entièrement reversé au profit de l'association choisie.

JE DONNE EN **3** CLICS

Connectez-vous sur www.donbyuib.com.tn ou téléchargez l'application Don by UIB sur PlayStore.



الإتحاد الدولي للبنوك
UIB

GRUPE SOCIETE GENERALE

FONDATION
SOLIDARITÉ & INNOVATION
by UIB



**Vous pouvez
compter
sur nous**



عمل علينا

Lu pour vous

La transition tunisienne à la lumière d'un penseur italien, Gramsci

L

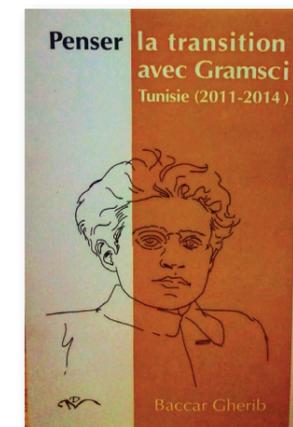
a « transition démocratique » n'en finit pas. Quelles leçons faut-il en tirer ? Baccar Gherib, enseignant à la faculté des Sciences économiques et de Gestion de Jendouba, utilise la pensée de Gramsci comme un scanner pour rendre visibles des faits imperceptibles et des non-dits qui marquent la période comprise entre 2011 et 2014. Les résultats de cette IRM (pour Imagerie à résonance marxiste)

apportent un éclairage nouveau sur les réalités d'une Tunisie déduites de sa sociologie, susceptible de contribuer à une meilleure connaissance du présent, tout en faisant voir sous un jour nouveau le passé du pays.



Dans son livre *Penser la transition avec Gramsci, Tunisie (2011-2014)* (Éditions Diwen, Tunis 2017), l'auteur est présenté par l'éditeur comme un « militant de gauche au sein de l'Uggt et du parti Al Massar ». L'erreur serait de déduire que son livre est un essai partisan. Il en est à cent lieues. Il s'agit d'un travail académique, rigoureux et fouillé, sur les dialectiques subtiles qui animent la société tunisienne dans ses profondeurs.

Le recours à la pensée de Gramsci (1891-1937), mort dans les prisons de Mussolini, se justifie en raison de l'originalité de cet intellectuel par rapport au marxisme «classique». La première partie de l'ouvrage est de ce fait consacrée à l'exposition des concepts clés qui distinguent le penseur méditerranéen des marxistes



Penser la transition avec Gramsci, Tunisie (2011-2014)
de Baccar Gherib
Éditions Diwen, Tunis 2017



• Par Hédi Dhoukar

ATL Leasing, L'allié de votre succès



ATL LEASING

ATL Leasing, vous offre la possibilité de louer les biens dont vous avez besoin pour votre activité pendant une période pouvant atteindre 84 mois. En fin de période vous en devenez propriétaire.



Plus qu'un leasing...

• Baccar Gherib



allemands. On pourrait définir sa démarche comme étant celle d'un humaniste de gauche du début du siècle dernier, tant sa pensée ramène tout à la volonté des hommes. Leur «agir» est à ses yeux toujours politique, et leur comportement est pour ainsi dire «philosophique», car il contribue à transformer leur environnement à leur image. Gramsci, souligne le professeur Gherib, est «dans une autre approche du rapport entre économie et idéologie que celle du marxisme orthodoxe, qui considère l'idéologie comme une instance passive, voire comme simple reflet de l'économie.» C'est une remarque majeure.

L'idéologie débouche sur un «agir politique» qui ne se soucie pas d'économie quand survient une crise intérieure conjuguée à une crise internationale, comme cela s'était produit en Italie après la conquête napoléonienne, et au cours de l'insurrection menée par Garibaldi qui l'avait suivie. C'est le contexte décrit dans «Le Guépard» de l'aristocrate italien Giuseppe Tomasi di Lampedusa, d'où est tirée cette fameuse réplique : «Il faut que tout change pour que rien ne change.»

Dans les conditions d'un tel bouleversement, précise Gramsci, la «superstructure juridique, politique et idéologique peut en arriver à réduire l'économie à une instance passive». L'économie cesse d'obéir à des lois purement économiques. Ce qui explique les difficultés dans lesquelles peuvent se trouver économistes, prévisionnistes et entrepreneurs. La question se pose alors de savoir par quels biais et par quels recours l'idéologie en Tunisie est en train de remodeler l'économie. Et vers quels objectifs ? Le propos de ce livre se borne à dégager une grille de lecture générale. Au lecteur d'en tirer profit pour analyser la situation particulière de la Tunisie.

Tout en reprenant à son compte une définition de l'idéologie correspondant à la tradition marxiste, pour la considérer comme «une conception du monde qui se manifeste implicitement dans l'art, dans le droit, dans l'activité économique, dans toutes les manifestations individuelles et collectives», Gramsci, écrit l'universitaire tunisien, «s'élève contre toutes les lectures qui la perçoivent comme simple reflet de l'économie, comme illusion collective, voire fausse conscience».

Il faut alors admettre que, au cœur de la politique tunisienne actuelle, l'idéologie est l'enjeu autour duquel se joue ce théâtre d'ombre et de lumière qu'est la «transition». Car «dans les époques de conflit», souligne le penseur italien, l'idéologie «assume un rôle décisif en ce qu'elle est en fin de compte la manière avec laquelle les groupes sociaux donnent un sens au monde et se construisent eux-mêmes en tant que groupes sociaux». À nous de dessiner le spectre des idéologies concurrentes qui se battent dans le pays. Et d'en deviner les tenants et aboutissants.

En approfondissant les propos de Gherib pour appliquer les considérations de Gramsci à l'actualité, nous en arrivons à comprendre pourquoi l'économie héritée de l'époque de l'hégémonie de Ben Ali se trouve malmenée. La forme économique qui s'imposera indiquera la nature de l'hégémonie politique qui prendra la relève et assurera un nouveau cycle de stabilité. En nous guidant des indications de l'auteur, nous en arrivons à comprendre que le conflit dont l'économie est l'enjeu idéologique oppose deux «blocs historiques». On peut aisément déduire lesquels.

La boucle est bouclée

Après l'exposé sur le duo «idéologie/économie», la notion d'«hégémonie», associée à celle de «bloc historique», permet de réfléchir la politique en appréhendant avec bonheur les sociétés où la «lutte des classes» n'est pas une notion pertinente, ni d'ailleurs celle de «despotisme asiatique» que Marx et Engels avaient imaginée pour l'appliquer aux sociétés non industrialisées d'un Orient alors peu connu.

L'hégémonie de l'appareil étatique tunisien issu de l'indépendance, reposait, explique Baccar Gherib, sur une idéologie «interclassiste» favorisée par la démocratisation de l'enseignement et par l'intégration de tous les secteurs de production. L'appareil d'État né en 1956 était constitué par un «bloc historique» nouveau. Il succédait au «bloc historique» de la période féodale, et intégrait les représentants des couches sociales nouvelles ou acquises à la modernité. «Au fil du temps, écrit le professeur Gherib, l'État tunisien allait asseoir sa légitimité — et donc l'acceptation de sa domination par la société — essentiellement sur la performance économique et la répartition de ses dividendes entre les différents groupes sociaux».

Ce «bloc historique» nouveau pouvait régner tant qu'il assurait une bonne attribution des richesses. Mais au cours des dernières années de Ben Ali, l'appareil d'État n'était plus en mesure de satisfaire l'attente populaire. La détérioration de l'outil éducatif, en particulier, ne permettait plus d'assurer l'avenir des jeunes. Les «diplômés chômeurs» redevenaient une charge pour les parents, donc dépendants d'une économie de rente, comme cela était le cas sous le régime féodal que l'État tunisien nouveau avait évincé ! Les vaincus du « bloc historique » d'hier pouvaient alors espérer prendre leur revanche. La boucle est bouclée. Un cycle historique, dominé par un «bloc historique» touchait à sa fin, et l'hiver 2011 était bel et bien l'hiver de sa vie. On pourra donc conclure, si l'on souscrit à cette approche, que la révolution découle bel et bien d'un irrévocable processus historique interne. Ce qui ne veut pas dire pour autant que les raisons de son éclatement et de ses échecs sont toutes intérieures.

«Le marxisme traditionnel, écrit notre universitaire, qui a eu du mal à considérer comme une révolution ce qui s'est passé en Tunisie depuis l'hiver 2011, y voyant au mieux une «révolution bourgeoise», au pire, de vulgaires émeutes, n'a pas su faire sienne la leçon de Marx rappelant que «La révolution sociale (...) ne peut puiser sa poésie dans le temps passé, mais

seulement dans l'avenir. Elle ne peut commencer avec elle-même avant de s'être dépouillée de toute superstition à l'égard du passé.» Car il est clair que «chaque processus révolutionnaire porte en lui sa propre vérité et qu'il ne peut consister dans la répétition ou la reproduction de ce qui a déjà eu lieu ailleurs». «Chaque révolution est ainsi appelée à élaborer son propre récit», ajoute B. Gherib. «Au moment où ses acteurs sont, comme le dit Marx, occupés à se bouleverser eux-mêmes et à bouleverser les choses, à créer quelque chose qui ne s'est jamais vu» L'auteur semble optimiste. Pourtant, la situation paraît sans issue aux yeux d'un nombre de plus en plus grand d'observateurs. Gramsci répond à cela aussi : «Quand l'appareil hégémonique se fissure», alors, «c'est en permanence que l'exercice devient difficile et aléatoire». Aucune des forces politiques émergeant à la faveur de la chute de l'ancien régime, ni même l'ensemble de la nouvelle classe politique, n'avait objectivement les moyens d'instaurer une nouvelle hégémonie sur la société postrévolutionnaire, ajoute le professeur Gherib, qui précise : «Les trois ans de débat accompagnant la rédaction de la Constitution ont, consciemment ou inconsciemment, fortement contribué à faire passer à la trappe les principaux objectifs de la révolution.»

La crise de l'hégémonie a ainsi libéré les démons de l'égoïsme (individuels, régionaux, tribaux) et de la corruption, car «la mort des vieilles idéologies», dit Gramsci, prend la forme d'une «politique non seulement réaliste de fait (comme toujours), mais cynique dans ses manifestations immédiates».

Loin de disparaître avec le départ de la famille Ben Ali, souligne Baccar Gherib, la corruption «s'est au contraire démocratisée, touchant beaucoup plus d'acteurs à différents échelons, y compris les plus subalternes de l'administration». «Par ailleurs, on a pu observer, greffée sur la tout à fait légitime question régionale et prenant la forme d'une revendication à caractère économique, la résurgence ou la réactivation de liens communautaires, comme le tribalisme et, plus généralement, le régionalisme».

Une société peut en cacher une autre

«Nous estimons, écrit Baccar Gherib, qu'une bonne appréhension de la question territoriale doit nécessairement recourir à l'histoire, voire à l'histoire longue du pays, seule à même de nous renseigner sur la nature des liens qui se sont tissés, à travers les âges, entre les régions du littoral et celles de l'intérieur, et de comprendre avant tout autre chose pourquoi le pays se structure de la sorte, dans cette opposition-complémentarité: littoral-intérieur?» Une remarque résume la situation actuelle : la Tunisie de la transition postrévolutionnaire, écrit-il, «porte un lourd héritage interclassiste et unanimiste dans la représentation de la société, peu propice à penser les clivages et les antagonismes sociaux», autant que régionaux.

L'effacement du «bloc historique Ben Ali» a fait resurgir comme un palimpseste la vieille société que l'on croyait avoir dépassée.

La sociologie moderne née avec Ibn Khaldoun considère la société comme un organisme homogène doté d'un esprit de corps ('assabiya'), dont les constituants sont interdépendants, sinon solidaires, et obéissent à des lois précises. Le problème réside dans la croyance que l'évolution —ou les progrès— d'une telle société intégrait forcément tous ses constituants, ne laissant personne au bord de la route. Ce n'est pas faute d'avoir essayé. Mais la politique économique depuis l'indépendance reposait sur l'illusion d'intégrer les régions alors qu'elle ne faisait que changer la forme de la domination d'une Tunisie sur une autre. Baccar Gherib le montre bien en se basant sur les faits, et en s'appuyant sur des chercheurs tunisiens et internationaux. Ce sont les pages les plus denses de son essai.

Il reste à se pencher sur la notion gramscienne de «révolution passive».

Pour en parler brièvement, nous pouvons résumer les choses en essayant de ne pas trahir la démarche de l'auteur. La

révolution nationale qui a triomphé en 1956 était une «révolution passive», orientée d'en haut par une élite qui avait choisi de tourner le dos à l'option d'une révolution active, ou chaude, sur le modèle algérien, préconisée par d'autres leaders. Celle de 2014 est également une «révolution passive», mais seulement dans la mesure où des élites anciennes et nouvelles ont empêché, ou enrayé, une révolution active venue du bas comparable à celle de 1862 menée par Ali Ben Ghedahem.

Cela dit, la première révolution passive, relève l'auteur, était une «vraie révolution» car, portée par un esprit de progrès, elle a introduit des changements révolutionnaires réels. Celle dite du «jasmin», passée au filtre des travaux de la «transition», apparaît en partie agitée par une volonté de restauration d'un ordre ancien.

Ouvrage de réflexion, l'essai de Baccar Gherib est fécond, à condition de poursuivre la réflexion. Nous pourrions, par exemple, nous attarder sur la notion de «vision interclassiste» de la société. Est-elle un choix délibéré interne ? Quelles sont ses conséquences sur l'évolution du pays ? Quelle est la Tunisie que cette vision politique a éventuellement empêché de voir le jour ? Si, adoptant une approche «orientaliste», la vision «interclassiste» est posée comme une fatalité culturelle, pourquoi n'avait-elle pas prévalu dans le passé ?

S'agissant de la notion de «bloc historique», nous pouvons, à l'aide de cet essai, chercher les enjeux qui sont derrière les alliances politiques. La rapide constitution du «bloc historique» Nida Tounès, et sa tout aussi rapide dispersion-disparition seront mieux comprises, comme d'ailleurs, les difficultés que rencontre Ennahdha pour constituer un «bloc historique» susceptible de l'envelopper du manteau de la légitimité. Puis cette question surtout: qu'arriverait-il si aucune hégémonie ne parvient à s'affirmer, et si le renouveau économique s'avère irréductible aux manœuvres idéologiques des uns et des autres ?

H.D.

Boga
Lim



Succombez à la fraîcheur, au goût citronné et au pétillant de Boga lim !
Boga mon Amour

RESIDENCE LA BRISE Jardins de Carthage

Vous invite à découvrir son nouveau projet "LA BRISE" sis aux jardins de Carthage. Résidence de très HAUT STANDING abritant 17 appartements S+1, S+2 et S+3 ainsi que 2 Duplex et un grand parking sous sol.



Pour plus d'informations, nous contacter au :

simpar@planet.tn
www.simpar.tn



29 921 011 / 29 921 009

Hommage à...

Abdelhamid Sarraj Le visionnaire perfectionniste

L'après-midi du lundi 12 juillet 2021, le destin a décidé, d'une manière subite, d'arracher à notre affection notre ami et frère Abdelhamid Sarraj. Sa disparition, à l'âge de 78 ans, est une perte cruelle pour sa famille, son épouse, ses enfants, ses petits-enfants, ses amis, ainsi que sa ville natale, Jemmal, au cœur du Sahel où il avait vu le jour, le 23 janvier 1942.



• Par Docteur Ridha Kechrid

F

igure charismatique du milieu touristique national, Si Abdelhamid est connu de tous par son franc parler, ses analyses pertinentes et son engagement exemplaire en faveur du développement du tourisme tunisien qu'il a marqué de son empreinte en fixant comme priorité sa mise à niveau permanente, afin qu'il soit en conformité avec les standards internationaux.

également au chef de famille exemplaire, à celui qui a été pour beaucoup d'entre nous un modèle, un compagnon de longue date, ou tout simplement un ami. Un homme dont nous sommes nombreux à reconnaître les convictions profondes à la fois professionnelles et humaines, ainsi que le don de soi et la générosité.

Diplômé de l'Institut des hautes études commerciales de Tunis et titulaire d'un diplôme d'études approfondies en gestion économique et bancaire de l'Université de Paris, il a entamé une brillante carrière à la S.T.B où il a fait ses premières armes aux côtés de grands ténors du monde de la banque : Abdelaziz Mathari, Serge Guetta, Hassen Belkhodja, Habib Ghenim...

Il a assumé au sein de cette institution plusieurs responsabilités : directeur, directeur régional pour le Sud, directeur central, jusqu'à sa nomination par le Premier ministre feu Hédi Nouira en tant que président-directeur général de la Société Tourguness, propriétaire du complexe hôtelier Dar Jerba. Sous sa férule, elle connaîtra ses années les plus fastes.

Il s'est par la suite reconverti dans le secteur privé : il a été le fondateur en 1981, à l'âge de 39 ans, des hôtels Abou Sofiane et Riviera. Plus tard, il procédera à l'acquisition de l'Hôtel Festival à Monastir qui sera rebaptisé Bella Vista. Au total, ces unités compteront pas moins de 3.000 lits.

J'ai eu le privilège d'avoir connu le défunt à l'occasion d'un mariage à Sfax. Il m'avait été présenté par le Docteur Mohamed Aloulou. Si Abdelhamid était comme un poisson dans l'eau, il connaissait plusieurs personnes parmi les présents qui étaient heureuses de le rencontrer de nouveau, lui réservant un accueil des plus chaleureux. Intégrant la STB en 1968, il sera basé à Sfax, au milieu des années 1970, comme directeur régional de la Société tunisienne de banque pour le Sud. Il avait abattu un travail colossal, mettant en œuvre tout son savoir et son savoir-faire pour servir la région. Ce qui lui avait permis d'acquérir une réputation et une notoriété inégalables à Sfax. Sa réussite couvrant Sfax et le Sud lui fera mériter sa promotion en qualité de directeur commercial de la STB, une fonction qu'il sera le premier à occuper. J'ai conscience qu'en honorant la mémoire du regretté Abdelhamid Sarraj, ce n'est pas seulement à l'opérateur économique hors pair que je rends hommage, mais



■ A. Sarraj au bureau

FM

Jawhara

DIGA
DIGA

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 17H à 20H

جعفور



CREATED BY GTEAM 99289999

■ A. Sarraj et ses petits-enfants



Visionnaire, dynamique, Si Abdelhamid se reposait dans l'action en cherchant à diversifier les activités de son groupe pour créer de la richesse et contribuer ainsi au développement du pays. Agriculture, promotion immobilière et restauration s'ajouteront à son arc d'affaires.

Le défunt était, par ailleurs, actif dans le milieu associatif : Fédération tunisienne de l'hôtellerie, Union nationale de l'industrie hôtelière, président fondateur du Rotary Club-Sousse. Il a construit et équipé une école primaire au sein de l'hôpital Farhat-Hached que j'avais visitée en 2005.

Pendant ses études supérieures, il a milité au sein de l'Uget, et jusqu'à ces dernières années, il tenait à organiser des rencontres périodiques avec les anciens de cette organisation pour évoquer avec nostalgie cette période.

Personnage raffiné, élégant, mélomane, amateur des arts et de la culture, Si

Abdelhamid se caractérisait par sa subtilité, sa recherche de perfection dans les détails, son tempérament jovial et son sens de l'humour. Un jour, il nous a raconté, avec son style anecdotique si particulier, une mésaventure qu'il avait vécue dans un aéroport du Moyen-Orient, où il avait été retenu par la police politique pour vérification, parce qu'il portait le même nom qu'un opposant politique syrien en exil au Caire (Abdelhamid Sarraj, ancien vice-président de la République arabe unie du temps de l'Union Egypte-Syrie). Bon vivant, homme de bonne compagnie, il était fidèle à ses amis qu'il tenait à rencontrer, et notamment ceux qui étaient marginalisés par le pouvoir ou passaient par une traversée du désert.

Si Abdelhamid était pour moi le frère aîné auprès de qui j'ai toujours trouvé la bonne écoute et l'analyse judicieuse. Son décès est une perte cruelle, non seulement pour sa famille, mais également pour ses amis et toutes les personnes qui l'ont côtoyé.



■ A. Sarraj, son épouse et sa fille Nadia

Société ... Hommage à...

Ta famille, tes amis, ton entourage pleurent et regrettent l'homme qui a laissé derrière lui le bilan d'une vie bien remplie au service de son pays. Cher Si Abdelhamid, tu nous manques beaucoup, nous ne t'oublierons jamais.

Notre chère Tunisie vit depuis quelques années dans le tourbillon de crises successives, et l'évocation du parcours lumineux de Si Abdelhamid ne peut que faire renaître l'espoir et servir de modèle aux générations futures.



Condoléances les plus attristées à toute la famille Sarraj : à ta chère épouse Nabiha, à tes valeureux enfants Nadia et Sofiene, à tes adorables petits-enfants Habib, Nabiha Jr, Khalil, Mahdi, Malek, Abdelhamid Jr ; avec mes meilleurs sentiments de sympathie et de soutien en cette dure épreuve.

Que ton âme repose en paix. ■

R.K.



Nejib Berriche L'enfant de La Marsa, le serviteur de l'État

Néjib Berriche, ancien député, ancien maire de La Marsa et ex-secrétaire d'État au ministère de l'Équipement, est décédé. Avec sa disparition, début juillet dernier, il laisse un grand vide et une profonde tristesse. Son combat contre le Covid a été de très courte durée. Ses proches ignoraient que le destin a voulu qu'il y succombe en moins de deux semaines, malgré son extrême précaution, l'effort soutenu et le suivi continu de l'équipe médicale du CHU de La Marsa tout au long de cette dernière semaine fatidique du mois de juin.

Néjib Berriche est parti après une carrière professionnelle et politique réussie et le sentiment du devoir accompli. Après l'obtention de son diplôme de l'Institut des hautes études commerciales de Carthage (Ihec), il entamait un parcours riche et varié :

- Administratif tout d'abord, au sein de l'Agence de réhabilitation et de rénovation urbaine (Arru). Une expérience qu'il évoquait souvent avec grande fierté ayant côtoyé et servi sous la houlette d'un éminent cadre de la Nation, Ali Chaouch (qui nous a quittés il y a moins d'un an, paix à son âme). Un homme dont l'immense culture sociale, l'humilité et la compétence étaient reconnues et appréciées de tous.
- Politique ensuite à plusieurs facettes plus ou moins complémentaires et enrichissantes :
Sa responsabilité en tant que secrétaire général du Comité de coordination de La Marsa, au sein du RCD, auquel incombait la charge de soutenir le combat de toute une génération poursuivant l'œuvre de reconstruction d'une Tunisie moderne, tolérante et ouverte. Une Tunisie d'une dizaine de millions d'habitants, occupant une place bien plus importante que sa géographie et sa population, positionnée à fin 2010 parmi les pays émergents, surclassant brillamment des pays mieux lotis,

et reflétant cette belle image, celle d'une nation qui travaille et qui avance malgré les obstacles rencontrés, les insuffisances et les errements constatés. Une image qui manque terriblement aujourd'hui.

Un parcours enrichi ensuite par l'expérience parlementaire en tant que député, durant laquelle il avait contribué avec ses collègues députés de « l'ancien régime » à la discussion et à la promulgation de lois qui ont été le support de cette œuvre de reconstruction et de l'avancée économique et sociale, aussi relative soit-elle, de notre pays. Des discussions au sein d'une Assemblée nationale où la libre expression était certes "cadre" par l'engagement « partisan » mais néanmoins diversifiée et surtout convergente et positive.

Néjib Berriche avait été ensuite investi d'une mission gouvernementale en tant que secrétaire d'État au ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire. Sa contribution à ce titre, dans la définition des orientations et des choix et dans la mise en œuvre des procédures à l'échelle régionale et nationale pour optimiser l'utilisation des ressources et l'occupation du territoire, est reconnue et appréciée de tous.

Dans le secteur de l'habitat, il a contribué à la mise en œuvre de la politique nationale en matière de promotion de l'habitat neuf, notamment social, l'amélioration et l'entretien de l'ensemble du patrimoine immobilier existant et la requalification et l'intégration des quartiers populaires. Ses collègues au sein du gouvernement ont eu à ce titre l'occasion d'apprécier son engagement, son abnégation et sa compétence.

Son expérience en tant que maire de La Marsa a été réussie malgré la complexité de la mission à la tête d'une ville constamment sous les projecteurs, à quelques kilomètres du Palais de Carthage. Il nous manquera.

تنجيس
FM



LA MATINALE 06:00 - 10:00
DU LUNDI AU VENDREDI

Durant 4 heures Hamza Belloumi entouré de Mokhtar Khalfaoui, Mohamed Boughalleb, Houcem Hamad, Malek Jlassi, Zina Zidi, Hassan Zargouni et Amine Bouneoues décryptent l'actualité : politique, économique, sociale, culturelle et insolite... Rien n'échappe à la vigilance de nos matinaliers !
Le tout dans la bonne humeur !

Pr Mohsen Zaouali Un cardiologue émérite



Le décès du Pr Mohsen Zaouali, ancien chef du service de cardiologie à l'hôpital La Rabta de Tunis, a plongé la communauté scientifique et médicale dans une immense peine. Issu des toutes premières promotions de la faculté de Médecine de Tunis, le professeur Zaouali a rejoint, pour sa formation, le prestigieux Pavillon 13, en vue de créer et diriger par la suite

le premier service hospitalo-universitaire de cardiologie à Jendouba, après un bref passage à l'hôpital de Menzel Bourguiba.

Il reviendra au Pavillon 13 à la fin des années 1980 pour succéder au Professeur Mohamed Ben Smail, père fondateur de la cardiologie moderne en Tunisie. Il perpétuera ainsi la grandeur et la réputation du service par ses compétences, son dévouement et sa disponibilité auprès de ses malades et

ses élèves, tous respectueux et reconnaissants. Très attachant, affable, courtois, d'une humilité et gentillesse sans faille, Si Mohsen ne comptait que des amis parmi tous ceux qui l'ont approché.

Il part tranquille et apaisé, très bien entouré de tous les membres de sa famille qui ont su adoucir ses derniers jours, alors qu'il affrontait la maladie avec courage, forçant le respect. ■



Écoutez-nous sur :

NABEUL
HAMMAMET
100.0
FM

CAP BON
GRAND TUNIS
104.1
FM



FM

[@RadioMedTunisie](#)



MOBILE



WEB

[RadioMedTN](#)



PODCASTS

[Radio Med](#)

Téléchargez notre application maintenant
Sur Google Play !!



[Cité El Wafa Nabeul Jadida 8000 Nabeul-Tunisie](#)

[www.radiomedtunisie.com](#)

[\(+216\) 72 32 85 00](#)

[\(+216\) 72 32 85 60](#)

[marketing@radiomedtunisie.com](#)

Le jour où l'extrême gauche tunisienne a jeté Nidaa dans les bras d'Ennahdha

« **E**nfin les difficultés commencent » : Léon Blum est tout dans cette exclamation. Grande figure du socialisme français, il refusera au congrès de Tours en 1920 de voter l'adhésion à la 3^e Internationale communiste, mais finira par engager son parti, la Sfiio (la section française de l'Internationale socialiste) dans des

accords électoraux avec les communistes. Ce qui a permis la naissance du gouvernement du Front populaire en 1936 auquel les Français doivent quelques-uns de leurs principaux acquis sociaux : la semaine des quarante heures, les congés payés, les conventions collectives.



• Par Hédi Béhi

Opposant de toujours, il deviendra pour la première fois président du conseil : « *Enfin, les difficultés commencent* ». Cette formule en dit long sur son auteur. Pour Raymond Aron, la politique est amoral et, dans un grand nombre de cas, immorale ». Blum montrera qu'elle pouvait être aussi morale. Evoquer la mémoire d'un homme politique étranger, et au surplus inconnu en Tunisie, un siècle après sa mort, peut paraître saugrenu. Un livre de Jean Lacouture qui traînait dans ma bibliothèque m'a rappelé ce grand homme. Je me suis donc replongé dans le livre d'autant plus que sa fameuse phrase m'avait toujours intrigué. Notre Front populaire n'a pas eu la chance d'avoir son Léon Blum. Il a failli l'avoir avec Chokri Belaïd, la seule tête politique du Front. Il été assassiné par des terroristes. En lieu et place, c'est Hamma Hammami, un grand militant dont la vertu cardinale n'est pas le pragmatisme. Avec lui, le Front s'est certes débarrassé de ses vieux oripeaux : d'abord les symboles qui nous renvoient à un passé sombre : la faucille et le marteau, le mot communiste. En somme, des changements cosmétiques, mais il ne faut

pas compter sur lui pour faire sortir l'extrême gauche du déni de réalité, car avec lui, il n'est pas question de toucher aux fondamentaux d'un parti révolutionnaire qui se respecte, comme s'il n'y avait pas eu la chute de l'Union soviétique : la dictature du prolétariat, la suppression de la propriété privée, la diabolisation de la social-démocratie et toute la logomachie qui est passée de mode. Il y a eu certes des tentatives de rapprochement avec Nidaa Tounès, mais sans franchir le Rubicon, se résoudre à un compromis historique, comme l'ont fait les communistes italiens ou espagnols dans les années 70.

Pourtant, après son succès électoral, ce parti avait tout fait pour éviter une alliance avec Ennahdha. Le Front populaire et Nidaa étaient tout près d'un accord de gouvernement. Au jour J, les dirigeants du Front ont préféré éteindre leurs portables. Pour préserver la pureté révolutionnaire, on vient de gâcher une occasion en or pour se débarrasser d'Ennahdha. Une décision lourde de conséquences. Ghannouchi, lui, l'a saisie. En vieux renard de la politique, il avait accepté toutes les conditions de Béji Caïd Essebsi. Le Front populaire venait de jeter Nidaa dans les bras d'Ennahdha pour ensuite pousser des cris d'orfraie.

Jusqu'à aujourd'hui, l'extrême gauche tunisienne ne semble pas mûre pour le pouvoir. Il est temps pour elle d'acquiescer une nouvelle culture du pouvoir, manœuvrer, saisir les occasions, faute de quoi, elle restera dans l'opposition. Or la vocation d'un parti n'est pas d'y rester *ad vitam aeternam*, mais de se confronter aux nouvelles réalités « *pour changer la vie* » et dire elle aussi « *Enfin, les difficultés commencent* ». ■

H.B.